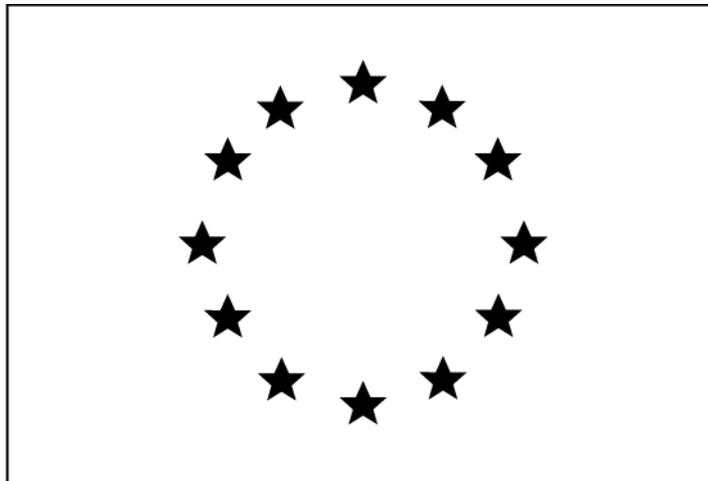


**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**ILE DE LA REUNION  
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2008  
D'EXECUTION DU  
DOCUP 2000 2006**

**Version approuvée par le CNS d'avril 2009  
(Procédure écrite)**

# SOMMAIRE

<b>1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Réponses aux remarques sur le projet de rapport annuel d'exécution 2007 du DOCUP 2000-2006 .....</b>	<b>11</b>
<b>3. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2008 ...</b>	<b>13</b>
3.1 CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2008.....	13
3.1.1 Comités de programmation tenus en 2008.....	13
3.1.2 Comités de Suivi tenus en 2008.....	14
3.2 AVANCEMENT DES AXES ET MESURES PAR FONDS .....	21
3.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER .....	21
3.2.2 Avancement des axes et mesures FSE .....	64
3.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA.....	87
3.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP .....	125
<b>4. Exécution financière .....</b>	<b>139</b>
4.1 EXECUTION FINANCIERE DU FEDER.....	139
4.2 EXECUTION FINANCIERE DU FSE .....	146
4.3 EXECUTION FINANCIERE DU FEOGA .....	151
4.4 EXECUTION FINANCIERE DE L'IFOP .....	158
4.5 MISE EN ŒUVRE DES MESURES OU LE COFINANCEMENT COMMUNAUTAIRE EST DIFFERENT DU TAUX MOYEN DU COMPLEMENT DE PROGRAMMATION.....	161
<b>5. Mise à jour des indicateurs de performance .....</b>	<b>162</b>
<b>6. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2008 .....</b>	<b>176</b>
6.1 ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	176
6.1.1. Actions relatives au niveau national .....	176
6.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales .....	177
6.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE .....	180
6.2 ACTIONS DE CONTROLE FINANCIER .....	180
6.2.1 Description du système de contrôle des fonds .....	180
6.2.2 Les contrôles de service fait .....	180
6.2.3 Les contrôles « qualité-gestion » .....	184
6.2.4 Les contrôles « qualité-certification » .....	185
6.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5% .....	188
6.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes.....	188
6.3 SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES.....	188
6.4 UTILISATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	190
6.5 MESURES PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DE L'INTERVENTION.....	190
<b>7. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2008.....</b>	<b>194</b>
7.1 CONCURRENCE : INFORMATIONS COMMUNES A TOUTES LES REGIONS.....	194
7.2 CONCURRENCE : INFORMATIONS RELATIVES A LA REUNION .....	194
7.3 COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI .....	200
7.4 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES .....	203
<b>8. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales.....</b>	<b>210</b>
8.1 SUBVENTIONS GLOBALES.....	210
8.2 GRANDS PROJETS .....	211

# **1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence**

## **1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales**

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.
- 

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2008 a constitué la quatrième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.

## **1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)**

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2008 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;

- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2008 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

### **1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2008.

### **1.4 Une nouvelle année de transition entre deux périodes de programmation**

A l'instar de 2007, l'année 2008 a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs à la fois sur la mise en œuvre des nouveaux programmes 2007-2013 et sur la préparation de la clôture du DOCUP.

De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation.

Par ailleurs, les contraintes spécifiques de transition FEOGA → FEADER ont été intégrées dans le cadre de l'exercice d'ajustement financier ultime conduit mi-2008 sans modification du DOCUP et du Complément de programmation.

Même si cette transition se prolongera finalement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009, les autorités locales ont fait le choix de s'inscrire dans le calendrier initial de clôture.

### 1.5 Des résultats moins favorables sur le marché du travail

Au 31 Décembre 2008, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes de dégradation pour la Réunion après plusieurs années de baisse du chômage :

CATEGORIES	EVOLUTION 2008/2007	Pour mémoire EVOLUTION 2007/2006	Pour mémoire EVOLUTION 2006/2005
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	+ 13,1% (+ 15,2%)	- 7,2% (-5,0%)	- 9,7% (-8%)
Jeunes de moins de 25 ans	+ 11,9%	-10,5%	- 4,4%
Demandeurs d'emploi de longue durée	+ 2,2%	-18,5%	+ 0,2%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La croissance du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) confirme cette dégradation du marché de l'emploi qui concerne tous les publics (hommes-femmes et toutes tranches d'âges).

Dans le même temps, le ralentissement économique s'est traduit par une baisse du cumul d'offres enregistrées en 2008 de 6,6% par rapport au cumul de l'année 2007.

Malgré une croissance plus limitée en 2008 (+2,2%), la question du chômage de longue durée reste préoccupante puisque cette catégorie qui représentait 35,8% de l'ensemble des demandeurs d'emplois en 2007, se situe désormais à 46,4% en 2008.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (2008). L'arrêt de la baisse du taux de chômage amorcée depuis mai 2005 se traduit par une légère remontée du taux de chômage à 24,5%.

Taux de chômage	2006	2007	2008
Hommes	26,5	22,9	22,8
Femmes	28,8	25,9	26,5
Ensemble	27,5	24,2	24,5

Source : Enquête Emploi 2008 – Informations rapides – INSEE

Néanmoins, le taux d'emploi, qui mesure la proportion de personnes en emploi dans la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans), continue sa progression pour atteindre 45,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 (contre 39,5% en 2004). La création d'emplois a donc été plus rapide que la croissance démographique.

### 1.6 Un environnement économique contrasté : ralentissement général mais dynamisme sectoriel (sources : Insee et ledom)

Le ralentissement de la croissance de l'économie réunionnaise s'est accentué au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. La cause principale tient à la baisse de la demande liée à la fois à la décélération de la croissance de la consommation des ménages et à l'atonie des investissements des entreprises contraintes par la détérioration de leurs carnets de commandes et les anticipations à la baisse de la commande publique. La réduction globale des exportations constitue également un autre facteur négatif.

Dans ce climat de morosité générale, certains secteurs d'activité affichent des résultats satisfaisants : c'est le cas du tourisme avec une croissance de la fréquentation des aéroports qui se traduit également au niveau des taux d'occupation de l'hôtellerie et des gîtes de montagne. C'est également le cas du secteur primaire (agriculture et pêche) malgré un premier semestre difficile pour l'élevage.

### 1.7 Données statistiques significatives

#### Données de base communes :

Indicateurs	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	313 062	2007
Hommes	173 916	
Femmes	139 146	
Taux de chômage (au sens BIT) :	24,2%	2007
Hommes	22,9%	
Femmes	25,9%	
Moins de 25 ans	49,1%	
Hommes	48,4%	
Femmes	50,2%	
PIB régional par habitant	17 146 euros	2007
Solde migratoire	619 personnes	moy. 1999 2006
Accroissement naturel	10 170 personnes	2007
Taux d'accroissement population	1,41%	2006/2005
Source :	TER 2008/2009	

#### Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

		Base DOCUP	Rapport annuel 2008		
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,55% par an	1999-2006 (INSEE)

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif sur le début de la période concernée.

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

Base DOCUP (Données 1997)					Rapport annuel 2008 (Estimation INSEE au 1/1/2007)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	<b>140 351</b>	<b>135 692</b>	<b>276 043</b>	<b>35%</b>
20-39 ans	110 399	115 461	225 860	33%	<b>106 671</b>	<b>118 573</b>	<b>225 244</b>	<b>29%</b>
40-59 ans	63 349	67 961	131 310	19%	<b>97 345</b>	<b>102 845</b>	<b>200 190</b>	<b>25%</b>
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	<b>38 516</b>	<b>50 507</b>	<b>89 023</b>	<b>11%</b>
Total	334 875	350 205	685 080	100%	<b>382 883</b>	<b>407 617</b>	<b>790 500</b>	<b>100%</b>

Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier. Les estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2007 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2008 au niveau départemental ainsi que des estimations basées sur les recensements de 1999 et 2006 mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Principaux indicateurs économiques

Base DOCUP			Rapport annuel 2008		
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	17 146	2007 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB	1 098	1995	3 350	2007
		17%	1995	19,5%	2007 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	78,4%	2007 INSEE
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 462	2007 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 715 839	2007 INSEE
	Arrivées	677 487		822 693	
	Départs	674 651		818 405	
	Transit	111 411		74 741	
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998	6 756 30 892	2007 INSEE
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	28 813	2007 INSEE
	Arrivées	15 060		21 058	
	Départs	7 270		7 755	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	4 212	2007
	Quantités débarq.	2 597,3		3 652	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		559,5	

\* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2007, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 17 146 euros soit une progression de 49% par rapport à 1999 (et de 75% par rapport à 1995). L'investissement en 2007 atteint 3,3 milliards d'euros, avec une progression estimée de 7,5% par rapport à 2006 (+ 11% de 2005 à 2006) selon l'INSEE.

La production électrique livrée au réseau pour 2007 est de 2 462 GWh soit 4,1% de plus qu'en 2006 ce qui confirme une meilleure maîtrise de la demande d'électricité depuis 2004 (taux de croissance de la production de 6% en moyenne sur la période 1999-2003). La part

des énergies renouvelables dans la production d'électricité s'établit à 37% en 2007 en légère progression par rapport à 2006 grâce notamment à la montée en puissance des installations éoliennes et photovoltaïques.

Le fret aérien, poursuit sa croissance en 2007 (+ 2%), cette augmentation se traduisant essentiellement au niveau du fret arrivée compte tenu de la stabilisation du tonnage exporté.

Le fret portuaire s'est accru de 7% en 2007, sous l'impulsion du ciment, du clinker et des exportations. Le trafic total de Port Réunion a dépassé pour la première fois le seuil des 4 millions de tonnes en 2007 qui ont pu être traitées grâce aux investissements soutenus dans le cadre du Docup.

#### Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	<b>313 062</b>	2007 INSEE
	Hommes	152 656		<b>173 916</b>	
	%	57%		<b>56%</b>	
	Femmes	115 775		<b>139 146</b>	
	%	43%		<b>44%</b>	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	<b>239 435</b>	2007 INSEE
	Hommes	98 824		<b>132 536</b>	
	%	59%		<b>55%</b>	
	Femmes	68 438		<b>106 899</b>	
	%	41%		<b>45%</b>	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	<b>73 627</b>	2007 INSEE
	Hommes	53 832		<b>41 380</b>	
	%	53%		<b>56%</b>	
	Femmes	47 337		<b>32 247</b>	
	%	47%		<b>44%</b>	
Pop. active occupée secteur marchand	Total % pop active occupée	105 020 63%	1998	X	
Pop. active occupée secteur non marchand	Total % pop act occupée	62 242 37%	1998	X	
Emplois créés Dont femmes	Total	1 470	1997-98	X	
	Total % total empl créés	838 57%			
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	<b>61 462</b>	12/2008 DTEFP SEPES
	Hommes	53 499		<b>34 607</b>	
	%	55%		<b>56%</b>	
	Femmes	44 164		<b>26 855</b>	
	%	45%		<b>44%</b>	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	<b>19 278</b>	12/2008 DTEFP SEPES
	%	47%		<b>31%</b>	
	Hommes	25 590		<b>10 794</b>	
	% tot hom.	48%		<b>31%</b>	
	Femmes	19 995	<b>8 484</b>		<b>32%</b>
	% tot fem.	45%			
Demand. emplois - de 25 ans	Total %	21 303 22%	août-99	14 129 23%	12/2008 DTEFP SEPES

La population active réunionnaise compte 313 000 personnes en 2007 soit une augmentation de 26 700 personnes par rapport à 2002 sous l'effet de l'évolution démographique, de la création d'emplois et des changements de comportement. Sur la période 2002-2007, environ 5 300 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Le flux d'actifs supplémentaires a cependant diminué par rapport à la période 1990-1999 où il atteignait une moyenne annuelle de 7 250 personnes.

Par rapport à la période de référence et dans un contexte général d'accroissement de la population active, la croissance de la proportion des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) est importante. En 2006 cette croissance touche toutes les tranches d'âge et indifféremment les femmes et les hommes.

Après une période de baisse constante, le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée est à nouveau à la hausse même s'il reste inférieur au chiffre de référence.

#### Principaux indicateurs Environnement

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	49%	2008 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	1120	2006 INSEE
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	710	2006 (TER)

L'effort en terme de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions. A ce titre, il est important de rappeler que les espaces faisant l'objet de protection règlementaire couvrent 161 096 ha soit 64% de la superficie totale de La Réunion.

La consommation d'électricité a été de 1120 Kwh par habitant en 2006. La tendance haussière était forte jusqu'à la fin des années 90 avec des taux de croissance annuels de 7 à 8 %. Plusieurs mesures visant à maîtriser la demande en électricité ont permis de mieux maîtriser la croissance de la demande liée à la croissance démographique et économique et qui se situe aujourd'hui autour de 4 % par an. Au titre des énergies renouvelables, il est à souligner que la Réunion se situerait au 4<sup>ème</sup> rang des régions européennes en termes de puissance installée par habitant.

Un des moyens les plus efficaces a été le soutien apporté à l'acquisition de chauffe eau solaire. Fin 2006, un peu plus de 75 000 chauffe-eau solaires étaient installés, correspondant à une production thermique de 112,5 Gwh. D'autres actions ont encouragé l'usage des lampes basse consommation et des équipements ménagers peu consommateurs. Pour les industriels et les grandes surfaces, l'accent a été mis sur l'installation d'optimiseurs énergétiques.

En 2006, la collecte des déchets ménagers a atteint près de 557 000 tonnes, soit 710 kg par habitant. Ce chiffre doit être analysé avec prudence car la collecte totale a été beaucoup plus importante que les années précédentes à cause des opérations de nettoyage lors de l'épidémie de chikungunya. Les quantités d'ordures ménagères ont peu évolué (+ 1% en 2006 contre + 2% en 2005) notamment grâce au développement du tri.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

#### Principaux indicateurs Enseignement Formation

		Base DOCUP		Rapport annuel 2008	
Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10% <b>(Pour les 2 niveaux)</b> 31,4% 54,5%	2004 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre	4 248 6 869 3 190	1998	4 052	2002 carif oref carif oref 2007 INSEE
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	21%	2007 enquête illettrisme

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illétrisme
- pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2006/2007 (15 174) même s'ils ont connu une légère diminution en 2007/2008. Rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% en 2006/2007 contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2007/2008 se stabilise au dessus de 4000 jeunes avec une croissance continue des jeunes apprentis préparant des diplômes de niveau II et III (341 personnes contre 334 pour la session 2006/2007) ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière. Les filles représentent environ 25% des effectifs mais leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 17% des effectifs de niveau V mais plus de 55% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

En matière d'illettrisme, la persistance d'un nombre élevé de personnes illettrées constitue une donnée importante à prendre en compte dans l'élaboration des politiques d'insertion et de formation.

## 2. Réponses aux remarques sur le projet de rapport annuel d'exécution 2007 du DOCUP 2000-2006

Les services de la Commission ont précisé que « le rapport annuel d'exécution 2007 constitue un document de qualité très satisfaisante, néanmoins les compléments suivants doivent être apportés sur le FSE : »

Les réponses aux compléments demandés sur le FSE sont précisées ci-dessous :

---

*- Le rapport 2007 est peu précis quant aux contrôles qualité certification réalisés sur le FSE en 2007. Les contrôles qualité certification constituent une procédure nécessaire pour répondre aux obligations réglementaires, notamment celles prévues dans l'article 9 du règlement de la Commission N°438/2001. Avant de certifier une déclaration de dépenses, l'autorité de paiement doit effectuer des contrôles qualité certification afin de s'assurer que les dépenses déclarées sont issues de procédures de certification fiables. Il est donc demandé de fournir des informations additionnelles sur les contrôles qualité certification, et, le cas échéant, les mesures prises pour renforcer cette procédure.*

---

L'unité certification n'a pu réaliser davantage de contrôle qualité certification en 2007 compte tenu d'un effectif réduit à un seul ETP durant la période. Depuis mi-2008, l'unité certification s'est renforcée par l'arrivée d'un nouvel agent portant l'effectif à 2 ETP.

Le renforcement de l'équipe a permis dès 2008 d'améliorer la situation des contrôles qualité certification.

Pour 2008 le plan de contrôle s'établit comme suit :

### **DOCUP :**

- **Rapport provisoire** : 1 dossier DOCUP (dossier n° 3518 - Mesure 14-8) soit 168 000,00 € en CT réalisé et 117 600 € en UE payé

- **Contrôles en cours** : 4 dossiers :

- Opération 3767 : Coût total réalisé 156 638,37 € et UE payé 109 646,86 €
- Opération 5603 : Coût total réalisé 28 711,25 € et UE payé 8 684,71€
- Opération 5934 : Coût total réalisé 341 431,25 € et UE payé 239 001,88 €
- Opération 6021 : Coût total réalisé 435 150,00 € et UE payé 304 605 €

**TOTAL** : 961 930,87€ en Coût total réalisé et 661 938,45€ en UE payé

### **PIC EQUAL :**

Rapports rendus en 2007 : 2, soit 1 185 047,07 € en coût total réalisé et 842 048,67€ en UE payé.

---

*- Le rapport annuel d'exécution 2007 présente les indicateurs du minimum commun (caractéristiques des bénéficiaires, p.82) par rapport aux principaux dispositifs ayant bénéficié du FSE en 2007. Aussi, en réponse aux observations formulées par la Commission sur le rapport annuel 2006, le rapport comporte un tableau présentant la répartition des bénéficiaires par sexe et par position sur le marché du travail pour les années 2002 à 2005 (p.17). Pour le rapport final, il est demandé de présenter un tableau récapitulatif qui reprend ces indicateurs pour toutes les années, complété par une analyse succincte de ces résultats et les principales conclusions qui peuvent en être déduites. Aussi, comme ces données ne couvrent pas la totalité des actions cofinancées, il conviendra de décrire les causes et conséquences de la collecte partielle de ces données.*

---

Les autorités locales prennent bonne note de la demande des services de la Commission et fourniront les éléments demandés dans le cadre du rapport final.

---

*- Le rapport fait état de l'avancement du programme de contrôles 5%, et le taux de contrôle de 4,61% pour le FSE devrait encore augmenter d'environ 4% une fois que les deux dossiers de contrôle non finalisés au 31/12/2007, sont clos. Vu que le taux d'irrégularité constaté lors de ces contrôles est un élément essentiel pour établir le niveau d'assurance quant aux dépenses déclarées, il est demandé de présenter ce taux d'irrégularité dans le prochain rapport.*

---

Le niveau d'avancement du programme de contrôles 5% fait état d'un taux d'irrégularité de **1,29 % au 31 Décembre 2008** calculé comme suit :

Dépenses totales irrégulières / Dépenses totales éligibles contrôlées :

463 777,60 € / 35 880 562,35 € = **1,29 %**

*Les montants correspondent à 33 dossiers contrôlés.*

## PROGRAMME TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2008 Décision C(2007)1727bis			MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	FONDS						ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET		-2,727	8,115	5,219	0,157	1,999	0,740	-10,843
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		89,709	90,172	48,052	-0,222	42,214	0,128	-0,463
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		9,073	9,073	5,752	0,000	3,321	0,000	0,000
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELO		7,146	7,146	0,584	0,182	6,263	0,118	0,000
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		20,166	15,028	11,054	1,985	0,610	1,378	5,139
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET D		-5,229	-1,277	0,033	-1,048	-0,261	0,000	-3,952
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>96,054</b>	<b>107,360</b>	<b>59,023</b>	<b>-0,065</b>	<b>47,534</b>	<b>0,868</b>	<b>-11,306</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>7,146</b>	<b>7,146</b>	<b>0,584</b>	<b>0,182</b>	<b>6,263</b>	<b>0,118</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>20,166</b>	<b>15,028</b>	<b>11,054</b>	<b>1,985</b>	<b>0,610</b>	<b>1,378</b>	<b>5,139</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>-5,229</b>	<b>-1,277</b>	<b>0,033</b>	<b>-1,048</b>	<b>-0,261</b>	<b>0,000</b>	<b>-3,952</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>				<b>118,138</b>	<b>128,257</b>	<b>70,693</b>	<b>1,054</b>	<b>54,146</b>	<b>2,364</b>	<b>-10,119</b>

Situation indicative.

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008) Décision C(2007)1727bis			MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	% réajusté	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.					
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE	437,962	111%	488,112	111%	311,227	112%	196,076	104%	99%	30,397	96,883	17,800	138,281				
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	120%	1 066,086	120%	881,855	110%	480,656	109%	106%	37,140	338,574	71,186	93,089				
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	106%	257,865	106%	244,347	105%	146,654	104%	102%	4,097	88,336	13,121	0,178				
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT DES	627,658	125%	783,587	125%	621,100	125%	459,736	123%	109%	41,828	156,628	10,442	7,894				
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	111%	691,040	111%	463,855	115%	290,612	107%	102%	38,444	164,333	20,212	156,711				
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUACULTURE	28,922	114%	32,883	114%	19,405	105%	14,369	106%	103%	2,165	2,875	0,210	12,451				
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>1 570,328</b>	<b>115%</b>	<b>1 812,063</b>	<b>115%</b>	<b>1 437,429</b>	<b>110%</b>	<b>823,386</b>	<b>107%</b>	<b>103%</b>	<b>71,634</b>	<b>523,793</b>	<b>102,107</b>	<b>231,548</b>				
<b>TOTAL FSE</b>			<b>627,658</b>	<b>125%</b>	<b>783,587</b>	<b>125%</b>	<b>621,100</b>	<b>125%</b>	<b>459,736</b>	<b>123%</b>	<b>109%</b>	<b>41,828</b>	<b>156,628</b>	<b>10,442</b>	<b>7,894</b>				
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>621,388</b>	<b>111%</b>	<b>691,040</b>	<b>111%</b>	<b>463,855</b>	<b>115%</b>	<b>290,612</b>	<b>107%</b>	<b>102%</b>	<b>38,444</b>	<b>164,333</b>	<b>20,212</b>	<b>156,711</b>				
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>28,922</b>	<b>114%</b>	<b>32,883</b>	<b>114%</b>	<b>19,405</b>	<b>105%</b>	<b>14,369</b>	<b>106%</b>	<b>103%</b>	<b>2,165</b>	<b>2,875</b>	<b>0,210</b>	<b>12,451</b>				
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>			<b>2 848,296</b>	<b>117%</b>	<b>3 319,573</b>	<b>117%</b>	<b>2 541,789</b>	<b>115%</b>	<b>1 588,103</b>	<b>112%</b>	<b>105%</b>	<b>154,072</b>	<b>847,628</b>	<b>132,972</b>	<b>408,604</b>				

Situation indicative.

## MONTANTS DECLARES TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	FONDS	Décision C(2007)1727bis						
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OU		46,080	41,532	23,461	18,071	4,548
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		60,501	55,317	28,804	26,512	5,184
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		71,980	71,906	42,791	29,115	0,073
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		35,223	27,551	16,591	10,960	7,672
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'		2,381	1,779	1,322	0,457	0,602
<b>TOTAL FEDER</b>				<b>178,561</b>	<b>168,756</b>	<b>95,057</b>	<b>73,699</b>	<b>9,806</b>
<b>TOTAL FSE</b>				<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL FEOGA</b>				<b>35,223</b>	<b>27,551</b>	<b>16,591</b>	<b>10,960</b>	<b>7,672</b>
<b>TOTAL IFOP</b>				<b>2,381</b>	<b>1,779</b>	<b>1,322</b>	<b>0,457</b>	<b>0,602</b>
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>				<b>216,166</b>	<b>198,086</b>	<b>112,971</b>	<b>85,116</b>	<b>18,080</b>

*Situation indicative*

DECLARE TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)			MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE	DEPENSES UE		FINANCTS	FONDS
Décision C(2007)1727bis						TOTAL	PREVU	DECLARE	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES	
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Etat Membre		
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVE	437,962	85%	372,289		311,227	84%	260,335		196,076	78%	153,445		106,890	111,954	
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	92%	821,129		881,855	88%	772,647		480,656	87%	415,833		356,814	48,482	
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	88%	215,753		244,347	88%	215,595		146,654	87%	127,070		88,525	0,158	
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPEME	627,658	94%	589,564		621,100	94%	585,651		459,736	94%	432,120		153,532	3,913	
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	90%	557,574		463,855	94%	435,382		290,612	87%	252,086		183,296	122,192	
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQ	28,922	99%	28,509		19,405	89%	17,280		14,369	90%	12,891		4,389	11,229	
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>1 570,328</b>	<b>90%</b>	<b>1 409,171</b>		<b>1 437,429</b>	<b>87%</b>	<b>1 248,577</b>		<b>823,386</b>	<b>85%</b>	<b>696,348</b>		<b>552,229</b>	<b>160,594</b>	
<b>TOTAL FSE</b>			<b>627,658</b>	<b>94%</b>	<b>589,564</b>		<b>621,100</b>	<b>94%</b>	<b>585,651</b>		<b>459,736</b>	<b>94%</b>	<b>432,120</b>		<b>153,532</b>	<b>3,913</b>	
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>621,388</b>	<b>90%</b>	<b>557,574</b>		<b>463,855</b>	<b>94%</b>	<b>435,382</b>		<b>290,612</b>	<b>87%</b>	<b>252,086</b>		<b>183,296</b>	<b>122,192</b>	
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>28,922</b>	<b>99%</b>	<b>28,509</b>		<b>19,405</b>	<b>89%</b>	<b>17,280</b>		<b>14,369</b>	<b>90%</b>	<b>12,891</b>		<b>4,389</b>	<b>11,229</b>	
<b>TOTAL TOUS FONDS</b>			<b>2 848,296</b>	<b>91%</b>	<b>2 584,818</b>		<b>2 541,789</b>	<b>90%</b>	<b>2 286,891</b>		<b>1 588,103</b>	<b>88%</b>	<b>1 393,445</b>		<b>893,445</b>	<b>297,928</b>	

Situation indicative

### 3. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2008

#### 3.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008

##### 3.1.1 Comités de programmation tenus en 2008

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis diffusée aux services le lendemain.

Pour l'année 2008, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

14 Février 2008	07 Mai 2008	07 Août 2008	06 Novembre 2008
16 Mars 2008	10 Juin 2008	04 Septembre 2008	04 Décembre 2008
03 Avril 2008	03 Juillet 2008	02 Octobre 2008	29 Décembre 2008

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 23 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à l'établissement des critères de sélection des programmes opérationnels, et à la définition du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle.

#### Données indicatives sur la programmation pour l'année 2008 :

Au cours de cette année, 43 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 70,693 millions d'euros programmés, tous fonds européens confondus. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

		<b>FEDER</b>	<b>FSE</b>	<b>FEOGA</b>	<b>IFOP</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds UE programmés du 01/01/2008 au 31/12/2008		59,023 M€ 83,49 %	0,584 M€ 0,83 %	11,054 M€ 15,64 %	0,033 M€ 0,04 %	70,693 M€ 100 %
Rappel 2007	Année	54,243 M€ 68,78 %	12,444 M€ 15,78 %	11,432 M€ 14,50 %	0,748 M€ 0,94 %	78,867 M€ 100 %

On constate logiquement une forte baisse du montant de fonds structurels programmés. En effet, l'année 2008 comme en 2007 constitue une année de transition entre le DOCUP et les nouveaux PO 2007-2013 pendant laquelle ont été effectuées les dernières programmations de dossiers prévues au titre du DOCUP.

<b>Années</b>	<b>FEDER</b>	<b>FEOGA</b>	<b>FSE</b>	<b>IFOP</b>	<b>TOTAL</b>
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173
2004	390	207	126	67	790
2005	371	185	108	80	744
2006	414	219	103	66	802
2007	65	70	51	61	247
<b>2008</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>53</b>
					<b>5876</b>

On remarque également que, pour l'ensemble des fonds, le nombre de dossiers programmés a diminué de manière importante en cohérence avec le faible montant financier programmé pour cette année.

### **3.1.2 Comités de Suivi tenus en 2008**

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Deux consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en mars et août, septembre 2008. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les critères de sélections pour les programmes opérationnels de la période 2007 – 2013 et les rapports annuels d'exécution pour l'année 2007.

Un Comité de Suivi s'est tenu en octobre 2008 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

#### **•Comité National de Suivi du 17 Octobre 2008 •**

##### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2007**

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de novembre 2007.

##### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 sur le Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 relatif au rapport annuel d'exécution 2007 du Docup.

##### **Etat d'avancement du DOCUP 2000-2006**

Sur la base de ces éléments présentés en séance et du rapport du CNS, le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de clôture pour le FEDER, le FSE, le FEOGA et l'IFOP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 (procédure écrite) sur les critères de sélection des programmes 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 relatif aux critères de sélection, ces derniers faisant l'objet d'un nouvel examen à l'occasion du présent Comité compte tenu des demandes de précision de la Commission européenne et du Ministère de l'Agriculture.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Août 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEADER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Août 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEADER.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEDER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FSE**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

**Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013 et de la méthode de suivi proposée.

**Priorité thématique du CNS**

Le Comité approuve le choix du thème central de l'année 2009 « recherche-développement-innovation ».

**Avancement du plan de communication et du plan d'évaluation 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan de communication et du plan d'évaluation 2007-2013.

**Avancement des POE 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement des programmes FEDER convergence, FEDER coopération, FSE, FEADER ainsi que du volet régional du PO FEP pour la période 2007-2013.

## **Critères de sélection des programmes 2007-2013**

Le Comité approuve les critères de sélection des différents programmes ainsi que le mode opératoire proposé pour leur suivi.

## 3.2 Avancement des axes et mesures par fonds

En réponse à une remarque antérieure des services de la Commission, les éléments de programmation sont présentés en distinguant le taux de programmation et le taux d'avancement réel (taux de programmation – reliquats sur opérations soldées).

### 3.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

#### Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000 – 2006 par une enveloppe FEDER initiale de 743 M€, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et dotation la plus importante en fonds structurels. L'enveloppe FEDER a d'ailleurs bénéficié d'un montant supplémentaire de plus de 80 M€ lors de la révision à mi-parcours portant ainsi l'enveloppe 2000-2006 à 823 M€.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à La Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en trois axes :

- Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur,
- Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire,
- Axe 13 : Infrastructures et services à la population.

#### Analyse synthétique de l'année 2008

Indicateurs clés pour le FEDER :

Montant FEDER programmé en 2008	59,023 M€
Montant FEDER programmé en 2000–2008	882,981 M€
Montant FEDER certifié par La Réunion déclaré recevable par l'UE en 2008	95,057 M€
Montant FEDER déclaré de 2000 à 2008	696,348 M€
Montant FEDER reçu à La Réunion en 2008	142,459 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000–2006	107 %
Nombre d'entreprises bénéficiaires	-
Linéaire de routes programmées en 2008	-
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire (hors Mafate)
Capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2008	-

Pour l'année 2008, on peut dire que le ralentissement de fin de programme, amorcé depuis 2006, se confirme. En effet, le niveau de programmation a logiquement diminué passant de 103 M€ en 2006 à 59 M€ en 2008. Si la plupart des mesures sont programmées à plus de 100 %, certaines présentent des taux de programmation inférieurs. Il s'agit, notamment de :

- La mesure « 11.03 – zones d'activités », dont la programmation s'élève à 98 % de l'enveloppe prévue. Aucune programmation n'a pu se faire depuis 2006 étant donné que la validité du régime d'aide concerné prenait fin le 31 / 12 / 2006 ;
- La mesure « 11.08 – intégration des TIC dans la société réunionnaise », dont la programmation s'élève à 96 % ;
- La mesure « 12.03 – structuration, aménagement villes et bourgs », dont le taux de programmation est de 95 % ;

En matière de programmation cumulée 2000-2008, on constate un montant de près de 883 M€ soit 107 % des crédits prévus au titre du programme. Ce chiffre pourrait encore évoluer durant l'année 2009 compte tenu de l'approbation de la demande de report de la date limite d'éligibilité des dépenses au 30 juin 2009.

S'agissant des aides aux entreprises, aucune aide n'a été accordée aux entreprises pour l'année 2008 comme en 2007. En effet, la validité des régimes d'aides aux entreprises a pris fin le 31 décembre 2006.

S'agissant des infrastructures, l'année 2008 a connu une forte baisse du niveau de la programmation, qui s'explique principalement par l'achèvement de la période de programmation et la non disponibilité des crédits FEDER. Le niveau de programmation s'explique surtout par le réajustement financier opéré sur les opérations de travaux liées à la Route des Tamarins et au transfert des eaux.

S'agissant des services à la population, un seul projet nouveau a été programmé. Pour le reste, certaines opérations ont fait l'objet d'un réajustement financier, ce qui explique la programmation de 5,752 M€ de FEDER cette année.

PROGRAMME FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCEMENTS			FONDS
Décision C(2007)1727bis			ENGAGE		ENGAGÉES	ENGAGÉES	PUBLICS NATIONAUX			PRIVES
AXE	MESURE		Montant		Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 11</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERT</b>		<b>-2,727</b>		<b>8,115</b>	<b>5,219</b>	<b>0,157</b>	<b>1,999</b>	<b>0,740</b>	<b>-10,843</b>
Mesure 11 01	Ingénierie financière		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 11 02	Investissement matériel		-0,530		-0,191	-0,115	0,015	-0,092	0,000	-0,338
Mesure 11 03	Zones d'activités		-0,041		-0,033	-0,020	0,000	-0,013	0,000	-0,008
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		-7,695		2,237	1,487	0,007	0,743	0,000	-9,932
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisanc		4,755		4,755	2,853	0,000	1,161	0,741	0,000
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		-0,050		-0,046	-0,032	-0,014	0,000	0,000	-0,004
Mesure 11 07	Assistance technique		2,335		2,335	1,599	0,398	0,338	0,000	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		-0,957		-0,784	-0,475	-0,210	-0,099	-0,001	-0,173
Mesure 11 09	Export		-0,546		-0,159	-0,080	-0,040	-0,040	0,000	-0,387
Mesure 11 10	Coopération		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Axe 12</b>	<b>AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>89,709</b>		<b>90,172</b>	<b>48,052</b>	<b>-0,222</b>	<b>42,214</b>	<b>0,128</b>	<b>-0,463</b>
Mesure 12 01	Transports en commun		19,810		19,810	10,896	0,000	8,915	0,000	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		58,648		58,648	30,626	0,000	28,022	0,000	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services a		-1,560		-2,069	-0,912	-0,227	-0,824	-0,106	0,509
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		16,555		16,555	9,105	0,000	7,450	0,000	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se prés		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissemei		-0,098		-0,098	-0,059	-0,020	-1,093	1,074	0,000
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		-3,645		-2,673	-1,603	0,024	-0,255	-0,839	-0,972
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 10	Port		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Axe 13</b>	<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>		<b>9,073</b>		<b>9,073</b>	<b>5,752</b>	<b>0,000</b>	<b>3,321</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 13 02	Collèges et lycées		4,471		4,471	2,682	0,000	1,788	0,000	0,000
Mesure 13 03	Université		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		4,602		4,602	3,069	0,000	1,532	0,000	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>96,054</b>		<b>107,360</b>	<b>59,023</b>	<b>-0,065</b>	<b>47,534</b>	<b>0,868</b>	<b>-11,306</b>

Situation indicative.

PROGRAMME FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2007)1727bis				TOTAL	ENGAGE	PREVUES	Montant	%	PREVUES	ENGAGÉES	UE	Montant	%	% réajusté	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
AXE	MESURE			PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	% réajusté	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.				
<b>Axe 11</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>	37,962	488,112	111%			311,227	349,830	112%	196,076	204,751	104%	99%	30,397	96,883	17,800	138,281			
Mesure 11 01	Ingénierie financière		35,908	40,521	113%		35,069	38,359	109%	21,545	21,545	100%	99%	15,650	1,164	0,000	2,162			
Mesure 11 02	Investissement matériel		107,501	116,055	108%		34,792	39,641	114%	22,446	23,512	105%	98%	0,821	15,309	0,000	76,414			
Mesure 11 03	Zones d'activités		67,164	69,380	103%		37,738	52,414	139%	30,224	29,541	98%	95%	0,000	20,412	2,461	16,966			
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		58,295	75,323	129%		52,532	52,560	100%	27,532	29,646	108%	102%	1,898	20,043	0,973	22,763			
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		81,735	87,171	107%		81,734	87,099	107%	49,041	52,153	106%	105%	3,069	19,900	11,977	0,072			
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		16,921	23,200	137%		14,839	17,414	117%	8,564	9,963	116%	100%	3,995	3,243	0,212	5,786			
Mesure 11 07	Assistance technique		10,123	12,106	120%		10,123	12,098	120%	7,592	8,851	117%	89%	1,824	1,424	0,000	0,008			
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		44,325	43,982	99%		37,842	37,447	99%	22,705	21,907	96%	90%	2,211	11,153	2,177	6,535			
Mesure 11 09	Export		15,469	19,759	128%		6,037	12,184	202%	6,036	7,208	119%	106%	0,929	4,047	0,000	7,576			
Mesure 11 10	Coopération		0,520	0,614	118%		0,520	0,614	118%	0,390	0,425	109%	94%	0,000	0,189	0,000	0,000			
<b>Axe 12</b>	<b>AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		888,016	1 066,086	120%		881,855	972,997	110%	480,656	526,097	109%	106%	37,140	338,574	71,186	93,089			
Mesure 12 01	Transports en commun		26,376	32,247	122%		26,376	32,247	122%	14,507	17,736	122%	100%	0,000	14,511	0,000	0,000			
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		328,451	377,930	115%		328,451	377,930	115%	176,759	202,308	114%	114%	0,000	175,621	0,000	0,000			
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora' services associés		45,697	44,935	98%		45,484	42,480	93%	27,413	26,112	95%	92%	2,489	12,248	1,630	2,456			
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		164,804	183,850	112%		164,804	183,850	112%	90,664	101,128	112%	110%	6,865	75,815	0,042	0,000			
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation		7,678	7,801	102%		7,678	7,801	102%	4,607	4,659	101%	96%	0,972	1,661	0,509	0,000			
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		132,627	143,697	108%		132,627	143,697	108%	79,576	86,188	108%	98%	16,031	36,091	5,387	0,000			
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		72,462	162,943	225%		66,514	72,310	109%	41,341	41,729	101%	94%	0,059	15,790	14,732	90,633			
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		9,103	10,608	117%		9,103	10,608	117%	5,462	5,832	107%	91%	2,237	2,539	0,000	0,000			
Mesure 12 09	Aéroports		15,223	15,438	101%		15,223	15,438	101%	6,089	6,122	101%	100%	0,000	4,283	5,033	0,000			
Mesure 12 10	Port		85,595	86,636	101%		85,595	86,636	101%	34,238	34,282	100%	100%	8,487	0,015	43,852	0,000			
<b>Axe 13</b>	<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>		244,350	257,865	106%		244,347	257,887	105%	146,654	152,133	104%	102%	4,097	88,336	13,121	0,178			
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		7,611	8,941	117%		7,610	8,763	115%	4,611	4,758	103%	97%	1,091	1,137	1,777	0,178			
Mesure 13 02	Collèges et lycées		127,960	129,906	102%		127,960	129,906	102%	76,776	77,944	102%	99%	0,000	51,962	0,000	0,000			
Mesure 13 03	Université		51,093	54,193	106%		51,093	54,193	106%	30,656	30,656	100%	99%	2,873	15,987	4,677	0,000			
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		41,019	48,158	117%		41,017	48,158	117%	24,611	28,775	117%	117%	0,133	19,250	0,000	0,000			
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		16,667	16,667	100%		16,667	16,667	100%	10,000	10,000	100%	100%	0,000	0,000	6,667	0,000			
<b>TOTAL FEDER</b>			1 570,328	1 812,063	115%		1 437,429	1 580,515	110%	823,386	882,981	107%	103%	71,634	523,793	102,107	231,548			

Situation indicative.

---

**AXE 11**  
**Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur**

---

**Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :**

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	5,129 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	204,751 M€
Taux de programmation	104%
Reliquats sur opérations soldées	9,288 M€
Taux d'avancement réel	99%
Nombre d'entreprises soutenues	-

En volume financier, le montant programmé 2008 est sensiblement équivalent à celui de l'année 2007. Cette constatation participe du déroulement normal du programme qui a atteint sa neuvième année d'existence. Tous les investissements importants notamment en matière d'infrastructures ont été déjà programmés et les aides aux entreprises au titre du DOCUP ont été arrêtées conformément à la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat (date limite d'octroi des aides, le 31 décembre 2006).

La réflexion doit principalement s'orienter vers une appréciation du cumul programmé de 2000 à 2008. Un constat positif peut être relevé puisque le taux d'avancement réel s'établit à 99%.

**Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	23,461 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	153,445 M€
Taux de certification	78%

Le taux de certification de 2000 à 2008 s'établit à 78% ce qui conforte le fait qu'un effort a été fait en matière de certification de dépenses.

---

**Mesure 11.01**  
**Ingénierie financière**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

**Descriptif synthétique :**

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	0 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	21,545 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,11 M€
Taux d'avancement réel	99%
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	81 M€
Nombre de projets programmés	-

Pour l'année 2008, aucun dossier n'a été programmé au titre de cette mesure.

Concernant le Fonds DOM, il n'y a pas eu de programmation en 2008. Les éléments de bilan ne seront disponibles qu'en avril 2009 et seront intégrés dans le rapport de solde.

Malgré l'absence de programmation des crédits en faveur de la SCR Réunion Développement, les précisions suivantes peuvent être apportées :

En juin 2005, le capital de la Société Capital Risque Réunion Développement a fait l'objet d'une augmentation à hauteur de 2,5 M€ dont 0,90 M€ de FEDER. Après conversion, le montant du capital sera de 4,37 M€. A l'heure actuelle 3,37 M€ sont libérés.

Depuis sa création en 1997, la SCR a participé ainsi au capital de 33 entreprises réunionnaises en mobilisant 3,3 M€, soit un encours moyen d'intervention de 101 K€.

Il convient de mentionner que ce fonds a été adossé à trois régimes d'aide successifs sur la période de programmation 2000-2008 : le régime d'aide N 310/2000 du 5 juin 2002 puis le régime d'aide N 316/2004 du 2 février 2005 et enfin le régime d'aide N 758/2006 du 14 juin 2007.

De même, concernant Réunion Entreprendre, il n'y a pas eu de programmation (nouvelle dotation au fonds de prêts) en 2008 mais les éléments suivants sont précisés :

Le fonds de crédit de cette association a été abondé en 2004 au titre de cette mesure. Cette structure développe un mode d'intervention qui combine la mise à disposition de ressources financières, sous forme de prêts, et un suivi post-crédation pendant trois ans. La

pérennité des entreprises soutenues s'en trouve améliorée. Le taux de pérennité à 4 ans s'établit à 82%, ce ratio s'établit à 90% pour une pérennité à 3 ans.

Faisant appel à un réseau de partenaires techniques (associations, établissements financiers, compagnies consulaires...), cette plate-forme d'initiative locale, à travers son fonds de crédit, a financé des projets qui relèvent des secteurs d'activités suivants :

- Agriculture : 3 %
- Commerce : 51 %
- Artisanat : 44 %
- Profession libérale : 2%

Sur l'exercice 2008, les principaux indicateurs financiers du fonds de crédit sont les suivants :

- nombre de prêts accordés : 118,
- montant des engagements : 646 848 €,
- montant des décaissements : 430 791 €,
- montant des encours de prêts : 2 018 201 €.

Enfin, en tenant compte du fait que chaque projet encouragé génère 1,7 emploi, les créations d'emplois induites s'élèvent à 151 (au total 89 projets ont été soutenus dont 52 par les partenaires bancaires).

**Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	1,365 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	20,389 M€
Taux de certification	95%

Les certifications ont concerné essentiellement le Fonds Dom pour un montant de FEDER s'élevant à 1,83 M€

---

**Mesure 11.02**  
**Modernisation et investissement des entreprises**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

**Descriptif synthétique :**

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-0,115 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	23,512 M€
Taux de programmation	105%
Reliquats sur opérations soldées	1,511 M€
Taux d'avancement réel	98%
Nombre d'entreprises soutenues	-

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre hors DOCUP les dispositifs OPARCAT et primes à la création de TPE sur des crédits Etat et Région.  
Seules demeurent sur cette mesure les actions concernant les investissements industriels et les actions menées en faveur de la modernisation des TPE.

S'agissant d'une mesure relevant de régime d'aides, aucune programmation n'a été enregistrée en 2008, la date limite d'octroi des aides étant fixée au 31 décembre 2006.

Le montant négatif et peu important enregistré correspond à la déprogrammation de plusieurs petits projets abandonnés par des bénéficiaires.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	0,916 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	18,599 M€
Taux de certification	83%

Les dépenses certifiées en 2008 ont concerné pour l'essentiel les unités industrielles. La dépense la plus significative a trait à la création d'une scierie industrielle : 1,2 M€

Les autres dépenses ont concerné l'acquisition, la rénovation ainsi que la modernisation de l'outil de production de plusieurs unités industrielles.

---

**Mesure 11.03**  
**Aménagement de zones d'activité**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-0,020 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	29,541 M€
Taux de programmation	98%
Reliquats sur opérations soldées	0,941 M€
Taux d'avancement réel	95%
Nombre d'entreprises agréées en 2007	23

La seule programmation en 2008 sur cette mesure a concerné la modification à la baisse du plan de financement (- 20K€) d'une opération.

Eu égard aux reliquats sur opérations soldées, le taux d'avancement réel de programmation est évalué à 95 %, les reliquats ne peuvent être redéployés sur de nouveaux projets compte tenu de la fin de validité au 31/12/2006 du régime d'aides encadrant ces interventions.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	2,440 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	26,782 M€
Taux de certification	89%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 89% des dépenses sont certifiées.

Les dépenses certifiées en 2008 concernent, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Réalisation de la scierie »sciage de Bourbon » sur la ZI de Bras-Fusil à Saint-Benoît,
- Réalisation d'une pépinière d'entreprises du Sud à Etang Salé - Travaux - Tranche 1,
- Viabilisation de la 2ème tranche de la ZI 3 Bras-Fusil,
- Réalisation d'un bâtiment d'accueil pour l'entreprise SOLYVAL.

---

**Mesure 11.04**  
**Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture**

---

**Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :**

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

**Descriptif synthétique :**

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	1,487 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	29,646 M€
Taux de programmation	108%
Reliquats sur opérations soldées	1,505 M€
Taux d'avancement réel	102%
Nombre de projets aidés	3
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Eu égard à la fin de l'octroi des aides fixé au 31 décembre 2006, tous les régimes d'aides relevant de cette mesure notamment dans le milieu touristique (hôtels, restaurants, gîtes...) n'ont pas été mobilisés en 2008 ;

Le montant programmé résulte de :

- la programmation de diverses opérations et notamment de :
  - la phase préparatoire de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (concours, programmation, conduites d'opération et études jusqu'au stade Avant Projet Détaillé),
  - la création d'un hôtel 3 étoiles de 150 chambres à l'Hermitage.
- la déprogrammation de diverses opérations dont notamment :
  - la création d'un hôtel restaurant de 50 chambres classé 4 étoiles,
  - la restauration de deux maisons traditionnelles.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	2,538 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	20,851 M€
Taux de certification	76%

Les principales certifications de dépenses en 2008 ont concerné :

- La création d'un hôtel 2 étoiles de 8 chambres à Mont-Vert les Bas
- La création d'un hôtel deux étoiles de 10 chambres à Salazie
- La création d'un hôtel 3 étoiles de 18 chambres à l'Entre-Deux

On relèvera également l'avancement des différents programmes d'actions portés par les structures œuvrant dans :

- le domaine touristique
- la restauration de bâtiments
- de nombreuses restaurations de maisons traditionnelles
- les équipements touristiques du domaine forestier mené par le Département de La Réunion (dépenses du programme 2004)

---

**Mesure 11.05**  
**Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	2,853 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	52,153 M€
Taux de programmation	106%
Reliquats sur opérations soldées	0,894 M€
Taux d'avancement réel	105%
Nombre d'opérations programmées	3

Au titre de cette mesure, l'essentiel des crédits programmés a concerné :

- la darse de pêche industrielle au Port Ouest – phase travaux dont le plan de financement a été revu à la baisse
- les travaux de réhabilitation de la ferme Corail à Saint-Leu
- les études relatives au projet de cale de mise à l'eau à Saint Philippe.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	12,357 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	37,902 M€
Taux de certification	77%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 77% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent de manière plus significative les opérations suivantes :

- travaux de réalisation du sentier littoral Nord-est,
- travaux de réhabilitation de l'aire de loisirs et de jeux sur le site du Bocage,
- travaux d'aménagement de la zone de loisirs du Colorado.

---

**Mesure 11.06**  
**Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

**Descriptif synthétique :**

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	- 0,032 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	9,963 M€
Taux de programmation	116%
Reliquats sur opérations soldées	1,324 M€
Taux d'avancement réel	100%
Nombre de projets soutenus	-
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Eu égard à la fin de l'octroi des aides fixé au 31 décembre 2006, tous les régimes d'aides relevant de cette mesure n'ont pas connu de programmations nouvelles en 2008. Le très faible montant négatif relevé correspond en fait à des déprogrammations.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	0,805 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	7,807 M€
Taux de certification	91%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 91% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, la certification des dépenses totales ou partielles des actions collectives conduites par la Chambre de commerce concernant tant le plan d'actions 2006 « mission d'intérêt général du CRITT » que l'opération CODIGE-INSER 2006 qui permet l'accueil de jeunes ingénieurs issus de grandes écoles (dont des originaires de la Réunion) dans les entreprises locales.

---

**Mesure 11.07**  
**Assistance technique**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	1,599 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	8,851 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 -2006	118%
Reliquats sur opérations soldées	0,541 M€
Taux d'avancement réel	89%
Nombre de projets soutenus	21

En 2008, 21 opérations ont été programmées pour un montant de FEDER engagé de 1,599 M€, soit plus de 18% du montant total programmé au titre de la mesure. Une partie des dossiers programmés constitue des opérations éligibles, déjà terminées, qui n'avaient pas été programmées. Il s'agit de :

- les programmes de la cellule AGILE pour les années 2000 à 2007, excepté celui de l'année 2002 qui a déjà été engagé et soldé ; les bénéficiaires de ces opérations sont la Région Réunion et le Département de la Réunion ;
- l'évaluation ex – ante pour la mise en œuvre des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013 ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des programmes opérationnels 2007 – 2013 ;
- le programme mission pour les personnels de la Région sur la période 2005 – 2007.

Par ailleurs, deux opérations se déroulant en 2008 ont été programmées :

- le programme ressources humaines 2008 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme. Ce programme correspond à 3 dossiers programmés compte-tenu des différents bénéficiaires (ministère de l'intérieur, Région, Département) ;

- les déplacements des agents des services de l'Etat dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels pour l'année 2008 ;

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,936 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	4,531 M€
Taux de certification FEDER	60 %

En 2008, 2 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses, il s'agit :

- du programme ressources humaines 2006 du Ministère de l'Intérieur, opération soldée,
- du programme ressources humaines 2007 du Ministère de l'Intérieur, opération soldée.

---

**Mesure 11.08**  
**Intégration des TIC dans la société réunionnaise**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

**Descriptif synthétique :**

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indiano-céanique.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	- 0,475 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	21,907 M€
Taux de programmation	96%
Reliquats sur opérations soldées	1,362 M€
Taux d'avancement réel	90%
Nombre de projets aidés	-
dont nombre d'entreprises soutenues	-

Aucune programmation concernant les entreprises n'a été faite en 2008, la date limite d'octroi des aides étant réglementairement arrêtée au 31 décembre 2006.

Le montant négatif enregistré correspond à la déprogrammation de quatre dossiers.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	1,814 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	11,705 M€
Taux de certification	52%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 52% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives :

- la réalisation d'infrastructures de haut débit sur le territoire de la CIREST,
- le programme régional de protection des végétaux (PRPV),
- l'implantation d'un pop de télécommunication - lancement activité voix.

---

**Mesure 11.09**  
**Export**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

**Descriptif synthétique :**

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-0,080 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	7,208 M€
Taux de programmation	119%
Reliquats sur opérations soldées	0,903 M€
Taux d'avancement réel	106%
Nombre de projets soutenus	-

Aucune programmation concernant les entreprises n'a été faite en 2008, la date limite d'octroi des aides étant règlementairement arrêtée au 31 décembre 2006.

Le montant négatif correspond à divers réajustements techniques effectués au moment du solde.

**Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses en 2008:**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	0,291 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	4,640 M€
Taux de certification	77%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 77% des dépenses sont certifiées à fin 2008.

Celles-ci concernent notamment les projets de développement de films d'emballage imprimés pour une industrie ou encore la création d'un laboratoire d'analyses de l'hygiène alimentaire et de l'eau.

---

**Mesure 11.10**  
**Coopération régionale**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

L'objectif de la mesure est de développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

**Descriptif synthétique :**

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement...

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	-
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	0,425M€
Taux de programmation FEDER en 2000–2008 par rapport au programme 2000 – 2006	109 %
Reliquats sur opérations soldées	0,057 M€
Taux d'avancement réel	94 %
Nombre de projets soutenus	-

En 2008, aucune opération n'a été programmée.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant déclaré en 2008	0,00M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2008	0,239 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2007	61 %

En 2008, aucune dépense supplémentaire n'a été déclarée à la Commission, tous les dossiers étant clôturés à ce stade. Le niveau de solde s'établira donc à 61% des crédits prévus.

---

**AXE 12**  
**Aménagement équilibré du territoire**

---

**Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):**

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

**Eléments de programmation en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	48,052 M€
Montant FEDER programmé en 2000 – 2008	526,097 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 –2006	109 %
Taux d'avancement réel	106 %
Nombre d'opérations programmées	9

Au cours de l'année 2007, la programmation avait atteint 99% de l'enveloppe prévue avec une baisse importante du nombre d'opérations programmées. cette tendance naturelle se confirme en 2008 avec 9 dossiers supplémentaires programmés pour un montant de 48,052 M€. Le taux de programmation est maintenant supérieur à 100% du montant FEDER prévu avec une légère sur-programmation des crédits de l'ordre de 9%. Sur-programmation volontaire d'une possible compensation entre axes au moment de la clôture finale du DOCUP.

Par ailleurs, 4 opérations ont été modifiées et 21 déprogrammées. Les déprogrammations sont, le plus généralement, dues à un retard dans l'avancement des travaux, incompatibles avec la date limite d'éligibilité initiale des dépenses au 31 décembre 2008.

Au titre de cet axe, 9 mesures présentent des niveaux de programmation supérieurs à 100 % :

- mesure 12.01 : Transports en commun
- mesure 12.02 : Infrastructures routières et réseaux liés,
- mesure 12.04 : mobilisation et gestion des ressources en eau
- mesure 12.05 : gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation,
- mesure 12.06 : équipements structurants en eau potable, eaux usées et assainissement,
- mesure 12.07 : gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air,
- mesure 12.08 : prévention et protection contre les risques naturels,
- mesure 12.09 : aéroports,
- mesure 12.10 : port.

La mesure « 12.03 – structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés » présente un niveau d'engagement à 95 %. Cette mesure n'a pas été mobilisée en totalité avant la fin de la programmation, notamment en raison des déprogrammations intervenues. Les reliquats de crédits feront l'objet d'une réorientation vers d'autres mesures.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	28,804 M€
Montant FEDER certifié sur 2000 - 2008	415,833 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	87 %

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 - 2006, 88% des dépenses sont certifiées (81 % en 2007), ce qui marque une légère progression par rapport à l'année précédente.

En 2008, les mesures les plus dynamiques en terme de remontée de dépenses sont :

- mesure 12.03 : Structuration, aménagement des villes et bourgs,
- mesure 12.06 : Équipements structurants eau potable, eaux usées, assainissement,
- mesure 12.10 : Ports.

Ces trois mesures représentent plus de 85 % des sommes déclarées en 2008.

Deux mesures présentent, globalement, des niveaux de certification plus faibles, il s'agit de :

- mesure 12.01 : Transport en commun (une opération programmée récemment et en cours de solde)
- mesure 12.03 : Structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés (plusieurs opérations reportées dans différents bourgs de toute l'île)

---

**Mesure 12.01**  
**Transport en commun**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Le développement des systèmes de Transport Collectif demeure une nécessité, en particulier pour les migrations pendulaires domicile-travail qui ne peuvent plus être satisfaites par les réseaux routiers existants ou en projets, malgré la constante augmentation du parc automobile réunionnais. Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

**Descriptif synthétique :**

L'objectif initial de la mesure était de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

**Éléments de programmation en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	10,896 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	17,736 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000-2006	122,3 %
Reliquats sur opérations soldées	3,228 M€
Taux d'avancement réel	100 %
<i>Linéaire en Km</i>	0
<i>Pôles d'échanges multimodal (urbain-interurbain)</i>	0

Comme prévu lors de l'ajustement financier conduit mi 2008. Le reliquat de la mesure a été programmé en 2008 en faveur d'une étude de maîtrise d'œuvre conception en phase APS relative à la première section opérationnelle Saint Paul / Sainte Marie du Tram train, suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'ensemble du tracé.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	-
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	3,611 M€
Taux de certification	25 %

À ce jour, les sommes certifiées concernent le premier projet programmé au titre de la mesure qui a été soldé au cours de l'année 2007 pour un montant de 3,611 M€. Le reliquat a été mobilisé lors de la programmation de la nouvelle opération d'étude programmée en 2008.

---

**Mesure 12.02**  
**Infrastructures routières et réseaux liés**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

**Descriptif synthétique :**

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.

**Éléments de programmation en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	30,626 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	202,308 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 - 2006	114,5%
Reliquats sur opérations soldées	0,725 M€
Taux d'avancement réel	114%
<i>Linéaire de route</i>	<i>7,2 km</i>
<i>Nombre d'ouvrage d'art</i>	-
<i>Nombre de projets</i>	1

En 2008, l'opération « Route des Tamarins » a été reprogrammée pour prendre en compte les travaux de réalisations de terrassements, d'ouvrages d'art et de rétablissements de chaussées situés sur près de 7,2 km entre la ravine Trois Bassins et la ravine Fontaine. Les travaux comprennent le dégagement de l'emprise, les ouvrages hydrauliques, les ouvrages de rétablissement de communication et les diffuseurs, l'assainissement, les chaussées et les équipements.

Le niveau de programmation de la mesure atteint 114%, soit une sur programmation de plus de 25 M€ de FEDER. En effet, dans le cadre des opérations de clôture du programme, le projet de Route des Tamarins permettra, au même titre que le transfert des eaux, de mobiliser les reliquats éventuels qui seraient dégagés sur l'ensemble des mesures cofinancées par le FEDER. Ainsi, le montant reste bien conforme au plafond admis par la Commission dans le cadre de la décision « grand projet ».

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,152 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	162,318 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	92%

Une seule opération a fait l'objet d'une déclaration de dépenses en 2008. Il s'agit du dossier d'études pour la liaison RD2 / RD4 qui a été soldé pour un montant de dépenses totales de 0,276 M€.

---

**Mesure 12.03**  
**Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles - souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- 0,912 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	26,112 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 - 2006	95,3%
Reliquats sur opérations soldées	0,854 M€
Taux d'avancement réel	92,1%
Nombre d'études	1
Nombre de sites aménagés	1

En 2008, le taux de programmation est inférieur à celui observé en 2007. Cette baisse s'explique par les déprogrammations qui ont été effectuées tout au long de l'année en préparation de la clôture du programme. Ainsi, 7 projets ont été déprogrammés pour un montant de près de 1,354 M€ de FEDER. La raison principale réside dans le retard rencontré dans la mise en œuvre des opérations, celles –ci pouvant connaître des délais de réalisation allant au-delà du 31 décembre 2008.

Cependant, 2 opérations ont été programmées en 2008. Il s'agit de :

- L'aménagement de la place du marché et de la promenade haute de la médiathèque à Sainte-Marie : cette opération permet de parachever la réhabilitation du centre ville en offrant une ouverture du quartier vers le front de mer ;

- L'étude complémentaire de structuration du bourg du Guillaume, qui s'est avérée nécessaire en raison de la réalisation de projets d'aménagement majeur menés à proximité, et des mutations démographiques enregistrées sur le secteur.

Deux opérations ont également été réajustées pour prendre en compte les modifications intervenues dans leur déroulement. Les projets concernés sont :

- l'aménagement de l'îlot « centre commercial », à Saint André,
- l'aménagement des espaces publics de l'îlot église à Saint André.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	4,653 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	16,686 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	61%

Le taux de certification est en hausse de 17 points par rapport à l'année 2007. Pour l'année 2008, la répartition des dépenses certifiées se fait selon le schéma suivant :

- 45 % des dépenses certifiées sont liées à des opérations de revitalisation des centres agglomérés anciens (32 projets);
- 12% concernent des opérations de structuration des bourgs des hauts ou de mi-pentes, pour 11 projets ;
- 43 % sont liées aux opérations d'aménagements urbains (12 projets).

Ainsi, pour l'année 2008, 55 opérations ont fait l'objet d'une certification de dépenses l'effort devant être renforcé au cours du premier semestre 2009.

---

**Mesure 12.04**  
**Mobilisation et gestion des ressources en eau**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau ;
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources ;
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages ;
- Sécuriser et protéger la ressource en eau ;

**Descriptif synthétique :**

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation ;
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau ;
- Communication sur une politique de l'eau ;
- Programme de recherche en eau ;
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	9,105 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	101,128 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2008 par rapport au programme 2000-2006	111,5%
Reliquats sur opérations soldées	1,216 M€
Taux d'avancement réel	110,2%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	-
<i>Linéaire de galeries</i>	-

En 2008, aucune opération nouvelle n'a été programmée. Néanmoins, le projet de creusement de la galerie Salazie amont, programmé en 2007, a fait l'objet d'une modification du plan de financement afin de prendre en compte au même titre que la route des Tamarins,, d'une part les reliquats éventuels sur les opérations en cours de réalisation et, d'autre part, les montants alloués à cette opération dans le cadre de l'ajustement financier intervenu en 2008.

Pour mémoire, cette opération consiste à soutenir les travaux suivants :

- la réalisation du dispositif d'exhaure et de la galerie de contournement sur le tronçon Point Métrique (PM) 773 – 1203 ;
- la réalisation d'investigations géologiques au droit du PM 1238, sur le plateau de Bois de Pommes ;
- la poursuite de la galerie de contournement, la mise en place d'exhaure et de soutènement sur le tronçon PM 1203 – 1420 ;
- la mise en place de tuyaux d'exhaure dans l'ouvrage de régulation et de sécurité ;

- la reprise du creusement à l'explosif, la mise en place de tuyaux d'exhaure et de soutènement sur le tronçon PM 1420 – 2700.

S'agissant de la galerie Salazie amont, la césure entre le DOCUP 2000 – 2006 et le PO 2007-2013 devant se faire au PM 2700.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,568 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	89,747 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	99 %

La certification de dépenses a peu évolué en 2008 en comparaison de 2007 au cours de laquelle plus de 20 M€ de FEDER avaient été certifiés. Cette situation s'explique par le nécessaire décalage dans la certification des dépenses à l'issue de la clôture des opérations du programme.

Cependant, les dépenses liées à 4 opérations ont tout de même fait l'objet d'une certification pour un montant total de 1,033 M€, parmi lesquelles deux opérations ont été soldées ; Il s'agit de :

- les études du programme 2000 de recherche en eau,
- les forages 2004 / 2005 de reconnaissance pour le programme de recherche en eau.

Les opérations suivant ont permis la certification de près de 1 M€ de dépenses:

- la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont,
- la réalisation de la conduite maîtresse – deuxième tranche.

---

**Mesure 12.05**  
**Gestion et valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

**Descriptif synthétique :**

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	4,659 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2008 par rapport au programme 2000-2006	101,1 %
Reliquats sur opérations soldées	0,220 M€
Taux d'avancement réel	96,4 %
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	-
<i>Nombre d'études</i>	-
<i>Nombre de plans de gestion</i>	-

Aucune action n'a été programmée au titre de cette mesure au cours de l'année 2008.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	0,363 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2008	3,391 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	74 %

En 2008, 16 opérations ont fait l'objet de certification de dépenses, 8 ayant été soldées. On peut notamment citer :

- le programme 2007 du suivi écologique de la réserve naturelle de la Roche Écrite ;
- l'aide à la conception du contenu muséographique du centre des eaux douces ;
- la mission d'assistance pour gestion intégrée du littoral de l'Ouest de La Réunion mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 ;
- l'étude paysagère du Grand Sud.

---

**Mesure 12.06**  
**Équipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau ;
- Développer les réseaux d'adduction des eaux usées et de l'eau potable liés aux aménagements urbains ;
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires ;
- Assurer un assainissement de qualité.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit de projets concernant principalement les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mises aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- 0,059 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2008	86,188 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2008 par rapport au programme 2000-2006	108,3%
Reliquats sur opérations soldées	8,403 M€
Taux d'avancement réel	97,7%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	-
<i>Nombre d'études</i>	-
<i>Nombre de schémas directeur</i>	-

En 2008, aucune opération n'a été programmée au titre de cette mesure. A contrario, le projet de renforcement du réseau AEP de la route du volcan a été déprogrammé.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	11,457 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2008	64,971 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	82 %

Le montant FEDER certifié augmente légèrement par rapport à 2007, mais il reste encore en deçà de la moyenne de l'axe.

Néanmoins, 90 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales déclarées de 19,96 M€.

Les dossiers les plus importants concernent :

- l'alimentation en eau potable à partir de la nappe de Pierrefonds (tranche 2 et 3) à Saint Pierre,,
- les réseaux primaires de la ZAC de l'Océan Indien,
- la modernisation de la station d'épuration de Saint Leu,
- l'extension et la réhabilitation de la station d'épuration de l'Hermitage.

---

**Mesure 12.07**  
**Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production ;
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes ;
- Sensibiliser au tri sélectif ;
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

**Descriptif synthétique :**

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés ;
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Réhabilitation des décharges ;
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air ;
- Réalisations d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines ;
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	0,406 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2008	41,781 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2008 par rapport au programme 2000-2006	100,9%
Reliquats sur opérations soldées	2,766 M€
Taux d'avancement réel	94,2%
Nombre d'opérations programmées	4
Nombre d'études	-
Nombre de chauffe –eau solaire supplémentaire	258 unités

Au titre de cette mesure, 4 opérations ont été programmées

**Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :**

Plus de 400 K€ ont été investis dans 4 opérations afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables. Ces installations sont situées sur des logements sociaux. Ainsi, cette intervention a permis l'enrichissement du parc local de chauffe - eau solaire de 258 unités supplémentaires, équivalant à la réduction de la facture énergétique de l'ordre de 258 Mwh. Compte-tenu du mode de production de l'énergie électrique à La Réunion, ces investissements correspondent à une réduction du rejet dans l'atmosphère de près de 197

tonnes de CO<sub>2</sub>. On constate une diminution du nombre de chauffes eau soutenus qui s'explique par la mise en place d'un crédit d'impôt pour ce type d'investissement et par la pleine mobilisation des crédits prévus.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) :

Aucune opération n'a été programmée en 2008. Cependant, 14 projets ont été déprogrammés, parmi lesquels 7 concernaient des travaux de construction ou réhabilitation de déchetteries.

Le retrait de ces opérations du programme s'explique par les retards rencontrés qui ne permettaient plus de garantir un achèvement compatible avec la clôture du programme.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	1,795 M€
Montant certifié en 2000 - 2008	30,490 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2008 par rapport aux tranches 2000-2006	74%

En 2008, 50 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales de l'ordre de 8,060 millions d'euros.

30 dossiers correspondent à des actions en faveur des énergies renouvelables. En particulier, l'opération de construction d'une centrale de production d'électricité photovoltaïque de puissance 174,45 kwatt, sur le bâtiment COFER a été certifiée pour un montant de près de 1,178 M€ de dépenses totales.

S'agissant des opérations d'installations de chauffes-eau solaires, le montant des dépenses certifiées s'élève à plus de 1 millions d'euros en 2008, pour 12 projets mis en œuvre. Par ailleurs, 4 opérations d'installation de centrale photovoltaïque ont permis la certification d'un montant de dépenses de 3,442 M€, soit plus de 42 % de l'ensemble des dépenses déclarées en 2008 au titre de cette mesure.

13 dossiers liés à la mise en œuvre du PDEDMA ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant global de 1,050 M€, parmi lesquels 11 ont été soldés.

Enfin, 5 opérations ont permis de justifier plus de 1,2 M€ de dépenses dans le cadre du plan d'élimination des déchets industriels. La création de la plateforme de regroupement, de stabilisation et de transit de déchets industriels spéciaux a été achevée.

---

**Mesure 12.08**  
**Prévention et protection contre les risques naturels**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain ;
- Assurer une protection des zones habitées et économiques ;
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'érosion ;
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrage de protection contre les crues, réalisation d'endiguements ;
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Recherche et développement sur les risques naturels.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2008	5,832 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2008 par rapport au programme 2000-2006	106,8%
Reliquats sur opérations soldées	0,854 M€
Taux d'avancement réel	91,1%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	-

Aucune opération n'a été programmée en 2008.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2008	1,608 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2008	4,369 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2008 par rapport aux tranches 2000-2006	80%

En 2008, 3 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de 2,617 millions d'euros.

L'opération de travaux de protection contre les inondations de la Ravine Duparc - Tranche 2 (tranche ferme) a été soldée.

---

**Mesure 12.09**  
**Aéroports**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit notamment de soutenir :

- L'extension des aérogares et de leurs connexions ;
- L'extension des parkings avion, de la construction de hangars, etc...

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	6,122 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 -2006	100,5%
Reliquats sur opérations soldées	0,015 M€
Taux d'avancement réel	100,3%
Nombre d'opérations programmées	-

Pour l'année 2008, aucune opération n'a été programmée ou modifiée au titre de cette mesure.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER déclaré en 2008	- M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2008	6,107 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	100 %

Aucune dépense supplémentaire n'a été certifiée en 2008. Le montant FEDER de la mesure a été justifié à 100 % dès 2007 au profit des opérations suivantes :

---

**Mesure 12.10**  
**Ports**

---

**Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales, ...

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2008	34,282 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2008 par rapport au programme 2000 -2006	100,1 %
Reliquats sur opérations soldées	0,137 M€
Taux d'avancement réel	99,7 %
Nombre d'opérations programmées	-

En 2008, aucune opération n'a été programmée ou modifiée au titre de cette mesure.

**Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant déclaré en 2008	8,479 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2008	34,145 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2008 par rapport aux tranches 2000-2006	100 %

Pour l'année 2008, 2 opérations ont particulièrement contribué à la certification des dépenses au titre de cette mesure, il s'agit :

- du creusement du cercle d'évitage et réalisation des quais 20 et 21 et de l'acquisition d'un portique à conteneurs au Port Est, pour un montant de dépenses totales de 18,707 M€;
- de l'acquisition d'un portique à conteneurs au Port Est, pour un montant de dépenses totales de 3,926 M€.

---

**AXE 13**  
**Services à la population**

---

**Stratégie et options prioritaires (rappel DOCUP):**

La stratégie se fonde sur la prise en compte globale des besoins de la population au niveau des infrastructures éducatives et des équipements sanitaires qui constituent deux facteurs clés de cohésion sociale.

Quatre grandes options prioritaires ont été définies : la démocratisation de l'accès au savoir et à la qualification, l'élévation des niveaux de qualification en réponse à l'évolution des exigences du monde économique en termes de compétences, l'amélioration au plan qualitatif des établissements d'enseignement et de recherche, la mise à niveau des infrastructures sanitaires.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	5,752 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	152,133 M€
Taux de programmation	104%
Reliquats sur opérations soldées	2,193 M€
Taux d'avancement réel	102%
Nombre d'opérations	1

En 2008, une opération a été programmée. Il s'agit des travaux de réhabilitation et d'extension des installations sportives du lycée de Vue Belle. Cependant, 3 opérations ont été modifiées en 2008.

D'une manière générale, la programmation au titre de l'axe 13 atteint 104% du montant FEDER prévu, soit un taux de 102% compte – tenu des reliquats issus des opérations soldées. Si, durant le programme, un certain retard a été observé au niveau de la programmation des crédits, il a été rattrapé au cours des deux dernières années du programme compte tenu de la programmation tardive de certaines opérations.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	42,791 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	127,070 M€
Taux de certification	87%

Durant l'année 2008, le taux de certification des dépenses s'est accru de manière importante passant de 57% à 87% du montant de l'axe 13. Cette progression s'explique notamment par la certification des dépenses engagées au titre de la mesure « 13.04 – pôles d'excellence de la formation professionnelle » dont le taux de certification est passé de 4% en 2007 à 76% avec la réalisation du centre de formation automobile-transport..

Au sein de cet axe, la mesure 13.04 reste cependant en retrait par rapport aux autres en matière de dépenses déclarées. En effet, les autres mesures présentent des niveaux de certification supérieurs à 85%.

---

**Mesure 13.01**  
**Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Prévenir une exclusion durable par une démarche de sensibilisation et de dynamisation.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	4,758 M€
Taux de programmation	103,2%
Reliquats sur opérations soldées	0,277 M€
Taux d'avancement réel	97,2%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée en 2008 étant entendu que l'intégralité des crédits a déjà été mobilisée.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	1,873 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	4,481 M€
Taux de certification	97%

En 2008, l'effort de certification des dépenses a été légèrement supérieur à celui observé en 2007. Au final, le taux de certification a fortement progressé en atteignant 97% du montant FEDER de la mesure.

L'exercice de certification a concerné 4 opérations en 2008 pour un montant de dépenses totales s'élevant à 3,547 M€.

Les principaux projets réalisés sont le centre médico – social de Saint Joseph et la construction du centre d'éducation motrice (CEM) de Sainte Suzanne.

---

**Mesure 13.02**  
**Collèges et Lycées**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction de nouveaux lycées et collèges et la rénovation lourde de lycées et collèges.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	2,682 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	77,944 M€
Taux de programmation	101,5%
Reliquats sur opérations soldées	1,646 M€
Taux d'avancement réel	99,4%
Nombre d'opérations	1

Au cours de l'année 2008, une nouvelle opération a été programmée. Il s'agit des travaux de réhabilitation et d'extension des équipements sportifs du lycée de Vue Belle (commune de Saint Paul) pour un montant total de 3,194 M€.

Par ailleurs, le dossier de construction du lycée Saint Paul IV, ses équipements sportifs et son internat a été modifié. Ces modifications font suite à l'ajustement financier du complément de programmation, permettant d'octroyer des crédits supplémentaires à cette opération dont l'assiette éligible avait été réduite par manque de disponibilités.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	17,36 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	66,147 M€
Taux de certification	86%

Le taux de certification progresse sensiblement de 64% en 2007 à 86%. Au cours de l'année 2008, le montant des dépenses certifiées s'élève à 29,323 M€. Les principales opérations ayant contribué à cette évolution sont :

- la construction du collège Bras Fusil à Saint Benoît pour un montant de dépenses déclarées de 10,303 M€,
- la réhabilitation et l'extension des ateliers du lycée Léon de Lepervanche, pour un montant de dépenses de 5,638 M€,
- la construction du collège de Bras Fusil à Sant Benoît, pour un montant de 3,436 M€.

---

**Mesure 13-03**  
**Université**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à la Réunion.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement de l'Université et des structures liées.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	- M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	30,656 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,270 M€
Taux d'avancement réel	99,1%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	5,975 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	27,782 M€
Taux de certification	91%

En 2008, le niveau de déclaration des dépenses a progressé de 20 points pour atteindre 91% du montant FEDER inscrit sur cette mesure.

12 opérations ont contribué à l'exercice de certification pour un montant de dépenses totales de 10,399 M€. Il s'agit surtout de projets de construction ou d'équipements sur les différents sites universitaires.

La construction du parc technologique universitaire se poursuit avec 2,792 M€ de dépenses certifiées.

Cependant, la principale opération demeure la mise en œuvre du cyclotron. Ainsi, un montant de 6,593 M€ de dépenses a été certifié à travers 6 dossiers distincts dont le plus important est l'acquisition et l'installation de la caméra de tomographie par émissions de positons (TEP).

---

**Mesure 13.04**  
**Pôle d'excellence de la formation professionnelle**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	3,069 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	28,775 M€
Taux de programmation	116,9%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	116,9%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération nouvelle n'a été programmée en 2008. Cependant, deux projets, antérieurement programmés, ont fait l'objet d'un réajustement. Il s'agit de :

- la construction du CFAT de Saint Pierre, dont le montant FEDER prévu s'élève à 17,507 M€,
- la réhabilitation du centre AFDAR de Saint André avec un soutien du FEDER de 7,249 M€.

Ces modifications font suite à l'ajustement financier du complément de programmation, permettant d'octroyer des crédits supplémentaires à ces opérations dont l'assiette éligible avait été réduite par manque de disponibilités.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	17,583 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	18,660 M€
Taux de certification	76%

Cette mesure présentait un important retard en matière de certification qui a été en partie rattrapé en 2008. En effet, le montant total des dépenses certifiées s'élève à 29,520 M€.

Les principales opérations concernées sont :

- la construction du CFAT de Saint Pierre - études et travaux – pour un montant de dépenses déclarées de 18,714 M€,
- la réhabilitation du centre AFDAR de Saint André, - études et travaux – pour un montant de dépenses déclarées de 8,662 M€.

---

**Mesure 13.05**  
**Infrastructures sanitaires**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Développer l'offre de soins et améliorer l'accueil et les conditions de séjour des patients.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sanitaires

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2008	-
Montant FEDER programmé de 2000 à 2008	10,000 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération nouvelle n'a été programmée cette année, l'intégralité des crédits prévus ayant été déjà mobilisée.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2008	- M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2008)	10 M€
Taux de certification	100%

L'ensemble des dépenses programmées au titre de cette mesure a été déclaré. Les dernières opérations ont été clôturées en 2007.

### 3.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

---

#### Axe 14 Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

---

##### **Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :**

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, les interventions financées au titre de cet axe visent à accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part. "

##### **Éléments de programmation en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2008
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	0 M€
Taux de programmation	-
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

En 2008, peu d'actions ont été programmées au titre du DOCUP 2000-2006. Les efforts ont été concentrés d'une part, sur l'optimisation des reliquats de l'axe FSE du DOCUP en recherchant un niveau de consommation proche de 100%, et d'autre part sur le démarrage du PO FSE 2007-2013. Aussi, les commentaires de l'état d'avancement par mesure ont très peu évolué.

##### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour l'axe 14 :	Déclarés en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	566,312 M€
Nombre de bénéficiaires	-	
Nombre d'heures stagiaires	-	22 505 599

Compte tenu des éléments de contexte rappelés précédemment, aucune dépense n'a été déclarée à la Commission en 2008. Par ailleurs, lors du dernier appel de fonds (décembre 2007) 95 % des dépenses prévues à la maquette ont été déclarées à la Commission. Aussi, du fait de l'application de la retenue réglementaire de 5 %, les services gestionnaires ont souhaité concentrer leurs efforts sur le solde des opérations en cours et assurer un niveau de clôture du programme optimal.

Quoiqu'il en soit des demandes de paiement remontées par les bénéficiaires ont été certifiées et saisies dans PRESAGE. Ces dépenses concernent les mesures suivantes :

- 14,01 : Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité
- 14,02 : Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours
- 14,03 : Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion
- 14,08 : Accompagnement des mutations sectorielles
- 14,11 : Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes
- 14,12 : Développer l'esprit d'entreprise
- 14,13 : Actions sur les systèmes et dispositifs
- 14,14 : Innovation, individualisation et TICE
- 14,15 : Assistance technique FSE

**Statuts des hommes et femmes en entrée et sortie des principaux dispositifs de formation à La Réunion en 2007.**

*Effectifs disponibles à la déclaration de dépenses.*

Dispositifs	Hommes Femmes		Entrées			Sorties		
	DE	En emploi (dont contrats aidés)	autres (formation, création d'activité ...)	DE	En emploi (CDI et CDD de + de 6 mois)	autres (formation, création d'activité ...)		
Formations sectorielles	1 514	553	60%	30%	10%	55 %	23 %	22 %
AFPAR	1 463	914	80%	7%	13%	62 %	30 %	8%
Apprentissage	3 741	1 616	80%	10%	10%	45%	43%	12%
Action prépa	1 400	600	80%	10 %	60%	40%	40%	20%
APP	2 175	4 675	93%	5%	2%	64%	7%	29%
PLIE	696	696	90%	1%	9%	63%	11%	26%
RSMA	513	112	75%	10%	5%	10%	70%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>11 502</b> <b>(55,6%)</b>	<b>9 166</b> <b>(44,4%)</b>						

Remarques :

- Avertissement : le tableau présente les principaux dispositifs Insertion-Emploi-Formation ayant bénéficié d'un soutien du FSE en 2007,
- L'équilibre hommes/femmes reste stable par rapport à l'année précédente ;
- Les pourcentages en entrée et sortie restent pratiquement les mêmes d'une année sur l'autre ;
- Le public est composé essentiellement de demandeurs d'emploi ;
- Près de 50 % des demandeurs d'emploi en entrée accèdent à un emploi ou créent leur activité après la formation

PROGRAMME FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007)1727bis				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 14</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN</b>		<b>7,146</b>	<b>7,146</b>	<b>0,584</b>	<b>0,182</b>	<b>6,263</b>	<b>0,118</b>	<b>0,000</b>
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		0,233	0,233	0,156	0,035	0,000	0,043	0,000
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		-2,949	-2,949	-3,779	0,000	0,831	0,000	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		-2,335	-2,335	-2,335	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		8,311	8,311	5,818	0,000	2,493	0,000	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,000	0,000	-0,022	0,000	0,022	0,000	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		-0,082	-0,082	-0,082	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		-0,465	-0,465	-0,465	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		0,000	0,000	-0,360	0,000	0,360	0,000	0,000
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		1,672	1,672	0,398	0,000	1,274	0,000	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		1,872	1,872	0,655	0,000	1,217	0,000	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		0,911	0,911	0,630	0,141	0,065	0,075	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		0,020	0,020	0,014	0,006	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		-0,044	-0,044	-0,044	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FSE</b>			<b>7,146</b>	<b>7,146</b>	<b>0,584</b>	<b>0,182</b>	<b>6,263</b>	<b>0,118</b>	<b>0,000</b>

Situation indicative

PROGRAMME FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Decision C(2007)1727bis		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGEES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGEES			Etat Membre	PUBLICS NATIONAUX		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE		Montant	%		Montant	%		Montant	%	% réajusté		COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
<b>Axe 14</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT DES RES.</b>	<b>627,658</b>	<b>783,587</b>	<b>125%</b>	<b>621,100</b>	<b>775,693</b>	<b>125%</b>	<b>459,736</b>	<b>566,795</b>	<b>123%</b>	<b>109%</b>	<b>41,828</b>	<b>156,628</b>	<b>10,442</b>	<b>7,894</b>	
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	14,746	21,127	143%	14,735	21,084	143%	10,912	15,437	141%	106%	0,193	5,238	0,217	0,043	
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	83,117	118,453	143%	83,116	118,453	143%	61,292	86,517	141%	122%	1,347	30,190	0,400	0,000	
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,308	39,123	168%	23,307	39,123	168%	17,235	28,193	164%	106%	2,308	2,390	6,232	0,000	
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle	81,039	94,362	116%	81,038	94,362	116%	59,672	68,986	116%	100%	9,901	15,475	0,000	0,000	
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances	2,981	2,888	97%	2,980	2,888	97%	2,205	2,071	94%	84%	0,249	0,562	0,006	0,000	
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives	26,388	28,847	109%	26,253	28,669	109%	19,469	20,820	107%	100%	2,374	5,476	0,000	0,178	
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises	17,930	26,336	147%	11,525	18,686	162%	10,227	12,702	124%	101%	2,840	1,426	1,718	7,650	
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles	100,539	133,758	133%	100,539	133,736	133%	74,114	99,090	134%	116%	2,103	32,542	0,000	0,023	
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	87,034	92,605	106%	87,034	92,605	106%	63,727	67,863	106%	102%	0,000	24,742	0,000	0,000	
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	101,404	130,090	128%	101,404	130,090	128%	74,825	95,635	128%	117%	0,396	33,418	0,641	0,000	
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	53,038	53,820	101%	53,037	53,820	101%	39,100	39,503	101%	100%	14,307	0,000	0,010	0,000	
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise	10,706	13,183	123%	10,705	13,183	123%	8,022	9,228	115%	106%	1,833	0,976	1,147	0,000	
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs	12,140	13,689	113%	12,139	13,689	113%	8,989	9,974	111%	103%	1,800	1,886	0,030	0,000	
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE	12,907	14,736	114%	12,906	14,736	114%	9,645	10,340	107%	103%	2,064	2,289	0,043	0,000	
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE	0,258	0,323	125%	0,258	0,323	125%	0,199	0,228	115%	102%	0,077	0,018	0,000	0,000	
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,124	0,247	200%	0,123	0,247	200%	0,105	0,210	200%	100%	0,037	0,000	0,000	0,000	
<b>TOTAL FSE</b>		<b>627,658</b>	<b>783,587</b>	<b>125%</b>	<b>621,100</b>	<b>775,693</b>	<b>125%</b>	<b>459,736</b>	<b>566,795</b>	<b>123%</b>	<b>109%</b>	<b>41,828</b>	<b>156,628</b>	<b>10,442</b>	<b>7,894</b>	

Situation indicative

Situation indicative.

---

**Mesure 14.01**  
**Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

**Descriptif synthétique :**

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,01 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	15,437 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

Aucune action n'a été programmée en 2008. Les dispositifs intervenant dans le champ de l'insertion par la mise en activité ont été programmés plutôt au titre du programme opérationnel FSE 2007-2013.

**Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	0 M€
Nombre de bénéficiaires	-	6 717
Nombre d'heures stagiaires	-	2 329 052

Compte tenu de l'absence de déclaration de dépenses en 2008 sur cette mesure, le nombre de bénéficiaires et d'heures/stagiaires est inchangé.

---

**Mesure 14.02**  
**Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion**  
**par la mise en parcours**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

**Descriptif synthétique :**

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.  
Accompagnement de publics sous contrats aidés.  
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).  
Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,02 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	85,517 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

Aucune action n'a été programmée en 2008 au titre de cette mesure. Les dispositifs intervenant dans le champ de l'insertion par la mise en parcours ont été programmés plutôt au titre du programme opérationnel FSE 2007-2013.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :	Decl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	54 848 M€
Nombre de bénéficiaires	-	29 027
Nombre d'heures stagiaires	-	2 621 400

Aucune déclaration de dépense n'est intervenue sur cette mesure. Toutefois, les opérations de solde permettent de donner d'apporter les éléments d'information suivants :

- Les déclarations de dépenses intervenues sur les Actions d'utilité sociale ont concerné trois opérations. Ces actions visent notamment à accompagner les personnes les plus en difficulté à se situer par rapport à une dynamique de recherche d'emploi (Stages, contrats temporaires...) afin de construire un projet professionnel. En moyenne près de 200 personnes ont été intégrées dans ce dispositif.

- Ont été également soldées en 2008 les dépenses enregistrées au bilan final de six PLIE.  
Les données qualitatives recueillies confirment les tendances enregistrées jusqu'à présent.

Sorties de fin de parcours :

Taux de sortie positive	30 %
dont emploi	90 %
dont création d'entreprise	2,5 %
dont formation qualifiante	7,5 %

---

**Mesure 14.03**  
**Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

**Descriptif synthétique :**

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,03 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	28,193 M€
Nombre de bénéficiaires*	-
Nombre d'heures stagiaires*	-

\* hors accompagnement scolaire

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	15,264 M€
Nombre de bénéficiaires*	-	8 974
Nombre d'heures stagiaires*	-	3 608 635

\* hors accompagnement scolaire

En 2008, les opérations de solde des programmes d'Ateliers Permanent de Lutte Contre l'Illettrisme certifiés donnent les résultats qualitatifs suivants :

178 026 heures/stagiaires dispensées au profit de 456 bénéficiaires.

Ces données seront intégrées au rapport de clôture.

---

**Axe 14.04**  
**Encourager la mobilité éducative et professionnelle**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois. Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique). Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14,04 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	5,818 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	68,986 M€
Taux de programmation	0 %
Nombre de bénéficiaires	-

En 2008, afin de répondre au souci d'optimisation des crédits disponibles, à été programmé le dispositif régional de mobilité. Ce dispositif recouvre à la fois les Aides à la Première Installation et les actions de formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi. 2 200 stagiaires de la formation professionnelle ont pu bénéficier des aides de ce dispositif dont 460 aides à la première installation.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	54,284 M€
Nombre de bénéficiaires	-	48 798

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.05**  
**Développement du travail féminin et égalité des chances**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.  
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.  
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

**Descriptif synthétique :**

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.  
Formation de conjoints.  
Formation à distance.  
Formation dans les métiers émergents.  
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,05 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	2,071 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour l'axe 14.05 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	1,52 M€
Nombre de bénéficiaires	-	1 904
Nombre d'heures stagiaires	-	332 109

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.06**  
**Recherche et développement des filières éducatives supérieures**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

**Descriptif synthétique :**

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,06 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	20,820 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	17,922 M€
Nombre de bénéficiaires	-	5 054
Nombre d'heures stagiaires	-	1 438 353

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.07**  
**Développement des compétences dans les entreprises**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.  
Faciliter la création et le maintien d'emplois.  
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.  
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

**Descriptif synthétique :**

Aide au conseil en entreprises.  
Aides à la formation des salariés.  
Prime Régionale à l'Emploi.  
Plan Animation Emploi.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,07 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	12,702 M€
Nombre d'individus bénéficiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	8,902 M€
Nombre d'individus bénéficiaires	-	8 225

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.08**  
**Accompagnement des mutations sectorielles**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emplois qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

**Descriptif synthétique :**

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,08 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	99,090 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	58,465 M€
Nombre de bénéficiaires	-	-
Nombre d'heures stagiaires	-	-

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008. Toutefois, des programmes 2005 et 2006 de formation dans les filières bâtiment, industrie notamment, ont été soldés.

---

**Mesure 14.09**  
**Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

**Descriptif synthétique :**

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,09 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	67,863 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

Au titre de cette mesure, en 2008 ont été programmées des actions dans le but d'optimiser la consommation des reliquats disponibles.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0	60,827 M€
Nombre de bénéficiaires	0	41 046
Nombre d'heures stagiaires	-	11 747 864

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.10**  
**Formation des adultes et des demandeurs d'emploi**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

**Descriptif synthétique :**

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,10 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	95,635 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

Au titre de cette mesure, en 2008 ont été programmées des actions dans le but d'optimiser la consommation des reliquats disponibles.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :	Decl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	85,674 M€
Nombre de bénéficiaires	-	20 612
Nombre d'heures stagiaires	-	9 783 748

Aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008.

---

**Mesure 14.11**  
**Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.  
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

**Descriptif synthétique :**

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).  
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,11 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	39,503 M€
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	38,854 M€
Nombre de bénéficiaires	-	14 532
Nombre d'heures stagiaires	-	9 137 003

En 2008, aucune déclaration de dépenses n'a été effectuée au titre de cette mesure en 2008. En revanche, le programme 2007 de la Maison Familiale et Rurale de l'Est a été certifié.

---

**Mesure 14.12**  
**Développer l'esprit d'entreprise**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.  
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.  
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

**Descriptif synthétique :**

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique des publics en difficulté.

Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,12 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	9,228 M€
Nombre de bénéficiaires*	-
Opérations de sensibilisation	-

\* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

1 action en faveur des structures d'accompagnement à la création d'entreprise a été programmée en 2008.

Au titre de l'Amélioration du lien social l'action « Journées d'Emploi » a été programmée. Ce concept basé sur la rencontre employeur-demandeur d'emploi, a rencontré un vif succès au regard des taux de participation, puisque près de 20 000 personnes ont fréquenté la manifestation. 1 500 demandes d'emploi ont été enregistrées.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	6,9 M€
Nombre de bénéficiaires*	-	15 894
Opérations de sensibilisation	-	7

\* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Aucune dépense n'a été déclarée à la Commission en 2008.

Toutefois, s'agissant de la sous mesure Amélioration du lien social, a été déclarée en 2008 l'action « Les Journées pour l'emploi » organisées en 2007. Le nombre de fréquentation s'élève à 20 000 personnes. 3 000 offres d'emplois ont été proposées.

En faveur des structures d'accompagnement à la création d'entreprise, en 2008, cinq programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ont été certifiés. Les bilans transmis confirment les proportions affichées l'année précédente. Près de 35 % des porteurs de projets reçus concrétisent leurs projets ; ils sont 40 % à bénéficier d'un suivi post-crédation.

---

**Mesure 14.13**  
**Actions sur les systèmes et dispositifs**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation.
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

**Descriptif synthétique :**

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place des centres de ressources « femmes agents de l'égalité des chances" et « politique de la ville ».

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,13 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	9,974 M€
Nombre de programmes d'actions	-
Nombre de bénéficiaires « nets »	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	6,7 M€
Nombre de programmes d'action	-	26
Nombre de bénéficiaires « nets »	-	907

Aucune dépense n'a été déclarée à la Commission en 2008.

S'agissant des certifications intervenues :

- Pour ce qui est des nouveaux services emplois jeunes, les dépenses certifiées portent uniquement sur le bilan final d'un Dispositif Local d'Accompagnement programmé en 2006.

- S'agissant des Programmes CARIF-OREF, ARVISE... , les seules dépenses certifiées en 2008 concernent le solde du programme 2006 du dispositif ARACT mis en œuvre par l'ARVISE.

- Pour ce qui est du programme d'actions 2007 du Centre de Ressources Égalité des chances a également fait l'objet d'une certification de dépenses en 2008. Le bilan fait état de plusieurs actions de communication (exposition itinérante...), d'information et de formation (participation à des conférences, séminaires de formation...).

---

**Mesure 14.14**  
**Innovation, individualisation et TICE**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

**Descriptif synthétique :**

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.  
Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.

Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

Indicateurs clés pour la mesure 14,14 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0 M€
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	10,340M€
Taux de programmation	-
Nombre de programmes d'actions	-
Nombre de bénéficiaires	-
Nombre d'heures stagiaires	-

L'ensemble des actions de cette mesure n'a pas fait l'objet de programmation en 2008

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	8,606 M€
Nombre de bénéficiaires	-	46 362
Nombre d'heures stagiaires	-	3 883 116

Aucune déclaration de dépense n'a été effectuée au titre de cette mesure.

Les opérations de solde réalisées concernant les bilans finaux des programmes 2007 ont été certifiées. Au total, 4 009 bénéficiaires ont été inscrits au cours des 419 273 heures/stagiaire réalisées.

---

**Mesure 14.15**  
**Assistance technique FSE**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

**Descriptif synthétique :**

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14,15 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	0
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	0,228 M€

Aucune action n'a été programmée en 2008 au titre de cette mesure.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :	Prog. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	0 M€	0,109 M€
Nombre d'actions réalisées	-	13

Aucune déclaration de dépense n'a été effectuée au titre de cette mesure.

---

**Mesure 14.16**  
**Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Promouvoir le développement local.

**Descriptif synthétique :**

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.  
Exemple du dispositif EDEN.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14,16 :	Programmé
Montant FSE programmé en 2008	-
Montant FSE programmé de 2000 à 2008	0,210 M€
Nombre de bénéficiaires ultimes :	

Aucune action n'a été programmée en 2008 au titre de cette mesure.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Décl. en 2008	Cumul 00 à 08
Montant FSE	- M€	0,11 M€
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0	36

Aucune déclaration de dépense n'a été effectuée au titre de cette mesure.

### **3.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA**

#### **AVERTISSEMENT**

---

*Les opérations recensées en 2008 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2008.*

*Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés de 2000 à 2008 ont été représentés en Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.*

*En 2008, une seule déclaration de dépenses a été envoyée à la Commission en juin 2008. Les commentaires sur les dépenses déclarées préciseront le niveau certifié au 31/12/2008, niveau nettement supérieur à celui de juin 2008.*

---

#### **Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP**

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300,212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2003 a acté le réajustement de ce montant et dans le DOCUP révisé, 290,61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-Orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures ont été maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour prévenir des risques de dégageement d'office au titre des tranches 2004 à 2006.

L'axe de gestion intègre les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

PROGRAMME FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCEMENTS			FONDS
Décision C(2007)1727bis			ENGAGE		ENGAGÉES	ENGAGÉES	PUBLICS NATIONAUX			PRIVES
AXE	MESURE		Montant		Montant	Montant	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 15</b>	<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>		<b>20,166</b>		<b>15,028</b>	<b>11,054</b>	<b>1,985</b>	<b>0,610</b>	<b>1,378</b>	<b>5,139</b>
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		1,706		1,162	0,833	0,000	0,330	0,000	0,544
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		6,638		6,638	3,983	-0,043	2,698	0,000	0,000
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		0,860		0,862	0,538	0,205	0,120	0,000	-0,002
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		2,687		2,687	1,612	0,000	1,016	0,059	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		1,196		1,196	0,703	0,493	0,000	0,000	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		1,037		0,492	0,334	0,182	-0,025	0,000	0,545
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		0,414		-5,540	0,078	0,000	-5,619	0,000	5,954
Mesure 15 08	Appui technique agricole		4,034		3,688	2,213	0,000	1,475	0,000	0,346
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		-5,161		-2,581	-1,806	0,000	-0,774	0,000	-2,581
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		5,436		5,436	2,470	0,330	1,317	1,319	0,000
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		1,320		0,987	0,098	0,818	0,072	0,000	0,333
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,000		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>20,166</b>		<b>15,028</b>	<b>11,054</b>	<b>1,985</b>	<b>0,610</b>	<b>1,378</b>	<b>5,139</b>

Situation indicative.

PROGRAMME FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007)1727bis				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 15</b>	<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>		<b>20,166</b>	<b>15,028</b>	<b>11,054</b>	<b>1,985</b>	<b>0,610</b>	<b>1,378</b>	<b>5,139</b>
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		1,706	1,162	0,833	0,000	0,330	0,000	0,544
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		6,638	6,638	3,983	-0,043	2,698	0,000	0,000
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		0,860	0,862	0,538	0,205	0,120	0,000	-0,002
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		2,687	2,687	1,612	0,000	1,016	0,059	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		1,196	1,196	0,703	0,493	0,000	0,000	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		1,037	0,492	0,334	0,182	-0,025	0,000	0,545
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		0,414	-5,540	0,078	0,000	-5,619	0,000	5,954
Mesure 15 08	Appui technique agricole		4,034	3,688	2,213	0,000	1,475	0,000	0,346
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		-5,161	-2,581	-1,806	0,000	-0,774	0,000	-2,581
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		5,436	5,436	2,470	0,330	1,317	1,319	0,000
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		1,320	0,987	0,098	0,818	0,072	0,000	0,333
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>20,166</b>	<b>15,028</b>	<b>11,054</b>	<b>1,985</b>	<b>0,610</b>	<b>1,378</b>	<b>5,139</b>

Situation indicative.

---

**Axe 15**  
**Soutien au développement rural durable**

---

**Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :**

Le développement rural passe nécessairement d'une part :

- par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui prend en compte trois dimensions importantes :
  - o l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
  - o l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
  - o la gestion durable des espaces forestiers.
  
- par le maintien de l'activité agricole, en soutenant :
  - o le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification,
  - o la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

**Analyse synthétique de l'année 2008**

**Indicateurs clés pour le FEOGA**

Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2008	28,970 M€
Montant FEOGA programmé en 2008	11,054 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	311,340 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme	107%
Reliquats sur opérations soldées	15,294 M€
Taux de programmation réel FEOGA de 2000 à 2008 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme (montant programmé-reliquats/prévu)	102%
Montant FEOGA déclaré en 2008	16,591 M€
Montant FEOGA déclaré de 2000 à 2008	252,086 M€
Taux de FEOGA déclaré de 2000 à 2008 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme	87%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	1 561
Nombre de dossiers/projets programmés de 2000 à 2008	33697

L'activité de programmation s'est concentrée sur certaines dispositions permettant une transition souple FEOGA – FEADER, notamment par la prise en charge des dossiers DJA et plantation de canne au titre du DOCUP 2000-2006 pour anticiper les retards de mise en œuvre du FEADER. Par ailleurs un ajustement financier conduit au cours du premier semestre 2008 a permis d'identifier des opérations complémentaires à programmer afin d'approcher le taux de solde de 100%.

Les actions financées par le FEOGA peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2008	Répartition sur le programmé 2000-2007 (pour mémoire)
aides directes aux exploitations agricoles	22%	25%	26%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	48%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	26%	27%	26%

A l'approche de la fin du programme, la répartition par typologie au niveau de la programmation se rapproche très sensiblement de la répartition prévue. Mais certains décalages sont présents :

S'agissant des investissements structurants, le niveau prévu ne sera pas atteint ; en effet certains investissements n'ont pas été mis en place notamment compte tenu des contraintes de clôture : le choix a donc été fait de transférer ces investissements sur la période 2007-2013. Par contre, pour les aides individuelles, le niveau sera supérieur compte tenu des dispositions prises pour assurer la transition entre la période 2000 - 2006 et 2007 - 2013.

### **Données relatives aux dépenses déclarées en 2008**

L'activité de certification est plus limitée que celle des années précédentes compte tenu qu'un seul appel de fonds a été réalisé. Classiquement une déclaration de dépenses est réalisée en décembre mais compte tenu de l'absence de dégagement d'office fin 2008 et de la disponibilité de crédits, cette déclaration de dépense a été décalée à début 2009.

La certification a nettement évolué grâce au travail conséquent réalisé par les services afin de solder les dossiers programmés ce qui a permis d'identifier les reliquats sur opérations soldées. Mais un travail important reste à faire sur le premier semestre 2009 pour certifier les dépenses réalisées par les maîtres d'ouvrage.

	Cumul FEOGA certifié de 2000 à 2008	dont Déclaré en 2008
Total axe FEOGA	252,086 M€	16,591 M€

***Le montant certifié dans PRESAGE au 31/12/2008 est de 271,540 M€ soit 19,454 M€ de plus qu'en juin 2008.***

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examiné au 31 décembre 2002.

En 2003 la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

En 2004, trois déclarations de dépenses ont été réalisées : le 2 septembre, le 24 novembre et le 13 décembre. Les prévisions de dépenses présentées en début d'année 2004 ont été tenues et légèrement dépassées : en effet au premier CNS de l'année 2004, il était prévu de dépasser le seuil du dégagement d'office de 2,51 M€ et ce seuil a été dépassé de 2,95 M€.

En 2005, quatre déclarations de dépenses ont été réalisées : le 27 juin, le 21 septembre et le 8 novembre et le 13 décembre. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 2,7 M€.

En 2006, trois déclarations de dépenses, les 11 juillet, le 18 octobre et le 21 décembre ont permis de dépasser le seuil de 192 M€. Une marge de 8 M€ a été dégagée lors du dernier appel de fonds.

En 2007, trois déclarations de dépenses ont été réalisées, les 7 juin, 4 octobre et 11 décembre. La dernière déclaration a permis de passer le seuil du dégagement d'office de 229 M€ avec une marge de 6 M€.

Enfin en 2008, une déclaration de dépenses a été réalisée le 23 juin 2008. Malgré l'absence d'échéance en matière de dégagement d'office, l'activité de certification a été importante dans la perspective de la clôture.

En termes de réalisations, le tableau ci dessous permet de visualiser quelques indicateurs de réalisation sur dossiers soldés sachant que le descriptif de chaque mesure détaille ces résultats :

Total mesures	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	30 773
Mesure 15 01 Aménager le territoire rural	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	4 065
	Linéaire de voirie	122,55 km
	Nombre d'exploitations désenclavées	768
	Nombre d'hectares aménagés	6 721,5 ha
Mesure 15 02 Poursuivre la maîtrise de l'eau	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	39
	Nombre d'hectares irrigables <i>NB : les surfaces potentiellement irrigables avec les retenues individuelles ne sont pas comptabilisées, l'eau étant prioritairement utilisées pour l'élevage. – les dossiers des antennes 8 et 6 ne sont pas encore soldés donc ne sont pas comptabilisés même si ces antennes sont livrées.</i>	200 ha
	Capacité d'eau des retenues collectives et individuelles	583 145 m <sup>3</sup>
Mesure 15 03 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	755

	Nombre d'emplois créés / confortés	114
	Nombre de CTE signés	157
	Nombre de CAD signés	342
	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs)	168
	Surface couverte par les OLAT	1 526 ha
Mesure 15 04 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	38
	Nombre d'hectares de forêt travaillés	7090 ha
	Dont plantées	497,7 ha
	Linéaire de voiries forestières créées ou améliorées	78,39 km
Mesure 15 05 Améliorer les structures d'exploitation	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	4180
	Nombre de jeunes agriculteurs installés de 2000 à 2008	418
Mesure 15 06 Moderniser la filière canne sucre rhum	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	15 309
	Nombre d'hectares plantés/replantés en canne	12 573 ha
	Nombre d'hectares traités contre le ver blanc	9 388 ha
Mesure 15 07 Consolider les filières de diversification	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	6200
	Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine végétal	3823
	Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine animal	1966
Mesure 15 08 Appui technique agricole	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	26
Mesure 15 09 Consolider la filière agroalimentaire et bois	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	62
	Montant des investissements soutenus sur ces projets soldés	77,617 M€
Mesure 15 10 Créer des pôles de compétence en agronomie tropicale	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	54
Mesure 15 11 Développer une agriculture durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	41
	Nombre d'exploitations mises aux normes	4
	Nombre d'agriculteurs certifiés agriculture raisonnée	41
	Nombre d'agriculteurs certifiés bio ou en conversion	31
Mesure 15 12 Assistance technique	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	4

---

## Mesure 15 01

### Aménager le territoire rural

---

#### **Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure contribue à améliorer, remettre en valeur les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

#### **Descriptif synthétique :**

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et de réorganisation foncière, de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

#### **Eléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,833 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	50,380 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	108%
Reliquats sur opérations soldées	3,708 M€
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'hectares aménagés	552 ha
Linéaire de voirie	-
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	249

Six programmes d'améliorations foncières ont été modifiés à la hausse permettant ainsi de prendre en charge des dossiers complémentaires et d'assurer une transition harmonieuse entre le FEOGA et le FEADER : Il s'agit des programmes suivants :

- le programme d'améliorations foncières 2006 dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière,
- le programme d'améliorations foncières 2006 sur terres en friches,
- les programmes 2005 et 2006 d'améliorations foncières dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts,
- les programmes 2005 et 2006 d'améliorations foncières sur terres en diversification (hors canne).

#### *A Noter*

- 3 dossiers ont fait l'objet de modifications à la baisse compte tenu des sous réalisations constatées lors du solde des opérations et leur niveau de programmation a été ajusté aux réalisations :
  - Le programme d'améliorations foncières 2005 dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière ;
  - Le programme d'Amélioration foncières 2005 sur terres en friches ;
  - Le programme de coordination foncière 2000 ;

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	3,071 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	38,968 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	83%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 90% des dépenses sont certifiées.

La certification sur cette mesure a considérablement augmenté par rapport à 2007 et le niveau atteint 95% au 31/12/2008.

Sur 17,337 M€ de FEOGA programmés en faveur de voiries de 2000 à 2008 (études et travaux), 13 M€ sont certifiés soit 3 M€ de plus qu'à fin 2007 et sur les 156 dossiers programmés, 143 sont aujourd'hui soldés.

Les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les opérations soldées au 31/12/2008 :

- Hors terroirs de la SAFER, 5318 ha (dont 2477 en canne) ont été aménagés (programmes 2000 à 2006), ce qui correspond à 3818 dossiers (dont 2 204 en canne) bénéficiaires de différents types de travaux. 23 chemins d'exploitation ont été financés.
- Sur les terroirs de la SAFER, 698 dossiers ont été réalisés (programmes 2000 à 2006) pour l'aménagement de 2477 ha et la réalisation de 169 918 mètres linéaires de voiries.
- 122,55 km de voiries réalisées ou améliorées permettant de désenclaver 768 exploitations.

---

**Mesure 15 02**  
**Poursuivre la maîtrise de l'eau**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

**Descriptif synthétique :**

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	3,983 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	73,104 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	103%
Reliquats sur opérations soldées	0,802 M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	4
Nombre d'hectares potentiellement irrigables	-

Quatre nouveaux dossiers ont été programmés en 2008 :

- la phase A de l'extension haute du périmètre irrigué du Bras de la Plaine. Cette opération a été identifiée lors de l'ajustement de 2008 et permet de mobiliser la ressource en eau nécessaire à l'extension du périmètre irrigué du Bras de la Plaine et la fiabilisation (phase B de l'opération) de l'irrigation sur les terres actuelles. Pour mémoire la Phase B de cette opération avait été programmée en 2006 et la phase A n'avait pas été retenue en 2006 en raison d'un risque de non réalisation de l'opération dans la période d'éligibilité du DOCUP.
- 3 dossiers relatifs à des études concernant :
  - l'aménagement hydro agricole des hauts de l'Ouest (Etude de définition de la mise en réseau de retenues d'eau de moyenne ou de grande capacité et la mise en réseau de retenues de moyenne ou de grande capacité),
  - l'étude relative à la protection des prises d'eau du transfert Est/Ouest (Incidence de la mise en place des périmètres de protection des prises d'eau du Transfert Est/Ouest sur les activités agricoles du cirque de Salazie),
  - les études complémentaires de définition sur le territoire du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos.

***A noter***

Deux opérations ont été ajustées pour prendre en charge des dépenses complémentaires. Ces ajustements avaient été identifiés en 2006 mais n'avaient pas encore été mis en place

dans l'attente d'avoir une plus grande visibilité sur les montants à programmer. Les opérations modifiées sont les suivantes :

- les études des antennes d'irrigation : Le montant complémentaire a permis notamment de prendre en compte les révisions de prix, les missions d'intégration et de coordination environnementale et les levés topographiques ;
- les travaux de l'antenne d'irrigation n°8 : Le montant complémentaire a permis de prendre en charge les travaux d'intégration paysagère, les ajustements sur les révisions des prix et la maîtrise d'œuvre.

**Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour l'axe</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	6,221 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	59,142 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	83%

Le niveau de certification a nettement augmenté en 2008 mais un montant encore important reste encore à certifier. Un groupe de travail spécifique a été mis en place sur la fin de l'année 2008 avec un rythme de réunion soutenu pour identifier les dépenses non encore payées.

Au 31/12/2008, la certification est passée à 87%.

Les dépenses certifiées concernent :

- les travaux sur les retenues collinaires individuelles (10% du montant déclaré) ;
- les travaux dans le cadre de l'irrigation du littoral Ouest (75% du montant déclaré).
- Les autres infrastructures d'irrigation : Bras de la Plaine – Bras de Cilaos, Réseaux mixtes (15% du montant déclaré)
- Les indicateurs de réalisation sont les suivants :
  - 116 retenues collinaires ont été réalisées pour une capacité de stockage de 233 145 m<sup>3</sup>,
  - 44 retenues ont été rénovées pour une capacité de 81 400 m<sup>3</sup>,
  - Création de la retenue de grande capacité des Herbes Blanches au Tampon de 350 000 m<sup>3</sup>,
  - Mise en eau de l'antenne d'irrigation n° 8 en décembre 2006 soit 645 ha potentiellement irrigables dont 531 avaient été déclarés en culture en 2005. Depuis, 90 exploitants agricoles ont demandé l'ouverture d'un compteur en vue de l'irrigation,
  - Mise en eau de l'antenne d'irrigation n°6 début 2008 soit 703 ha potentiellement irrigables dont 163 avaient été déclarés en culture en 2006. Depuis, des ouvertures de compteurs pour 20 exploitants ont été enregistrées,
  - Mise en eau de l'antenne d'irrigation n°3 en octobre 2008 soit 516 ha potentiellement irrigables. 20 ouvertures de compteur ont été déclarées à ce stade.

---

**Mesure 15 03**  
**Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

**Descriptif synthétique :**

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,538 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	10,386 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	104%
Reliquats sur opérations soldées	0,710 M€
Taux d'avancement réel	96%
Nombre d'emplois créés / confortés	-
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	496

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

Dans le cadre de l'aménagement de terroirs, a été programmée la prise en charge des investissements dans le cadre des CTE (Contrat Territorial d'Exploitation : 494 dossiers sont concernés correspondant à des dépenses réalisées en 2007.

A ce jour, 157 CTE et 342 CAD (Contrat Agriculture Durable) ont été signés. La majorité des contrats signés concerne la filière « canne à sucre » (96% des contrats signés). Les autres dossiers concernent la filière géranium (3% des dossiers) et les reconversions en agriculture biologique (1% des dossiers).

Dans le cadre du PAH ont été programmées les actions d'animation du programme de développement des Hauts ruraux :

- les missions des animateurs-aménageurs s'articulent autour de deux sous-volets, l'accompagnement des projets du territoire (repérage, émergence, accompagnement et suivi des initiatives de projets des acteurs locaux) et la contribution aux stratégies de développement local (diagnostic de territoire, participation, animation, médiation, co-construction de dynamiques locales visant à une approche système des projets). 13 intervenants ont permis ainsi d'encadrer 170 projets ;

- le programme d'actions du Pôle d'Ingénierie Locale et Territoriale qui vise notamment des actions d'ingénierie et d'assistance méthodologique. Le pôle s'attachera à développer des fonctions facilitant l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des actions s'inscrivant dans les enjeux du Programme de Développement des Hauts Ruraux.

Ces actions 2008 avaient été identifiées en 2006 pour une prise en charge au titre du DOCUP 2000-2006 compte tenu des retards liés à la mise en œuvre des programmes 2007-2013.

**Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE/CAD. Le programme 2007 des CTE/CAD a été programmé et concerne 494 paiements. Le montant concerné par les dérogations est de 0,150 M€ de coût total soit 0,06 M€ de FEOGA.

**Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,108 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	7,528 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	75%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2008, 81% des dépenses sont certifiées.

72% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et le solde (28%) des investissements individuels. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique ce faible poids relatif malgré le nombre important de dossiers.

Au 31/12/2008, la certification est passée à 82%.

Il convient de noter que la plupart des programmes d'actions 2000 à 2006 a été soldée.

Les demandes de remboursement pour les investissements CTE/CAD 2001-2006 sont réalisées aujourd'hui en totalité.

Enfin, dans le cadre du PAH, sur les 159 dossiers d'investissement privés, 147 dossiers sont soldés permettant ainsi de conforter et/ou créer 162 emplois. 40 de ces projets sont portés par des femmes.

---

**Mesure 15 04**  
**Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	1,612 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	24,578 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	108%
Reliquats sur opérations soldées	1,392 M€
Taux d'avancement réel	105%
Nombre d'hectares de forêt concernés	878,51 ha
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	3

3 nouveaux dossiers ont été programmés et ont été identifiés lors de l'ajustement financier de 2008. Ces derniers dossiers utilisent les reliquats identifiés lors du premier semestre 2008. Il s'agit :

- du programme 2007 dans les massifs forestiers du Conservatoire du Littoral : 15 ha sont concernés dont 1,5 plantés ;
- du programme 2007 de travaux sylvicoles en forêt domaniale : 64,45 ha sont concernés ;
- du programme 2007 d'aménagement et d'entretien des forêts départemento-domaniales : 799 ha seront ainsi aménagés.

**Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Les actions de DFCI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation.

En 2008, aucune dérogation structurelle n'a été programmée dans le cadre de cette mesure.

**Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	1,530 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	19,284 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	85%

81% des dépenses programmées ont été certifiées qui se répartissent de la façon suivante :

- 63% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts ainsi que les travaux de défense des forêts contre l'incendie,
- 37% des dépenses concernent les routes forestières.

Au 31/12/2008, la certification est passée à 89%.

Concernant les indicateurs, la situation a légèrement évolué car les programmes 2005/2006 ont été soldés en 2008. Les indicateurs de réalisation sont les suivants par programme :

Programmes	Surface d'intervention (ha)	se répartissant en				et comprenant	
		Restauration écologique	Education des peuplements avec objectif de production	Protection des sols	Restauration des boisements en zone d'accueil du public	Lutte contre les exotiques envahissantes	Surfaces nouvellement plantées ou régénérées
2000	1009,8	192,3	734,3	28,7	54,5	281,4	64,7
2001	870,8	171,4	610,8	25,7	62,9	267,4	40,5
2002	999,6	314,8	620,6	26,6	37,6	390,2	44,2
2003	1013,40	555,5	343,3	114,6	-	299,9	46,2
2004	1042	648,7	374,9	118,4	-	486	44,7
2005/2006	1628	988	373	267		383	86,3

S'agissant de l'aménagement de la forêt de l'Etang Salé, seuls les programmes 2000 à 2004 sont à ce jour soldés. Le bilan des réalisations est le suivant :

- 92,5 ha traités (traitement phytosanitaire, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte, installation de clôture), 23 ha plantés pour la programmation 2000
- 200 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage), 87,5 ha plantés pour la programmation 2001
- 89 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) + 150 ha équipés en adduction d'eau d'irrigation (soit 2 500 ml de conduite), 41 ha plantés pour la programmation 2002.
- 72,2 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) pour la programmation 2003 dont 13,5 ha plantés et 11 442 plants créés.
- 72,7 ha traités en 2004 (plantation, dégagement manuel et mécanique, arrosage, installation de goutte à goutte) dont 6,1 ha plantés et 5080 plants créés

La forêt de l'Etang Salé est un massif créé dans un but de protection et de fixation des dunes afin de prévenir un envahissement de la ville du même nom, plutôt que pour la production de bois. Parallèlement aux aménagements réalisés, le reboisement opéré favorise en outre la fonction d'accueil du public de cette forêt très fréquentée pour la pratique quotidienne de loisirs.

24 dossiers de voiries forestières sur les 26 dossiers programmés sont à ce jour soldés ce qui représente 78,39 km créés ou améliorés.

Enfin, les programmes de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2000 à 2002 sont soldés et ont permis de réaliser les études et les travaux concernant deux retenues d'eau pour une capacité globale de 3500 m<sup>3</sup> et d'améliorer une piste d'accès d'une longueur de 1,2 km.

**Mesure 15 05**  
**Améliorer les structures d'exploitation**

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs,
- à agrandir de petites structures,
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles,
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,703 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	9,079 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	140%
Reliquats sur opérations soldées	2,050 M€
Taux d'avancement réel	122%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	202
Nombre de dossiers Prêts Bonifiés payés	150
Nombre de dossiers DJA payés	55

Afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007 et les paiements DJA 2008.

Il convient de préciser que la date de césure proposée avec le FEADER a été fixée au 1<sup>er</sup> juin 2008 (date de réception des demandes de paiement par les bénéficiaires) complété de 12 dossiers pour lesquels un engagement a été pris au titre du DOCUP 2000-2006 et pour lesquels il y avait un risque de perdre les autorisations d'engagement de la contrepartie nationale s'ils avaient fait l'objet d'une prise en compte au titre du FEADER.

**Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,229 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	7,184 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	111%

96% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure.

Au 31/12/2008, les remboursements DJA (2000 au 1<sup>er</sup> trimestre 2008) et prêts bonifiés (2000 à 2007) sont soldés et le taux de certification est de 117%.

De 2000 à 2008, 418 jeunes agriculteurs ont été installés. Le détail par année est précisé dans le tableau ci dessous :

Années	Nombre d'agriculteurs installés
2000	65
2001	73
2002	48
2003	51
2004	54
2005	45
2006	41
2007	16
2008	25

A noter qu'en 2008, 25 jeunes ont été installés dont 18 au titre du DOCUP 2000-2006 et 7 au titre du PO FEADER 2007-2013.

662 prêts moyens terme spéciaux JA et 1 179 Prêts Spécial Modernisation ont été payés de 2000 à 2007.

Les dossiers concernant les Compléments de retraite agricole (2000-2006) sont soldés et concernent 420 bénéficiaires. La répartition par année est la suivante :

Années	Nombre d'agriculteurs en préretraite (dispositif émergeant dans le cadre du PDRN)	Nombre d'agriculteurs bénéficiant du complément de retraite
2000	31	54
2001	84	117
2002	55	94
2003	65	101
2004	56	49
2005	22	64
2006	32	41

---

**Mesure 15 06**  
**Moderniser la filière canne-sucre-rhum**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

**Descriptif synthétique :**

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en œuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,334 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	23,425 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	112%
Reliquats sur opérations soldées	0,972 M€
Taux d'avancement réel	108%
Nombre de dossiers programmés en 2008	601

*En 2008, 2 interventions complémentaires ont été programmés :*

- Le programme 2006 de plantation canne a été étendu jusqu'à juin 2008 afin d'assurer une transition harmonieuse entre le FEOGA et le FEADER et ne pas pénaliser les planteurs. Ainsi 600 dossiers de plantation complémentaires ont été prévus, la date de césure des interventions étant fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- Le programme 2008 porté par la SICA CANNE Réunion pour l'appui conseil à la plantation de canne qui est un élément essentiel pour le planteur en vue d'inciter à la mise en place de variétés de cannes plus performantes, facteur essentiel de l'amélioration de la productivité en sucre/ha, en combinaison avec le conseil technique (choix variétal, lutte herbicide, lutte contre les ravageurs, mise en place de l'itinéraire technique). Seuls les 5 premiers mois de l'année ont été financés compte tenu de la reprise de cette activité par le Centre technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre à partir de juin 2008 dans le cadre du FEADER.

**A noter** : les programmes 2000, 2003 et 2004 de plantation de canne ont été ajustés pour solde en Comité Local de Suivi.

### **Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,470 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	20,277 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	97%

Par rapport aux montants programmés en Comité, 96% des dépenses sont certifiées. 55% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au suxon betel) et 45% des dépenses d'encadrement et d'accompagnement de la filière canne.

Au 31/12/2008, le taux de certification est passé à 103% et la totalité des programmes d'actions soldée avec les principaux résultats suivants :

- Concernant les expérimentations conduites, l'action du CERF mérite d'être soulignée : en effet sans effort de sélection variétale dans la durée, la Réunion n'aurait jamais réussi à faire progresser sa productivité en sucre de 4 t / ha à 8,2 t / ha en 50 ans. De plus, fin 2004, le CERF a produit une nouvelle variété " R 580 " dont les résultats en richesse confirment le progrès de rendement en sucre / ha de 4 tonnes en 1950 à 8 tonnes en 2004, soit une progression moyenne de 1,5 % / an ; Deux autres variétés ont été libérées en 2006.
- Concernant l'appui aux planteurs, une nouvelle procédure sur les travaux d'amélioration foncière a été mise en place : Cette action, débutée en fin 2004 a pour objet de répondre aux attentes de l'UE en termes de normalisation des procédures d'aides aux améliorations foncières, notamment par une mise en concurrence des prestataires susceptibles d'effectuer des travaux d'améliorations foncières pour le compte des agriculteurs.

En termes de réalisation sur les dossiers de plantation de canne à sucre les programmes d'investissement 2000 à 2004 sont soldés. Les indicateurs de réalisation prévisionnels de 2000 à 2008 permettent de dénombrer 8 477 dossiers réalisés pour 12 573 ha selon la répartition suivante :

Programme plantation	Nombre de dossiers	Nombre d'hectares
2000	1 868	2 697
2001	1 287	2 027
2002	1 275	1 843
2003	920	1 401
2004	734	1 063
2005	748	1 110
2006 à 2008 (juin)	1645	2432
total	8 477	12 573

Les programmes 2000 à 2005 de lutte contre le Ver Blanc sont soldés et les indicateurs de réalisation de 2000 à 2008 sont les suivants : 6 795 dossiers pour 9 388 ha.

---

**Mesure 15 07**  
**Consolider les filières de diversification**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

**Descriptif synthétique :**

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,078 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	38,138 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	110%
Reliquats sur opérations soldées	4,947 M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	-

Aucun nouveau dossier n'a été programmé en 2008. Seuls 4 programmes d'investissement ont été ajustés pour solde des opérations :

- le programme 2006 d'équipements individuels en aspersion,
- le programme 2002 de mécanisation,
- le programme 2004 d'investissements horticoles,
- les programmes 2001 et 2003 de création de bâtiments d'élevage.

**Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation goutte à goutte ;
- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation ;
- La création d'ateliers privés pour génisses laitières ;
- La construction de boxes d'allaitement pour jeunes veaux femelles ;
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin).

En 2008, aucune concernée par une dérogation structurelle n'a été programmée dans le cadre de cette mesure.

**Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	1,173 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	32,148 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	92%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2006, 94% des dépenses sont certifiées : 69% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 31% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.

Au 31/12/2008, la quasi-totalité des dossiers 2000 à 2007 des programmes d'accompagnement est soldée et le taux de certification est passé à 95%.

Les programmes 2000 à 2004 des dispositifs d'aides individuelles aux agriculteurs sont quasiment tous soldés et les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les programmes 2000 à 2006 :

<b>Volets</b>	<b>Nombre de dossiers réalisés</b>	<b>Indicateur 1</b>	<b>Indicateur 2</b>
Irrigation	720	1 923 ha irrigués	
Mécanisation	2 211	2 249 matériels financés	
Plantation de vergers	757	794 ha plantés	
Horticulture	135	124 972 m <sup>2</sup> de surface plantée	
Création de prairies	1094	1 833 ha créés	355 183 mètres linéaires de clôture créés
Amélioration de prairies	719	1 342 ha aménagés	
Création d'ateliers pour génisses laitières	11	11 modules créés	308 places créées
Création de boxes d'allaitement	17	126 box créés	
PDN	44	1008 animaux concernés	49 emplois confortés
PDL	36	1016 animaux concernés	39 emplois confortés
Bâtiments d'élevage	196	133 bâtiments créés	22 extensions de bâtiments
Voiries de désenclavement des élevages	45	7 341 mètres linéaires de voiries privées réalisées	

---

**Mesure 15 08**  
**Appui technique agricole**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	2,213 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	18,064 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	116%
Reliquats sur opérations soldées	0,334 M€
Taux d'avancement réel	113%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	2

Sur cette mesure, ont été programmés les programmes 2008 de la Chambre d'agriculture. Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 84,5 ETP, ont pour objet de :

- consolider la filière canne par l'augmentation des revenus en visant l'optimisation des itinéraires techniques, la généralisation de la mécanisation et l'optimisation de l'irrigation,
- encourager le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement en visant notamment l'intégration des enjeux environnementaux (sensibilisation sur le réglementation, développement du management environnemental et une agriculture adaptée aux zones sensibles), la valorisation des déchets, la préservation quantitative et qualitative du foncier agricole,
- améliorer les performances et moderniser les exploitations en visant la mise en place d'appuis techniques collectifs et personnalisés,
- acquérir des références et mieux gérer l'entreprise agricole en visant l'installation la transmission et la reprise d'exploitation, l'acquisition et le transfert de compétences et les conseils de gestion,
- garantir la traçabilité des filières animales par l'identification et l'accompagnement des éleveurs.

Les indicateurs prévus pour le programme 2008 sont les suivants :

Nombre de canniers suivis : 140

Nombre de diagnostics sur cultures de diversification : 100

Nombre d'hectares en coupe mécanique : 6 500 ha

Nombre d'irrigants suivis : 150

Nombre d'agriculteurs sensibilisés sur la protection de l'environnement : 900

Nombre de visites d'élevage en suivi qualitatif : 500

Sur cette mesure, le taux d'avancement est supérieur aux prévisions arrêtées lors de l'ajustement financier de 2006 compte tenu de l'existence de reliquats sur certaines mesures, il a été proposé de prendre en charge les programme 2008 de la chambre d'agriculture sur le DOCUP, programme initialement prévu sur le FEADER 2007-2013.

Il convient de noter que la structure des programmes 2008 est sensiblement différente par rapport à 2000-2007 et ceci compte tenu que les bénéficiaires avait initialement présenté leurs demandes pour une prise en charge sur le FEADER ; aussi les indicateurs utilisés sur les années précédentes n'ont pas été repris.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,747 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	15,476 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	99%

Par rapport aux montants programmés entre 2000 et 2008, 96% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Tous les programmes 2000 à 2007 sont soldés au 31/12/2008 et le taux de certification est de 110%.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes SAFER 2000-2007 sont les suivants :

	Nombre d'installations encadrées sur 10 ans	Nombre d'installations, réinstallation	Surface concernée par les installations (ha)	Nombre d'agrandissement Surface concernée (ha)	Surface concernée par les agrandissements (ha)
Année 2000	208	16	181	32	152
Année 2001	213	6	74	40	91
Année 2002	191	6	45	38	440
Année 2003	171	9	69	32	154
Année 2004	175	19	80	31	93
Année 2005	147	17	133	47	205

Année 2006	150	16	116	28	84
Année 2007	143	6	19	24	68

Au niveau des programmes de la chambre d'agriculture, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

Au niveau de l'encadrement des filières végétales :

<b>DOMAINES D'INTERVENTIONS</b>	<b>Année 2000</b>	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>	<b>Année 2004</b>	<b>Année 2005</b>	<b>Année 2006</b>	<b>Année 2007</b>
<b>ARBORICULTURE</b>								
- Nombre d'hectares	640	3000	3000	2605	2800	2878	2700	2749
- Nombre d'agriculteurs	800	1600	1600	1600	1500	2600	2600	1592
- Nombre d'interventions			2289	1753	1740	1804	-	
<b>MARAICHAGE</b>								
- Nombre d'hectares	614	536	570	580	300	600	500	600
- Nombre d'agriculteurs	1200	1100	1100	1029	720	1042	1200	1380
- Nombre d'interventions			1291	1178	1089	1556		
<b>CANNE – DEVELOPPEMENT LOCAL</b>								
- Nombre d'hectares	7639	6835	6835	8500	8500	9000	9000	9000
- Nombre d'agriculteurs	2100	1445	1500	1182	1400	1014	2200	1159
- Nombre d'interventions			1933					
- Tonnage produit				510 000	510 000	515 000	515 000	515000
<b>POINTS VERTS</b>								
- Nombre d'agriculteurs	9000	8110	8358	9701	9200	8500	9100	8388
- Nombre d'interventions	21085	20 651	21 356	22 495	21 230	22 157	-	21880
<b>MISE EN MARCHE – QUALITE</b>								
- Quantité exportée (t)				1771	1766	1854	2050	2066
- Nb d'agri en suivi certification				-	5	6	6	6
<b>HORTICULTURE FLORALE</b>								
- Nb d'horticulteurs suivis				124	120	98	124	83

Au niveau de l'encadrement des filières animales :

<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Année 2000</b>	<b>Année 2001</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>	<b>Année 2004</b>	<b>Année 2005</b>	<b>Année 2006</b>	<b>Année 2007</b>
Nombre d'éleveurs bovins suivis (lait + viande)	240	238	246	252	230	225	221	227
Nombre d'éleveurs Ovins Caprins cervidés suivis	20	30	33	33	34	36	32	30
Nombre d'éleveurs porcins suivis	115	121	130	130	130	123	122	125
Nombre d'éleveurs de lapins suivis	25	20	20	20	20	14	21	20

---

**Mesure 15 09**  
**Consolider la filière agro-alimentaire et bois**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

**Descriptif synthétique :**

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	-1,806 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	28,512 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	92%
Reliquats sur opérations soldées	2,308 M€
Taux d'avancement réel	87%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	-

Aucun nouveau dossier n'a été programmé sur cette mesure en 2008.

En effet lors de l'ajustement de 2006, tous les dossiers prévus ont été programmés afin d'utiliser la totalité de l'enveloppe. Par ailleurs, compte tenu des incertitudes en matière d'aides d'Etat et des obligations liées aux nouvelles Lignes Directrices Agricoles, il a été jugé préférable de stopper la programmation sur cette mesure sachant que le programme FEADER prévoyait en continuité un dispositif de soutien en matière agro-alimentaire dont la programmation à dores et déjà démarré.

Le niveau de programmation est aujourd'hui en sous programmation compte tenu des reliquats constatés au solde des dossiers avec un taux de sous-réalisation assez conséquent. Enfin un projet a été déprogrammé en 2008 ce qui explique le montant programmé négatif : il s'agit du dossier concernant la mise en place d'un abattoir et d'une unité de transformation de volailles et de canards gras par la société Bernic'Avi, le bénéficiaire ne souhaitant plus donner suite à sa demande.

**Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation, puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Aucun dossier n'a été programmé au titre des dérogations structurelles.

### **Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	2,383 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	23,745 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	77%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2006, 96% des dépenses sont certifiées :

88% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 12%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal pour les investissements défiscalisables rallongent automatiquement les délais.

Au 31/12/2008, le taux de certification est de 83% et sur les 69 dossiers programmés, 60 sont soldés et concernent :

Dans le domaine sucrier :

- les programmes 2000, 2004, 2005, 2006 et 2007 de modernisation des centres de réception du CTICS,
- l'installation d'un centre de réception du CTICS sur la plate forme du Grand Pourpier,
- la création d'une nouvelle plate forme de réception de la Canne à VUE BELLE,
- la création d'une nouvelle plate forme au Grand Pourpier,
- la modernisation de la plate forme de réception de Stella,
- les programmes 2005 et 2006 d'investissements de modernisation sur les plates-formes des centres de réception et de l'usine du Gol par la Sucrière de la Réunion,
- les investissements au niveau du centre de réception de Beaufonds par la sucrière de la Réunion,
- les programmes 2001 à 2006 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge,
- l'installation d'un pré extracteur de sucre à l'usine de Bois Rouge,
- l'implantation de 2 cuves à mélasse, une sur le site de Bois Rouge et l'autre au niveau du port Est,
- les programmes 2003 et 2006 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine du Gol,
- la création de l'atelier de sucres spéciaux à l'usine du Gol,
- la modernisation de l'usine de Bois Rouge concernant la rationalisation de l'énergie,
- l'amélioration du process industriel - Passage de l'évaporation en 6 effets à l'usine de Bois Rouge.

Dans le domaine des productions végétales avec :

- les programmes 2001, 2003, 2005 et 2006 d'extension de la capacité de conditionnement et de stockage au froid de fruits et légumes de la SARL LM Distribution,
- la construction d'un bâtiment et les équipements en matériels pour le GAEC Payet Salades,
- les aménagements et les équipements des locaux de transformation de fruits de la SCEA Passiflores orchidées,
- la création et équipement d'une forcerie d'endives,

- les créations de stations de conditionnement de fruits et légumes par la SCA VIVEA et par la Coopérative Agricole du Nord Est,
- la modernisation et la rationalisation de la chaîne de production de la SAS Royal Bourbon Industries concernant les activités fruits et plats cuisinés,
- les investissements de Colipays Réunion visant la réorganisation et la rationalisation des bâtiments ainsi que la mise en place d'une nouvelle chaîne de préparation des fruits,
- l'aménagement d'une station de conditionnement au Terminal Export Fruitier de GILLOT par la SA Boyer,
- l'amélioration de l'outil de transformation et de la gestion des effluents vinicoles des Chais de Cilaos,
- implantation d'une unité de transformation de fruits locaux destinés à l'export par la SAS EXORUN,
- l'implantation d'une unité de transformation Fruits et légumes par Tropilégumes.

Dans le domaine des productions animales avec :

- la mise aux normes CEE de l'abattoir de lapins de la Coopérative de Lapins,
- les programmes 2001 et 2004 pour les équipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale par la SICA Viande Pays,
- l'extension de l'unité de traitement thermique par la SICA Aucre,
- les investissements de rénovation et de réorganisation des locaux et outils de l'abattoir SEGMA SA,
- les équipements pour le stockage du lait frais et pour le traitement et le stockage de la crème fraîche de la SNC CILINVEST,
- la création d'une unité industrielle de transformation de viande locale par la SNC Réunion investissement 2003,
- la restructuration puis l'extension de l'usine de fabrication d'aliments pour bétail par l'URCOOPA,
- la construction et les équipements pour un abattoir de volailles par la SCEA Elevage Blard,
- l'acquisition d'une unité d'ensachage et de silos de stockage par l'URCOOPA,
- la modernisation du process et du conditionnement de yaourt par la SNC Cilinvest 2005,
- le programme d'investissements de silo chez les éleveurs par l'URCOOPA,
- la création d'une unité d'abattage, de découpe et de transformation de volailles fraîches HALAL de l'EURL Moulri Halal,
- les investissements visant l'augmentation des capacités de process ainsi que l'acquisition d'une nouvelle ligne de conditionnement des yaourts et desserts en pots,
- deux dossiers d'investissements de la société Crête d'or, visant à améliorer le process d'abattage, l'hygiène des produits et la traçabilité, à développer de nouveaux produits, et à augmenter la capacité de production,
- la mise en place d'une 3ème ligne de granulation et restructuration de la ligne Maïs Cassé par la SNC HERA A.,
- Aménagement et équipement d'un nouvel atelier de production de bouchons et autres produits locaux par la société ECO FOOD.

---

**Mesure 15 10**  
**Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

**Descriptif synthétique :**

Il s'agit donc de :

- favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;
- de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

**Eléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	2,470 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	27,233 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	114%
Reliquats sur opérations soldées	0,818 M€
Taux d'avancement réel	110%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	3
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en œuvre de projets expérimentaux	93,8 ETP
Nombre d'actions menées	17

3 Programmes d'actions ont été financés dans le cadre de cette mesure en 2008 :

- Les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2008. Ces programmes permettent de prendre en compte la mise en place d'expérimentations visant :
  - la productivité durable des systèmes canniers et le fonctionnement des exploitations,
  - le pilotage des apports organiques et les impacts environnementaux,
  - les effets des itinéraires techniques sur la qualité des fruits tropicaux,
  - l'appui à la filière caféicole,
  - l'épidémio-surveillance de bio agresseurs émergents et invasifs des principales filières végétales à la Réunion,
  - la caractérisation et l'exploitation de la variabilité génétique de la résistance de la canne à sucre aux bio agresseurs,
  - la lutte génétique contre les maladies émergentes de la tomate.

- Le programme 2008 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu conduit par l'IRD : le programme d'expérimentation présenté par l'IRD vient en appui technique et scientifique aux actions d'expérimentation menées en milieu paysan par le CIRAD, visant à développer une filière café " Haut de Gamme " à La Réunion. Ce programme se fixe 2 objectifs : l'implantation d'une collection caféière africaine à la Réunion et un appui scientifique au développement de la filière café Bourbon Pointu à la Réunion.

Ces programmes étaient initialement prévus dans le cadre du programme FEADER mais compte tenu de l'existence de reliquats sur le FEOGA, il a été décidé lors de l'ajustement financier de 2008 de prendre en charge les actions 2008 dans le cadre du DOCUP.

### **Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,421 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	22,747 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	95%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2008, 93% des dépenses sont certifiées. Ce niveau de dépenses est très satisfaisant. La quasi-totalité des programmes d'actions 2000 à 2007 est soldée.

Au 31/12/2008, 54 programmes sur les 61 prévus sont soldés et le taux de certification est passé à 107%.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes 2000-2007 sont les suivants :

Sur les programmes conduits par l'ARMEFLHOR : les actions ont contribué notamment à améliorer et adapter les itinéraires technico-économiques des productions fruitières et maraîchères, développer des techniques culturales respectueuses de l'environnement, diversifier la gamme de produits par la sélection variétale et rechercher des procédés de conditionnement et de stockage des produits après la récolte afin de permettre un étalement de la commercialisation.

Par ailleurs, la Station Expérimentale Régionale Fruits et Légumes a été réalisée.

Sur les programmes conduits par la Cellule Irrig'Ouest : la surface souscrite auprès du gestionnaire du réseau mi 2006 sur l'antenne IV est de 1254 hectares (surfaces cadastrales brutes) pour 220 irrigants sur un total de 260 exploitations sur la zone. Cette surface correspond à 910 hectares effectivement équipés en irrigation (surface nette mesurée au GPS) dont 444 hectares en goutte à goutte et 465 en aspersion.

La cellule a démontré l'intérêt de ses actions dans le cadre de l'appui apporté pour le développement des zones irriguées. La progression de la production de canne sur l'antenne IV est à ce titre un indicateur probant celle-ci ayant été multipliée par quatre depuis 1998 (passage de 15 271 tonnes en 1998 à 75 846 tonnes en 2005). Il convient de noter cependant que cette cellule n'a pas été financée depuis 2007 étant donné qu'elle a été dissoute et les données n'ont pas été actualisées de ce fait.

Sur les programmes pilotés par le CIRAD, les principaux indicateurs de réalisation sont les suivants :

Dans le domaine de la Canne à sucre :

- Finalisation d'une fiche conseil irrigation goutte à goutte, utilisable avec OSIRIRUN,

- Elaboration d'un guide de fertilisation de la canne, d'un logiciel de fertilisation mixte « FERTI-RUN », de fiches de calcul de fumure raisonnée,
- Mise en place d'un référentiel technico-économique des exploitations cannières : Pour ce qui concerne le "référentiel technico économique des exploitations cannières", il a été livré à la DAF en mars 2006, complètement opérationnel, car largement utilisé en mai, juin pour la préparation de la convention canne 2006-2015.,
- Cartographie à partir d'images satellite du suivi des coupes et des labours, et du potentiel de rendement, à l'échelle de l'île,
- Mise au point d'un protocole d'acquisition aérienne et d'une chaîne de traitement d'images optiques et thermiques pour la cartographie d'indicateurs agro-environnementaux à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation,
- Finalisation d'outils de conseil en irrigation :
  - OSIRIRUN est maintenant l'outil de conseil en irrigation le plus utilisé par la Chambre d'Agriculture, limité seulement par les moyens humains disponibles à la Chambre d'Agriculture pour cette action,
  - par ailleurs, un autre outil d'aide à la décision en irrigation, destiné aux décideurs et scientifiques (FIVE - Core) a lui aussi été finalisé et publié en 2008,
- Prévisions de récolte à l'échelle des bassins de production.

#### Dans le domaine des fruits et légumes :

- Mise en place d'un recueil de bonnes pratiques culturales de l'Ananas,
- Appui au développement de la Coronille : lancement d'une glace à la Coronille en partenariat avec la CILAM,
- Proposition d'un itinéraire technique de déverdisage des ananas Victoria en relation avec le cahier des charges « Label Rouge Ananas Victoria ».

Dans le domaine agro-alimentaire : Implantation d'un laboratoire de microbiologie pathogène P2 (à destination d'études sur la décontamination des viandes de volailles et de poissons).

#### Dans le domaine environnemental :

- Mise en place d'un atlas SIG de l'affectation des terres à la Plaine des Palmistes et appui au traitement des effluents d'élevage sur Salazie,
- Contribution à l'édition de l'Atlas des matières organiques à La Réunion - Réalisation d'un logiciel de calcul de la fertilisation organique, Publication des inventaires des éléments traces-métalliques dans les sols et les déchets à La Réunion,
- Réalisation d'un prototype (SMA) DS et son utilisation dans le cadre de la révision du SAR (simulation de l'impact des différents scénarii sur l'occupation du sol),
- Guide méthodologique pour l'utilisation de DS,
- Elaboration d'un atlas SIG Domino sur les modes d'occupation des sols, à l'échelle de l'île, utilisées en données d'entrée pour DS SAR,
- Conception d'un dispositif de suivi et de pilotage des chartes agricoles communales,
- Développement d'une application informatique (OSCAR) pour le pilotage des Chartes Agricoles Communales,
- Mise en place d'un pôle régional de compétence sur la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire (projet SFAT).

#### Dans le domaine de l'élevage :

- Mise en place d'un guide technique des prairies, et d'un outil de prédiction rapide de la qualité des fourrages,

- Maintenance et collecte de références sur le dispositif fertilisation organique des prairies,
- Organisation d'une journée Fourrage (Plaine des Cafres- mai 2008),
- Elaboration d'un guide pratique sur la reproduction en élevage bovin lait (prêt à être édité),
- Développement d'une matrice de comptabilité sociale de la filière laitière et d'un référentiel technico-économique en élevage bovin viande en cours,
- Développement d'un modèle de flux d'azote à l'échelle de l'exploitation et d'un modèle de simulation régionale de la filière lait,
- Adaptation d'un outil pour la réalisation d'un bilan de l'efficacité énergétique en relation avec les conduites d'élevage en exploitations,
- Mise en place d'un référentiel technico-économique en élevage caprin et étude de l'organisation de la vente d'animaux destinés à l'usage religieux.

Concernant le café Bourbon Pointu :

- Première reconnaissance internationale de ce Café Haut de Gamme au Japon et via Internet,
- Certification du classement du Bourbon pointu en PREMIUM COFFEE, (courrier du Président de Specialty Coffee Association of Japan),
- Vente de café au Japon en qualité Premium coffee pour les récoltes 2006 et 2008.

Concernant le pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre : L'ensemble de ses actions a pu être mené à bien dans le respect des prévisions. Des avancées visibles sur le terrain sont notables en matière de lutte contre les mouches des fruits, en matière de suivi et de détection des bactérioses sur anthuriums et manguiers, du flétrissement bactérien, des virus sur tomates et vanilliers. Les filières de production de matériel de base, semences, plants maraîchers, plants fruitiers et semences alliacées profitent aussi de ces travaux. La lutte contre les espèces végétales envahissantes est mieux adaptée. Plusieurs axes de travail ont été menés :

- Axe 1 Epidémiologie en santé végétale :
  - Nouvelles méthodes de classification et d'identification des espèces de *Xanthomonas* pathogènes du manguiers et d'autres genres d'Anacardiacees (par séquençage de gènes impliqués dans le métabolisme primaire) et de *Ralstonia solanacearum* (par puces ADN première génération).
  - Mise au point d'un test nested –PCR pour la détection du champignon entomo-pathogène *Bauveria sp* dans le sol pour évaluer le niveau de protection des sols cannières contre le ver blanc.
- Axe 2 Dynamique des populations d'insectes ravageurs ou vecteurs et lutte biologique :
  - Identification de la résistance aux foreurs chez la canne à sucre : mécanismes précoces localisés dans les feuilles et les gaines avant la pénétration jusqu'aux tiges, méthode de criblage variétal transféré au CERF, identification des sources de résistance dans la collection du CERF
- Axe 3 Génétique des caractères d'intérêt : Qualité et Résistance
  - Mise en évidence d'une résistance récessive au PYMV bégomovirus bipartite chez la tomate
  - Inscription définitive des variétés locales d'Aubergine « bringelle rond » et d'ail « Ti Rouge » au catalogue national

- Axe 4 Biodiversité, endémisme et invasion :
  - Introduction de *Cibdela janthina* l'agent de lutte biologique contre la vigne maronne sous tunnel en milieu naturel pour un premier suivi d'acclimatation

Sur les programmes conduits par la FDGDON : les activités d'expérimentation de diagnostic et de conseil protection des plantes de la FDGDON ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre.

Les réalisations des actions programmées correspondent aux prévisions. Le nombre d'analyses de diagnostic se stabilise à plus de 3000 par an dans des problématiques et des spécialités qui s'étendent chaque année. En 2008, 35 producteurs serristes se sont inscrits dans la démarche de Protection Biologique Intégrée. Audit de faisabilité, encadrement adapté, suivi de l'application de la traçabilité et appui du laboratoire représentent les outils que la FDGDON a mis en place pour renforcer l'autonomie technique des producteurs serristes dans la gestion de leurs problèmes parasitaires.

Sur les programmes mis en œuvre par l'IRD : le projet a débuté mi 2003 et aujourd'hui les avancées sont significatives d'une part sur les caractérisations morphologiques et génétiques de la variété « Bourbon Pointu » et d'autre part sur la délimitation pédoclimatique de parcelles adaptées à l'implantation de la collection variétale. Les conséquences sur le terrain démontrent l'intérêt de cette action. L'année 2007 marque la fin de la première phase d'expérimentation et de détermination des terroirs favorables.

Les vergers plantés en 2002 sur tout le territoire de la Réunion sont arrivés en production. Suite à la définition des terroirs favorables, 32 producteurs sur 5,75 ha de terroirs très favorables peuvent produire du café haut de gamme, à forte valeur ajoutée.

---

**Mesure 15 11**  
**Développer une agriculture durable**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

**Descriptif synthétique :**

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissements en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	0,098 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	8,153 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	109%
Reliquats sur opérations soldées	0,224 M€
Taux d'avancement réel	106%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	1

Un seul dossier a été programmé en 2008, il s'agit du programme 2008 : les activités d'accréditation et d'agrément de l'organisme certificateur OCTROI (organisme certificateur Tropic Réunion Océan Indien) en 2008 avec pour objectif ambitieux de faire passer à 150 le nombre d'exploitations engagées dans une démarche qualité sachant que ce nombre était de 82 fin 2007.

Ce programme était initialement prévu dans le cadre du programme FEADER mais compte tenu de l'existence de reliquats sur le FEOGA, il a été décidé lors de l'ajustement financier de 2008 de prendre en charge les actions 2008 dans le cadre du DOCUP.

### **Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure**

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Concernant les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage, aucun dossier n'a été programmé en 2008.

Dans le cadre de l'agriculture durable, seules des expérimentations ont été programmées et aucun investissement dans les exploitations agricoles n'a été soutenu.

### **Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	0,238 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	5,489 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	73%

Sur cette mesure, 83% du montant programmé entre 2000 et 2008 est certifié. Ce pourcentage a peu évolué par rapport à 2007, les travaux de la station de traitement des effluents d'élevage de Grand Ilet n'ayant réellement démarré qu'au cours du second semestre 2008.

41 dossiers sont aujourd'hui soldés au 31/12/2008 sur les 71 dossiers programmés parmi lesquels peuvent être signalés et le niveau d'avancement de la certification est de 83% contre 73% en juin 2008 :

- l'unité industrielle de traitement thermique et d'incinération de matières organiques à hauts risques qui permet le traitement des déchets carnés dans le cadre du service public d'équarrissage,
- quatre dossiers de mise aux normes de bâtiments d'élevage avec une capacité de stockage créée de 1297 m<sup>3</sup>,
- des études et essais :
  - ⇒ le projet d'étude et de prototype pour l'épillage de canne à sucre par la SICA LAIT,
  - ⇒ l'essai de compostage de fumier à base de paille de canne par l'Union des Associations Foncières Pastorales,
  - ⇒ le programme de relance de la filière café en 2001, programme ensuite poursuivi dans le cadre plus général des actions d'expérimentation du CIRAD dans le cadre de la mesure 15 10 - Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale,
  - ⇒ la production de semences et de produits de traitement bio certification AB par l'association Bertel Vert.
- des programmes de développement :
  - ⇒ les programmes 2001 à 2007 de la Mission de Valorisation Agricole des déchets : ces programmes ont permis de mieux connaître les matières organiques produites à la Réunion afin d'optimiser les conseils de fertilisation destinés aux agriculteurs,

- ⇒ les programmes 2001 à 2006 du lycée agricole de Saint Paul pour le développement du pitahaya : 10 hectares environ ont été mis en culture par 8 producteurs sur des parcelles de faible dimension (de 1000 à 3000 m<sup>2</sup>). Environ 5 tonnes ont été exportées en 2006. Le programme d'expérimentation a pris fin en 2006.
- ⇒ la mise en place de l'organisme de certification par la Chambre d'Agriculture : il s'agit de l'OCTROI, organisme aujourd'hui opérationnel, dont le fonctionnement a permis d'engager dans des processus de certification 15 exploitations en agriculture raisonnée, 14 exploitations en agriculture biologique, 30 éleveurs pour la viande de porc et d'obtenir le Label Rouge sur le letchi réunionnais (7 producteurs habilités et 1 station) et l'ananas (6 producteurs habilités et 3 stations),
- ⇒ les programmes 2001 à 2007 de l'association FARRE : l'association compte aujourd'hui 100 adhérents (dont 22 qualifiés agriculture raisonnée) et a constitué un réseau de 3 fermes de rencontres,
- ⇒ les programmes 2001 du CIVAM, le programme 2003 de l'AVAB et les programmes 2004 à 2006 de la chambre d'agriculture portant sur l'agriculture biologique : 28 exploitations sont aujourd'hui certifiées et 3 sont en cours de conversion.

---

**Mesure 15 12**  
**Assistance technique**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation du FEOGA-orientation de la période 2004-2006.

**Descriptif synthétique :**

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires dans :

- la mise en œuvre et l'animation du programme FEOGA
- la préparation de la certification des dépenses au sein de l'unité certification du SGAR.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2008	-
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2008	0,287 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2008 par rapport au montant prévu	109%
Reliquats sur opérations soldées	0,010 M€
Taux d'avancement réel	106%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2008	-

Aucun nouveau dossier n'a été programmé au titre de cette mesure en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2008**

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2008	-
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2008)	0,098 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2008 par rapport aux montants prévus	37%

100% des dépenses programmées sont certifiées et correspondent aux programmes 2004 et 2005 qui ont été soldés.

Depuis juin 2008 (date du dernier appel de fonds), les programmes 2006 et 2007 ont été aussi soldés. Il n'y a plus de dossiers en cours sur cette mesure. Le niveau d'avancement final de la mesure est de 106%.

Ces programmes ont permis d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation du FEOGA-orientation de la période 2004-2007.

Cette mesure ne vise que la prise en charge des salaires et charges des deux assistants techniques travaillant sur le FEOGA. Ces deux assistants techniques étaient pris en charges avant 2004 sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères gestionnaires.

L'assistance technique a été mobilisée pour appuyer les partenaires dans :

- la mise en œuvre du programme FEOGA
- la préparation de la certification des dépenses au sein de l'unité certification plurifonds du SGAR.

PROGRAMME IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)			MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			COUT TOTAL ENGAGE			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES			DEPENSES UE			DEPENSES UE ENGAGÉES			PUB. NAT.			FINANCTS			FONDS PRIVÉS		
Décision C(2007)1727bis						PREVU			Montant			PREVUES			Montant			Montant			Etat Membre			COLL. LOC.			AUTRES PUB			PRIVES		
AXE	MESURE					Montant	%		Montant	%		Montant	%	% réajusté																		
<b>Axe 16</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUACULTURE</b>		<b>28,922</b>	<b>32,883</b>	<b>114%</b>				<b>19,405</b>	<b>20,432</b>	<b>105%</b>	<b>14,369</b>	<b>15,182</b>	<b>106%</b>	<b>103%</b>	<b>2,165</b>	<b>2,875</b>	<b>0,210</b>	<b>12,451</b>													
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,404	0,737	182%				0,404	0,737	182%	0,283	0,499	176%	147%	0,054	0,183	0,000	0,000													
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006		12,968	14,611	113%				6,485	6,339	98%	5,188	5,264	101%	101%	0,580	0,494	0,000	8,273													
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000					0,000	0,000		0,000	0,000			0,000	0,000	0,000	0,000													
Mesure 16 04	Equiperment des ports de pêche		0,565	0,702	124%				0,565	0,686	122%	0,335	0,335	100%	100%	0,000	0,226	0,125	0,016													
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		4,618	4,726	102%				3,135	2,732	87%	1,777	1,461	82%	76%	1,163	0,107	0,000	1,993													
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,593	0,535	90%				0,534	0,476	89%	0,267	0,241	90%	78%	0,000	0,150	0,085	0,060													
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.		7,882	9,471	120%				6,808	7,809	115%	5,517	6,254	113%	109%	0,110	1,446	0,000	1,662													
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquaculture ma		1,662	1,793	108%				1,247	1,344	108%	0,831	0,896	108%	104%	0,180	0,269	0,000	0,448													
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,228	0,309	135%				0,228	0,309	135%	0,171	0,232	135%	101%	0,077	0,000	0,000	0,000													
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>28,922</b>	<b>32,883</b>	<b>114%</b>				<b>19,405</b>	<b>20,432</b>	<b>105%</b>	<b>14,369</b>	<b>15,182</b>	<b>106%</b>	<b>101%</b>	<b>2,165</b>	<b>2,875</b>	<b>0,210</b>	<b>12,451</b>													

Situation indicative.

PROGRAMME IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007)1727bis				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
<b>Axe 16</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUA</b>		<b>-5,229</b>	<b>-1,277</b>	<b>0,033</b>	<b>-1,048</b>	<b>-0,261</b>	<b>0,000</b>	<b>-3,952</b>
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,181	0,181	0,127	0,054	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		-5,004	-1,211	-0,042	-1,045	-0,125	0,000	-3,793
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		-0,984	-0,736	-0,442	-0,075	-0,219	0,000	-0,247
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuv		0,509	0,418	0,335	0,000	0,083	0,000	0,091
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aqua		-0,009	-0,007	-0,005	-0,002	0,000	0,000	-0,002
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,078	0,078	0,059	0,020	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>-5,229</b>	<b>-1,277</b>	<b>0,033</b>	<b>-1,048</b>	<b>-0,261</b>	<b>0,000</b>	<b>-3,952</b>

Situation indicative.

### **3.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP**

#### *Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP*

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

L'axe IFOP (axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

#### **Analyse synthétique de l'année 2008**

Montant d'IFOP programmé en 2008	0,033
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	106%
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2008	1.322
Nombre de projets concernant des navires programmés en 2008	16
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	7

L'année 2008 marque en quelque sorte une crise de croissance du secteur de la pêche à la Réunion après plusieurs années de dynamique positive. Cette étape intervient dans un contexte marqué à la fois par un renchérissement continu du coût du carburant, une dépréciation du dollar face à l'euro et un ralentissement économique général.

---

**Mesure 16.01**  
**Protection et développement des ressources aquatiques**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements destinés à protéger et développer la ressource.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	0.127M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	0,499M€
Taux de programmation	176%
Reliquats sur opérations soldées	0,082 M€
Taux d'avancement réel	147%
Nombre d'opérations	3

Trois opérations ont été programmées en 2008. Elles concernent l'installation et l'expérimentation d'éléments fixes ou mobiles (dispositifs de concentration de poissons et récifs artificiels) destinés à protéger et développer la ressource. L'opération d'immersion expérimentale de récifs artificiels sera couplée sur le FEP et en 2009 avec une opération de suivi scientifique sur 5 ans.

La sur-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sous-réalisation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0,106 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	0,290 M€
Taux de certification	103%

Un rappel dans les actes d'engagement juridique a été fait à chacun des maîtres d'ouvrage sur la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006 afin de conserver une dynamique en matière de certification de dépenses.

---

**Mesure 16.02**  
**Renouvellement et modernisation de la flotte**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flotte performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la construction, la modernisation, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008:**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	0,042 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	5,264 M€
Taux de programmation	101%
Reliquats sur opérations soldées	0,091M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations	16

16 opérations ont été programmées s'agissant de la flotte.

1. 1 construction de navire de moins de 12 mètres,
2. 9 modernisations de navires de moins de 12 mètres,
3. 6 modernisations de navires de plus de 12 mètres.

Les crises rencontrées par le secteur de la pêche au cours de l'année 2008 ont conduit à l'abandon de nombreux dossiers relatifs à la construction et à la modernisation de la flotte de pêche. Les nombreuses déprogrammations intervenues sur la période ont été le fait principalement :

- a) des incertitudes réglementaires depuis 2002 sur l'encadrement des aides à la flotte dans les RUP,
- b) du contexte économique difficile que rencontrent les professionnels du secteur depuis deux ans,
- c) du suivi réglementaire strict des délais de réalisation des opérations de construction (2 ans)

La sur-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sous-programmation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0.190 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	4,785 M€
Taux de certification	92%

Un rappel dans les actes d'engagement juridique a été fait à chacun des maîtres d'ouvrage sur la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006

afin de conserver une dynamique en matière de certification de dépenses. La certification des dépenses s'est poursuivie en 2008 avec des remontées de dépenses concernant 21 opérations de construction, de modernisation et de remotorisation de navires.

---

**16.03**  
**Autre mesure liée à la flotte**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

Pas de dossiers programmés au titre de cette mesure, qui ne visait, lors de l'élaboration du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion, qu'à provisionner des crédits IFOP dans l'attente de l'encadrement des aides à la flottille défini en 2002. Les crédits de cette mesure ont été redéployés sur la mesure 16,02,01 lors de la révision à mi-parcours du DOCUP.

---

**Mesure 16.04**  
**Équipement des ports de pêche**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'action d'équipements des ports (manutention, stationnement, avitaillement des navires, déchargement et stockage des produits).

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	- M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	0,335 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	- M€
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	0

Aucune opération n'a été programmée en 2008.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0,011M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	0,245M€
Taux de certification	73%

Un rappel dans les actes d'engagement juridique a été fait à chacun des maîtres d'ouvrage sur la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006 afin de conserver une dynamique en matière de certification de dépenses.

Seule une opération déjà réalisée doit encore faire l'objet d'une certification de dépenses : il s'agit de d'un aménagement de box de pêcheurs sur la commune de la Possession.

---

**Mesure 16.05**  
**Transformation et commercialisation**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements et d'aménagements liés à la pêche et à l'aquaculture.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	-0,442 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	1,461 M€
Taux de programmation	82%
Reliquats sur opérations soldées	0,102 M€
Taux d'avancement réel	76%
Nombre d'opérations	0

La caducité des régimes d'aides depuis le 31 décembre 2006 n'a pas permis la programmation de crédits IFOP sur de nouvelles opérations. Le montant négatif en 2008 correspond à l'abandon de trois projets.

La sous-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sur-programmation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0,128 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	1,279 M€
Taux de certification	72%

Le taux de certification progresse, en 2008 avec deux opérations qui ont donné lieu à une certification de dépenses. Il s'agit d'une opération d'acquisition de matériels et une autre portant sur l'extension d'une unité de transformation.

Les actes d'engagement juridique rappelaient à chacun des maîtres d'ouvrage la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006 afin de conserver une dynamique en matière de certification de dépenses.

Trois opérations déjà réalisées doivent encore faire l'objet d'une certification de dépenses mais leur réalisation est effective :

- Réalisation et équipement d'un marché aux poissons sur la commune de La Possession
- Aménagement de cellules frigorifiques sur la commune de Saint-Pierre
- Extension et équipements d'une unité de transformation

---

**Mesure 16.06**  
**Promotion et recherche de nouveaux débouchés**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Mieux faire connaître les produits de la pêche et l'aquaculture.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de promotion des produits et d'information des consommateurs.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	0,241 M€
Taux de programmation	90%
Reliquats sur opérations soldées	0,031 M€
Taux d'avancement réel	78%
Nombre d'opérations	-

Aucune opération n'a été programmée.

La sous-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sur-programmation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0,029 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	0,209 M€
Taux de certification	78%

En 2008, la certification de dépenses a porté sur un montant de 0,029 M€. Toutes les opérations sont à présent soldées.

---

**Mesure 16.07**  
**Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Mieux connaître le milieu et la ressource.

Maîtriser les nouvelles techniques et les nouvelles technologies, favoriser l'innovation technologique.

Accompagner la profession dans sa structuration et son développement.

Assurer l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de collecte et d'analyse de données statistiques, d'évaluation d'impact, d'aide à la profession.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	0,335M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	6,254M€
Taux de programmation	113%
Reliquats sur opérations soldées	0,437 M€
Taux d'avancement réel	109%
Nombre d'opérations	3

Trois opérations ont été programmées en 2008, afin de maximiser l'utilisation des crédits IFOP sur la période 2000-2006. Il s'agit des programmes d'actions des structures professionnelles au titre de l'année 2008.

La sur-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sous-réalisation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0.669 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	5.268 M€
Taux de certification	95%

La certification s'est poursuivie à un rythme régulier en 2008 avec 11 nouvelles opérations soldées.

Un rappel dans les actes d'engagement juridique a été fait à chacun des maîtres d'ouvrage sur la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006.

---

**Mesure 16.08****Aquaculture : valorisation du potentiel de production locale, notamment en aquaculture marine**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP):**

Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.

**Descriptif synthétique :**

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la mise en place de dispositifs d'aide au conseil et à l'investissement.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	-
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	0,896 M€
Taux de programmation	108%
Reliquats sur opérations soldées	0,034 M€
Taux d'avancement réel	104%
Nombre d'opérations	0

La caducité des régimes d'aides depuis le 31 décembre 2006 n'a pas permis la programmation de crédits IFOP sur de nouvelles opérations.

La sur-programmation des crédits IFOP sur cette mesure sera compensée par la sous-réalisation constatée sur d'autres mesures de l'axe 16.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0,043 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	0,669 M€
Taux de certification	81%

Le taux de certification progresse en 2008 avec trois opérations qui ont donné lieu à une certification de dépenses.

Les actes d'engagement juridique rappelaient à chacun des maîtres d'ouvrage la date de fin d'éligibilité des dépenses du DOCUP objectif 1 Île de la Réunion 2000-2006 afin de conserver une dynamique en matière de certification de dépenses.

Trois opérations doivent encore faire l'objet d'une certification de dépenses :

- Aménagement d'un bâtiment de conditionnement de poisson
- Volet investissement du projet pilote d'élevage
- Investissements et modernisation d'un la ferme

---

**Mesure 16.09**  
**Assistance technique**

---

**Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :**

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation de l'IFOP de la période 2000-2007 et de consolider le partenariat.

**Descriptif synthétique :**

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et les actions de mises en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, de contrôle et de communication de la programmation.

**Éléments de programmation pour l'année civile 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2008	0,059 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2008	0,232 M€
Taux de programmation	135%
Reliquats sur opérations soldées	0.027M€
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations	1

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges de l'agent travaillant sur l'IFOP, ce poste étant pris en charge antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

**Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :**

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2008	0.145M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2008)	0.145M€
Taux de certification	85%

Le retard de certification constaté les années précédentes a été résorbé en 2008.

**Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)**

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP IFOP 2000-2006		IFOP déclaré 2000 à 2008 (au 31/12/2008)	
16 01 - Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,283 M€	100%	0,290 M€	103%
16 02 - Renouveau et modernisation de la flotte 2000 - 2006	142	Renouveau et modernisation de la flotte de pêche	5,188 M€	100%	4,785 M€	92%
16 03 - Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	142	Renouveau et modernisation de la flotte de pêche	-	-	-	-
16 04 - Equipement des ports de pêche	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,335 M€	100%	0,245 M€	73%
16 05 - Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	1,777M€	100%	1,279 M€	72%
16 06 - Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	0,267 M€	100%	0,209 M€	78%
16 07 - Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	5,517 M€	100%	5.268 M€	95%
16 08 - Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquaculture marine	144	Aquaculture	0,831 M€	100%	0,669 M€	81%
16 09 - Assistance technique IFOP	411	Divers - Assistance technique et actions innovatrices - Préparation, mise en œuvre, suivi	0,171 M€	100%	0.145	85%

## 4. Exécution financière

### 4.1 Exécution financière du FEDER

#### Analyse des résultats de l'année 2008

La dynamique de certification des dépenses observée depuis 2005 se maintient en 2008 avec 95 M€ de FEDER certifiés soit une progression de 12% par rapport à la situation de fin 2007.

Cette accélération continue d'être soutenue par le rythme de certification des dépenses liées aux grands projets, aux investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement mais surtout par la réalisation, décalée mais respectée, des infrastructures éducatives qui représentent plus de 40% des crédits UE justifiés en 2008.

<i>Indicateurs clés FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2002	1,23 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2003	130,756 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2004	221,776 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2005	332,892 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2006	458,131 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2007	601,291 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2008	696,348 M€
Taux de certification par rapport à 2000-2006	85 %

#### Approche par axe

En millions d'euros	Dépenses UE prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%*	Montant	%
Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	196,076	204,751	104% (99%)	153,445	78%
Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire	480,656	526,097	109% (106%)	415,833	87%
Axe 13 : Infrastructures et services liés à la population	146,654	152,133	104% (102%)	127,070	87%
<b>TOTAL AXES FEDER</b>	<b>823,386</b>	<b>882,981</b>	<b>107% (103%)</b>	<b>696,348</b>	<b>85%</b>

\* taux de programmation réajusté entre parenthèses

Le niveau de programmation atteint les montants prévus à la maquette sur tous les axes même si le taux de programmation réajusté (prenant en compte les déprogrammations et reliquats sur opérations soldées) laisse apparaître une très légère sous-programmation au niveau de l'axe 11 qui pourra être aisément compensée par les niveaux de réalisation des deux autres axes au moment de la clôture finale.

En matière de certification de dépenses, l'axe 12 connaît toujours un niveau d'avancement supérieur à la moyenne du fait de la remontée régulière des dépenses liées aux investissements à maîtrise d'ouvrage publique. L'axe 13 a connu, comme prévu une accélération importante du taux de certification au cours de l'année 2008 (+ 30 points) du fait d'une programmation décalée des principales opérations soutenues au titre de cet axe à la fin de la période 2000-2006.

Enfin s'agissant de l'axe 11, les délais de remontée des dépenses sont traditionnellement plus longs compte tenu du fait qu'il s'agit principalement d'aides aux entreprises.

## MONTANTS DECLARES FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	DEPENSES UE DECLAREES	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
Décision C(2007)1727bis			Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
AXE	MESURE						
<b>Axe 11</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTUR</b>		<b>46,080</b>	<b>41,532</b>	<b>23,461</b>	<b>18,071</b>	<b>4,548</b>
Mesure 11 01	Ingénierie financière		6,369	4,504	1,365	3,139	1,865
Mesure 11 02	Investissement matériel		4,843	1,533	0,916	0,617	3,310
Mesure 11 03	Zones d'activités		5,751	4,611	2,440	2,171	1,140
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		0,291	4,411	2,538	1,873	-4,120
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		20,594	20,594	12,357	8,238	0,000
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		1,604	1,331	0,805	0,526	0,273
Mesure 11 07	Assistance technique		1,049	1,049	0,936	0,113	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		3,960	3,013	1,814	1,199	0,947
Mesure 11 09	Export		1,619	0,486	0,291	0,194	1,133
Mesure 11 10	Coopération		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Axe 12</b>	<b>AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>		<b>60,501</b>	<b>55,317</b>	<b>28,804</b>	<b>26,512</b>	<b>5,184</b>
Mesure 12 01	Transports en commun		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		0,276	0,276	0,152	0,124	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services asso		7,890	7,098	4,653	2,445	0,792
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		1,033	1,033	0,568	0,465	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préserv:		0,604	0,604	0,363	0,242	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		19,096	19,096	11,457	7,638	0,000
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		7,334	2,942	1,795	1,147	4,392
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		2,617	2,617	1,337	1,280	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 10	Port		21,651	21,651	8,479	13,172	0,000
<b>Axe 13</b>	<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>		<b>71,980</b>	<b>71,906</b>	<b>42,791</b>	<b>29,115</b>	<b>0,073</b>
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		3,484	3,410	1,873	1,537	0,073
Mesure 13 02	Collèges et lycées		28,934	28,934	17,360	11,573	0,000
Mesure 13 03	Université		10,115	10,115	5,975	4,140	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		29,447	29,447	17,583	11,865	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>178,561</b>	<b>168,756</b>	<b>95,057</b>	<b>73,699</b>	<b>9,806</b>

*Situation indicative*

DECLARE FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	DEPENSES UE	FINANCTS	FONDS
Décision C(2007)1727bis					TOTAL	DECLARE	PREVU	Montant	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES
AXE	MESURE					Montant	%		Montant	%	Montant	%	Etat Membre	
<b>Axe 11</b>	<b>DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE SUR L'E</b>	<b>437,962</b>	<b>372,289</b>	<b>85%</b>	<b>311,227</b>	<b>260,335</b>	<b>84%</b>	<b>196,076</b>	<b>153,445</b>	<b>78%</b>	<b>106,890</b>	<b>111,954</b>		
Mesure 11 01	Ingénierie financière	35,908	38,146	106%	35,069	36,210	103%	21,545	20,389	95%	15,822	1,936		
Mesure 11 02	Investissement matériel	107,501	93,275	87%	34,792	31,190	90%	22,446	18,599	83%	12,591	62,085		
Mesure 11 03	Zones d'activités	67,164	62,967	94%	37,738	46,875	124%	30,224	26,782	89%	20,093	16,093		
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	58,295	56,098	96%	52,532	36,393	69%	27,532	20,851	76%	15,542	19,705		
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	81,735	63,245	77%	81,734	63,174	77%	49,041	37,902	77%	25,272	0,070		
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	16,921	16,249	96%	14,839	12,705	86%	8,564	7,807	91%	4,898	3,544		
Mesure 11 07	Assistance technique	10,123	5,849	58%	10,123	5,849	58%	7,592	4,531	60%	1,318	0,000		
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	44,325	24,912	56%	37,842	19,728	52%	22,705	11,705	52%	8,023	5,184		
Mesure 11 09	Export	15,469	11,200	72%	6,037	7,862	130%	6,036	4,640	77%	3,222	3,338		
Mesure 11 10	Coopération	0,520	0,349	67%	0,520	0,349	67%	0,390	0,239	61%	0,110	0,000		
<b>Axe 12</b>	<b>AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE</b>	<b>888,016</b>	<b>821,129</b>	<b>92%</b>	<b>881,855</b>	<b>772,647</b>	<b>88%</b>	<b>480,656</b>	<b>415,833</b>	<b>87%</b>	<b>356,814</b>	<b>48,482</b>		
Mesure 12 01	Transports en commun	26,376	6,566	25%	26,376	6,566	25%	14,507	3,611	25%	2,955	0,000		
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés	328,451	302,255	92%	328,451	302,255	92%	176,759	162,318	92%	139,937	0,000		
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora <sup>s</sup> services associés	45,697	28,505	62%	45,484	27,406	60%	27,413	16,686	61%	10,721	1,099		
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	164,804	163,157	99%	164,804	163,157	99%	90,664	89,747	99%	73,410	0,000		
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	7,678	5,670	74%	7,678	5,670	74%	4,607	3,391	74%	2,280	0,000		
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	132,627	108,326	82%	132,627	108,326	82%	79,576	64,971	82%	43,355	0,000		
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	72,462	96,924	134%	66,514	49,541	74%	41,341	30,490	74%	19,051	47,383		
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels	9,103	8,024	88%	9,103	8,024	88%	5,462	4,369	80%	3,656	0,000		
Mesure 12 09	Aéroports	15,223	15,407	101%	15,223	15,407	101%	6,089	6,107	100%	9,300	0,000		
Mesure 12 10	Port	85,595	86,293	101%	85,595	86,293	101%	34,238	34,145	100%	52,149	0,000		
<b>Axe 13</b>	<b>INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>244,350</b>	<b>215,753</b>	<b>88%</b>	<b>244,347</b>	<b>215,595</b>	<b>88%</b>	<b>146,654</b>	<b>127,070</b>	<b>87%</b>	<b>88,525</b>	<b>0,158</b>		
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	7,611	8,438	111%	7,610	8,280	109%	4,611	4,481	97%	3,799	0,158		
Mesure 13 02	Collèges et lycées	127,960	110,245	86%	127,960	110,245	86%	76,776	66,147	86%	44,098	0,000		
Mesure 13 03	Université	51,093	49,147	96%	51,093	49,147	96%	30,656	27,782	91%	21,365	0,000		
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	41,019	31,256	76%	41,017	31,256	76%	24,611	18,660	76%	12,596	0,000		
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires	16,667	16,667	100%	16,667	16,667	100%	10,000	10,000	100%	6,667	0,000		
<b>TOTAL FEDER</b>		<b>1 570,328</b>	<b>1 409,171</b>	<b>90%</b>	<b>1 437,429</b>	<b>1 248,577</b>	<b>87%</b>	<b>823,386</b>	<b>696,348</b>	<b>85%</b>	<b>552,229</b>	<b>160,594</b>		

Situation indicative

Par ailleurs, s'agissant du rythme de certification des opérations déjà programmées, la situation s'est sensiblement améliorée avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées de 79% à fin 2008 (contre 57% à fin 2007 et 42% à fin 2006) mais les efforts doivent être poursuivis en ce sens afin de gérer au mieux la charge de travail liée à la clôture du programme.

## Dégagement d'office

La tranche financière 2006 constituant la dernière tranche du programme, il n'y a pas eu de seuil de dégagement d'office à franchir au 31-12-2008 compte tenu du fait que c'est la clôture financière du programme qui mettra en évidence, le cas échéant, des dégagements éventuels de crédits.

Ainsi, il peut être souligné avec satisfaction que la Réunion n'a connu aucun dégagement d'office sur le FEDER (ainsi que sur les autres fonds) au cours de la période 2000-2006.

## Acheminement des crédits au 31 Décembre 2008

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclarations 2006	Déclarations 2007
Montant FEDER certifié Réunion		1 232 270,26	129 523 893,70	91 020 161,61	111 116 463,04	125 238 700,71	143 159 920,48
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	114 201 120,30	126 028 412,86	142 458 950,35
Montant reçu Réunion	51 797 621,21	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	113 991 803,78	115 042 558,76	130 997 612,73

	Déclarations 2008	Total FEDER certifié	696 348 359,16 €
Montant FEDER certifié Réunion	95 056 949,36 €	Montant total payé par Bruxelles	746 332 556,59 €
Montant FEDER payé par Bruxelles	94 549 751,30 €	Total reçu Réunion au 31-12-2008	716 358 972,28 €
Montant reçu Réunion	87 232 675,23 €	Total versé aux bénéficiaires	660 883 842,76 €

Le montant total payé par Bruxelles correspond donc au montant UE certifié par la Réunion + l'avance de 7% - l'écrêtement effectué par la Commission lors des paiements intermédiaires. Pour information, le différentiel observé en 2008 entre les montants versés par la Commission et les montants reçus à la Réunion correspond aux dépenses d'assistance techniques payées par le Ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux rattachements de crédits par fonds de concours pour les remboursements du FEDER sur les opérations à maîtrise d'ouvrage Etat.

De même, le différentiel constaté en 2008 entre les montants FEDER payés par la Commission et les montants déclarés par la Réunion (montants UE payés < montants UE déclarés) s'explique par le fait que la Commission a procédé à des écrêtements liés au montants de dépenses privées déclarés. Ces écarts seront progressivement régularisés d'ici à la clôture du programme.

Au 31 Décembre 2008, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 661 M€ ce qui représente plus de 92 % des crédits délégués en région.

## Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-après compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesure) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2008.

Mesure	Domaine d'intervention	Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2008	
11 01-Ingénierie financière	165 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF -Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	21,5 M€	100,0%	20,4 M€	100,0%
11 02-Modernisation et investissement des entreprises	161 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	22,4 M€	100,0%	18,6 M€	100,0%
11 03-Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat - Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	30,2 M€	100,0%	26,8 M€	100,0%
11 04 - Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	11,6 M€	42,1%	9,1 M€	43,8%
	172 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	11,8 M€	42,9%	9,5 M€	45,6%
	354 INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	4,1 M€	15,0%	2,2M€	10,6%
11 05-Soutenir les aménagements liés au tourisme et à la pêche	145 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Pêche-Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	19,8 M€	40,4%	15,7 M€	41,5%
	171 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	21,6 M€	44,3%	15,0 M€	39,6%
	353 INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	7,6 M€	15,3%	7,1 M€	18,8%
11 06-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	6,4 M€	79,4%	5,9 M€	75,8%
	164 ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	2,1 M€	20,6%	1,9 M€	24,2%
11 07-Assistance technique	411 DIVERS- Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)-Préparation, mise en oeuvre, suivi	7,6 M€	100,0%	4,5 M€	100,0%
11 08-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321 INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	10,0 M€	44,0%	2,9 M€	25,1%
	322 INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	6,7 M€	29,5%	5,6 M€	48,0%
	323 INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	6,0 M€	26,5%	3,1 M€	36,9%

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2008	
11 09-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat- Services de conseils aux entreprises	6,0 M€	100,0%	4,6 M€	100,0%
11 10-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat- Autres	0,4 M€	100,0%	0,2 M€	100,0%
12 01-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Transports multimodaux	14,5 M€	100,0%	3,6 M€	100,0%
12 02-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE –Infrastructures de transports-Routes	176,8 M€	100,0%	162,3 M€	100,0%
12 03-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	1,5 M€	5,5%	0 M€	0%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	25,9 M€	94,5%	16,7 M€	100,0%
12 04-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	90,7 M€	100,0%	89,7 M€	100,0%
12 05-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	4,6 M€	100,0%	3,4 M€	100,0%
12 06-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	79,6 M€	100,0%	64,9 M€	100,0%
12 07-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)-Énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	13,7 M€	33,2%	9,3 M€	30,5%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	0,3 M€	0,7%	0,2 M€	0,8%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	27,3 M€	66,1%	21,0M€	68,7%
12 08-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	5,4 M€	100,0%	4,4 M€	100,0%
12 09-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	6,1 M€	100,0%	6,1 M€	100,0%
12 10-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	34,2 M€	100,0%	34,1 M€	100,0%
13 01-Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES- Intégration sociale-Autres	4,6 M€	100,0%	4,5 M€	100,0%
13 02-Collèges et lycées	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	76,8 M€	100%	66,1 M€	100,0%

Mesure	Domaine d'intervention	Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2008		
13 03-Université	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	18,8 M€	61,2%	17,0 M€	61,1%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)-Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	11,9 M€	38,8%	10,8 M€	38,9%
13 04-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	24,6 M€	100,0%	18,7 M€	100,0%
13 05-Infrastructures sanitaires	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé - Autres	10,0 M€	100%	10,0 M€	100%
		<b>Total</b>	<b>823 M€</b>		<b>696,3 M€</b>	

### Prévisions de solde FEDER

AU 31/12/2008, le montant UE certifié dans Présage par les services instructeurs s'élevait à 696,348 M€ soit un taux de certification de 85 %. L'objectif de clôture s'établit à 100 % sur la base des informations recueillies au cours de l'exercice d'ajustement conduit mi 2008 à DOCUP et le complément de programmation constants.

Par ailleurs, le risque d'écrêtement a fait l'objet de simulation avant 2008 afin que le respect des taux moyens UE soit effectif au stade de la clôture du programme.

## 4.2 Exécution financière du FSE

Comme indiqué au paragraphe 3.2.2 Avancement des axes et mesures FSE, aucune dépense n'a été déclarée à la Commission en 2008. L'exécution financière du FSE au 31/12/2008 n'a pas évolué par rapport à la situation au 31/12/2007.

Pour mémoire, deux déclarations de dépenses ont été réalisées en 2007 :

- en Mai 2007 pour un montant cumulé de dépenses totales de 380 251 807,73 euros
- en décembre 2007 pour un montant cumulé de dépenses totales de 432 119 542,84 euros

Total des fonds en région au 31/12/07	403 189 693	Versé / Fonds en Région	En Région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au 31/12/07	54 890 145	100%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE Au 31/12/08	Montant arrivé Réunion Au 31/12/08
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	66 766 781	66 766 781
Année 2004 3 déclarations	241 897 595	66 457 666	59 751 335	59 751 335
Année 2005 3 déclarations	301 841 999	59 944 404	61 245 882	61 245 882
Année 2006 3 déclarations	363 868 912	62 026 913	51 699 504	51 699 504
Année 2007 2 déclarations	432 119 542	68 250 630	54 911 699	54 911 699
Année 2008	0	0	0	0
Aucune déclaration				
<b>TOTAL</b>	<b>432 119 542</b>	<b>432 119 542</b>	<b>401 452 091</b>	<b>401 452 091</b>

## Approche par domaine

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002\* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à ce jour (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

	Montant FSE Maquette initiale		Montant FSE Maquette révisée		Montant FSE Maquette révisée 2006		FSE déclaré 2000-2008	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	59,88	11%	37,03	10,3 %	64,9	15,2%
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	113,63	25%	101,95	22 %	113,5	26,3%
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	264,73	58%	267,87	58 %	264,8	61,3%
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	25,95	6%	50,28	11 %	35,2	8,1%
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,40%	2,90	1%	2,6	1 %	2,1	0,5%
<b>Total domaine 1 à 5</b>	<b>457,3</b>	<b>100%</b>	<b>459,9</b>	<b>100%</b>	<b>459,7</b>	<b>100%</b>	<b>459,7</b>	<b>100 %</b>

\* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43

La répartition par domaine sur le déclaré 2000-2008 se rapproche sensiblement de la répartition prévue.

Cette comparaison, sur la base des réalisations de 2000 à 2008 présente, à l'exception du domaine 5, les mêmes caractéristiques que celle présentée l'année dernière :

- Des niveaux de déclarations supérieurs aux prévisions sur les domaines 1, 2 et 3 ;
- des prévisions sur le domaine 3 qui se confirment du fait en fin de programmation du fait des campagnes de soldes opérées sur les actions antérieures ;
- Un léger retrait « mécanique » sur le domaine 4, suite à la révision de la maquette. De plus, les actions d'aides à la création d'entreprises ont fait l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de la région qui a abouti à une rationalisation des dispositifs existants.
- Le retard sur le domaine 5 qui tient surtout au fait que les dispositifs spécifiques en faveur des femmes sur le marché du travail ont été appréhendés de manière transversale et non plus uniquement par actions ciblées.

Cependant, deux points peuvent être rappelés :

- Cette approche ne prend pas en compte certaines parties de mesures consacrées, de façon transversale à un domaine : ainsi, sur l'apprentissage où un effort sera fait pour féminiser certaines filières sans que l'on puisse a priori définir un montant financier ;
- Il existe certains recoupements entre domaines. Dans les calculs précédents, une action ne relève que d'un seul domaine alors que les stagiaires qu'elle concerne peuvent eux relever de domaines distincts : par exemple, des actions de Formation Professionnelle des Adultes (domaine 3) pour des demandeurs d'emploi (domaine 1) parfois même de longue ou très longue durée (domaine 2) ;

### **Suivi préventif du Dégagement d'office**

La tranche 2006 étant nulle, l'échéance du 31 Décembre 2008 était sans conséquence pour le FSE.

MONTANTS DECLARES FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCTS	FONDS
DÉCISION C(2007)1727bis			DECLARE	DECLAREES	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Axe 14</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEN</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activit		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parco		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissa		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subvention		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FSE</b>			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

*Situation indicative*

DECLARE FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCTS		FONDS				
Decision C(2007)1727bis					TOTAL	DECLARE	TOTAL	DECLARE	PUBLIQUES	DECLAREES	UE	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES	PUB. NAT.	PRIVES	Etat Membre						
AXE	MESURE	PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	
<b>Axe 14</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT DES RES</b>	<b>627,658</b>	<b>589,564</b>	<b>94%</b>	<b>621,100</b>	<b>585,651</b>	<b>94%</b>	<b>459,736</b>	<b>432,120</b>	<b>94%</b>	<b>153,532</b>	<b>3,913</b>											
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	14,746	12,990	88%	14,735	12,949	88%	10,912	9,548	88%	3,401	0,041											
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	83,117	79,087	95%	83,116	79,087	95%	61,292	58,879	96%	20,209	0,000											
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,308	21,376	92%	23,307	21,376	92%	17,235	15,564	90%	5,812	0,000											
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle	81,039	74,094	91%	81,038	74,094	91%	59,672	54,284	91%	19,810	0,000											
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances	2,981	2,033	68%	2,980	2,033	68%	2,205	1,520	69%	0,514	0,000											
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives	26,388	23,327	88%	26,253	23,194	88%	19,469	16,922	87%	6,272	0,133											
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises	17,930	16,420	92%	11,525	12,680	110%	10,227	8,902	87%	3,779	3,739											
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles	100,539	78,402	78%	100,539	78,402	78%	74,114	58,465	79%	19,938	0,000											
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	87,034	82,104	94%	87,034	82,104	94%	63,727	60,827	95%	21,277	0,000											
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	101,404	115,441	114%	101,404	115,441	114%	74,825	85,663	114%	29,778	0,000											
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	53,038	52,935	100%	53,037	52,935	100%	39,100	38,854	99%	14,081	0,000											
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise	10,706	9,370	88%	10,705	9,370	88%	8,022	6,891	86%	2,479	0,000											
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs	12,140	9,470	78%	12,139	9,470	78%	8,989	6,982	78%	2,489	0,000											
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE	12,907	12,244	95%	12,906	12,244	95%	9,645	8,606	89%	3,639	0,000											
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE	0,258	0,147	57%	0,258	0,147	57%	0,199	0,109	55%	0,038	0,000											
Dont Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,124	0,124	100%	0,123	0,124	101%	0,105	0,105	100%	0,019	0,000											
<b>TOTAL FSE</b>		<b>627,658</b>	<b>589,564</b>	<b>94%</b>	<b>621,100</b>	<b>585,651</b>	<b>94%</b>	<b>459,736</b>	<b>432,120</b>	<b>94%</b>	<b>153,532</b>	<b>3,913</b>											

Situation indicative

## 4.3 Exécution financière du FEOGA

### Analyse des résultats de l'année 2008

Une déclaration de dépenses a été envoyée à la Commission le 23 juin 2008. Compte tenu de la disponibilité financière et l'absence de contrainte en matière de dégagement d'office, le deuxième appel de fonds n'a pas été réalisé en décembre 2008 mais, a été décalé début 2009.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 23 juin 2008 :

Indicateurs clé	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	252,086 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	87%

L'évolution du taux de certification depuis le début de la programmation a été le suivant :

- 0,8% fin 2001,
- 10% fin 2002,
- 21% fin 2003,
- 37% fin 2004,
- 54% fin 2005,
- 69% fin 2006,
- 81% fin 2007.

Au 31/12/2008, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 259,33 M€. Le solde disponible de 11,77 M€ permettra de satisfaire en ce début d'année 2009 toutes les demandes de remboursement.

### Prévisions de solde du FEOGA

La fin de l'année 2008 a été largement consacrée à la préparation de l'exercice de clôture. Il n'y a pas eu de déclaration de dépenses fin 2008 afin de permettre aux services de certifier le maximum de dépenses et réaliser les contrôles nécessaires.

**Fin décembre 2008, le montant certifié dans PRESAGE était de : 271,540 M€ soit un niveau de 93% de certification par rapport à la maquette.**

Le niveau de solde visé reste toujours de 100%

L'exercice d'ajustement ultime mené par les services entre février et juin 2008 a permis d'avoir une visibilité sur les perspectives de solde du FEOGA et a permis d'effectuer les dernières réaffectations de crédits nécessaires entre mesures au sein de l'axe 15 afin de garantir une utilisation proche de 100% des crédits mis à disposition de la Réunion sur 2000-2006.

Cet ajustement s'est effectué sans modification de DOCUP et de Complément de Programmation. De ce fait, l'exercice a été mené à maquette constante.

Les travaux réalisés ont permis :

- de faire les vérifications sur le niveau de solde des opérations pour lesquelles un certificat de solde a doré et déjà été réalisé avec un focus particulier sur les régimes d'aides préfinancés s'agissant d'opérations multi bénéficiaires plus complexes à solder.
- de déterminer le reliquat prévisionnel de fonds structurels disponibles après certification de toutes les opérations actuellement programmées : 7 M€ de reliquat prévisionnel a été dégagé.

- d'identifier les opérations susceptibles d'être programmées afin d'optimiser l'utilisation des crédits encore disponibles après la simulation. Ces opérations doivent être réalisées et payées par les bénéficiaires avant le 31/12/2008

Il convient de préciser qu'une vérification a été effectuée concernant le respect des taux moyens prévus dans le Complément de Programmation. A ce stade il n'y a plus de risque de dépassement des taux moyens.

Le tableau ci-dessous permet de préciser **le niveau de solde prévisionnel** par mesure se basant sur une estimation de reliquats réalisée par les services instructeurs.

<b>Mesures</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Taux de solde prévisionnel</b>
15.01	Aménager le territoire rural	99,8 %
15.02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	97,8%
15.03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	94,8%
15.04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	103,8%
15.05	Améliorer les structures d'exploitation	121,1%
15.06	Moderniser la filière canne sucre rhum,	105,6%
15.07	Consolider les filières de diversification	97,2%
15.08	Appui technique agricole	113,6%
15.09	Consolider la filière agroalimentaire et bois	84,3%
15.10	Créer des pôles de compétence en agronomie tropicale	110,3%
15.11	Développer une agriculture durable	99,3%
15.12	Assistance technique	105,7%
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

MONTANTS DECLARES FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	MESURE	Décision C(2007)1727bis					
<b>Axe 15</b>	<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>		<b>35,223</b>	<b>27,551</b>	<b>16,591</b>	<b>10,960</b>	<b>7,672</b>
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		6,157	5,638	3,071	2,567	0,518
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		10,427	10,368	6,221	4,147	0,059
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		0,377	0,221	0,108	0,112	0,157
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		2,550	2,550	1,530	1,020	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		0,382	0,382	0,229	0,153	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		1,429	0,711	0,470	0,241	0,718
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		3,143	1,955	1,173	0,782	1,187
Mesure 15 08	Appui technique agricole		1,319	1,245	0,747	0,498	0,074
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		8,284	3,418	2,383	1,034	4,867
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		0,674	0,666	0,421	0,245	0,008
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		0,483	0,398	0,238	0,160	0,085
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL FEOGA</b>			<b>35,223</b>	<b>27,551</b>	<b>16,591</b>	<b>10,960</b>	<b>7,672</b>

*Situation indicative*

DECLARE FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	DEPENSES UE	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
Décision C(2007)1727bis					PREVU	DECLARE	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	PREVUES	DECLAREES	Etat Membre	
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Axe 15</b>	<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE</b>	<b>621,388</b>	<b>557,574</b>	<b>90%</b>	<b>463,855</b>	<b>435,382</b>	<b>94%</b>	<b>290,612</b>	<b>252,086</b>	<b>87%</b>	<b>183,296</b>	<b>122,192</b>		
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural	89,493	75,368	84%	72,451	68,329	94%	46,752	38,968	83%	29,360	7,040		
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	119,393	97,339	82%	118,120	96,839	82%	70,999	59,142	83%	37,697	0,499		
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	19,602	15,091	77%	16,559	12,941	78%	9,999	7,528	75%	5,413	2,150		
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	37,808	32,140	85%	37,808	32,140	85%	22,685	19,284	85%	12,856	0,000		
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	10,798	11,973	111%	10,798	11,973	111%	6,479	7,184	111%	4,789	0,000		
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	53,261	59,154	111%	31,045	32,095	103%	20,874	20,277	97%	11,819	27,059		
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	105,792	102,664	97%	60,792	59,336	98%	34,792	32,148	92%	27,188	43,328		
Mesure 15 08	Appui technique agricole	26,022	26,812	103%	26,021	25,838	99%	15,613	15,476	99%	10,361	0,975		
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	90,755	73,975	82%	39,797	34,831	88%	30,857	23,745	77%	11,086	39,144		
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	54,284	52,846	97%	39,284	52,621	134%	23,819	22,747	95%	29,874	0,225		
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	13,831	10,080	73%	10,831	8,309	77%	7,480	5,489	73%	2,820	1,771		
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA	0,350	0,131	37%	0,350	0,131	37%	0,263	0,098	37%	0,033	0,000		
<b>TOTAL FEOGA</b>		<b>621,388</b>	<b>557,574</b>	<b>90%</b>	<b>463,855</b>	<b>435,382</b>	<b>94%</b>	<b>290,612</b>	<b>252,086</b>	<b>87%</b>	<b>183,296</b>	<b>122,192</b>		

Situation indicative

### Utilisation des crédits

	<b>Avance</b>	<b>Déclarations 2001</b>	<b>Déclarations 2002</b>	<b>Déclarations 2003</b>	<b>Déclarations 2004</b>	<b>Déclarations 2005</b>	<b>Déclarations 2006</b>	<b>Déclarations 2007</b>	<b>Déclarations 2008</b>
<b>Montant cumulé FEOGA demandé</b>		2 531 479,89	29 781 868,58	64 073 640,79	109 648 028,43	157 626 592,35	200 371 371,88	235 494 980,45	252 086 262,42
<b>Montant réel demandé</b>		2 531 479,89	27 250 388,69	34 291 772,21	45 574 387,64	47 978 562,92	42 744 779,53	35 123 608,57	16 364 844,00
<b>Montant FEOGA Payé par Bruxelles</b>	21 014 910,00	2 313 873,00	26 152 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00	33 655 202,00	44 212 949,00	28 970 007,00

<b>Total reçu (31/12/2008)</b>	271 100 503,00
<b>Total reçu hors avance</b>	250 085 593,00
<b>Total versé aux bénéficiaires</b>	259 328 324,31

**Répartition par domaine d'intervention** (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation 2000-2008	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2008
15 01	1301	Amélioration des terres	7%	8%	6%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	2%	2%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	34%	33%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	54%	56%	57%
15 02	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
15 03	111	Investissements dans les exploitations agricoles	5%	5%	5%
	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	9%	6%	6%
	181	Projets d'expérimentation	3%	6%	7%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	66%	64%	64%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	17%	20%	18%
15 04	126	Boisements de terrains non agricoles	57%	33%	37%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	43%	67%	63%
15 05	111	Investissements dans les exploitations agricoles	27%	27%	29%
	112	Jeunes agriculteurs	67%	71%	68%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	6%	2%	3%
15 06	111	Investissements dans les exploitations agricoles	52%	54%	55%
	181	Projets d'expérimentation	16%	15%	16%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	29%	28%	27%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	3%	3%	2%
15 07	111	Investissements dans les exploitations agricoles	46%	47%	44%
	181	Projets d'expérimentation	13%	8%	9%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	33%	36%	39%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	2%	3%	2%
	1312	Préservation de l'environnement ...	5%	6%	6%
15 08	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
15 09	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	87%	88%	87%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	13%	12%	13%
15 10	181	Projets d'expérimentation	94%	95%	96%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	5%	4%
15 11	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	44%	40%	48%
	1312	Préservation de l'environnement ...	56%	6%	52%
15 12	411	Assistance technique	100%	100%	100%

Les éléments présentés dans le tableau ci dessus prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2008 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2008 et par rapport à la répartition prévue au niveau du Complément de programmation. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais il est mineur et lié aux ajustements financiers effectués en 2007 et 2008. Les objectifs annoncés peuvent donc être considérés comme conformes.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2008	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2008
Les aides directes aux exploitations agricoles	22%	25%	25%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	48%	47%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	26%	27%	28%

La répartition sur le montant déclaré se rapproche donc de plus en plus de la répartition programmée.

Par contre il existe à ce stade un léger décalage par rapport aux prévisions compte tenu de l'ajustements financiers réalisés en 2008 et compte tenu des sous réalisations au niveau du solde des projets initialement prévus.

## 4.4 Exécution financière de l'IFOP

### Analyse des résultats de l'année 2008

Une déclaration de dépenses a été envoyée à la Commission le 19 novembre 2008.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus de ce dernier appel de fonds :

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2007)	12,891 M€
Taux de certification IFOP 2000-2007 par rapport aux montants prévus de 2000-2007 (nouvelle maquette)	90%

L'évolution du taux de certification depuis le début de la programmation a été le suivant :

- 0,8% fin 2001
- 10% fin 2002
- 21% fin 2003
- 37% fin 2004
- 44,4% fin 2005
- 63% fin 2006
- 80,5% fin 2007
- 90% fin 2008

### Utilisation des crédits au 31 Décembre 2008 (en M€)

	Avance	Déclarations 2003	D 2004	D 2005	D 2006	D 2007	D 2008
Montant cumulé IFOP demandé		3,067	5,172	6,386	9,082	11,568	12,891
Montant réel demandé		2,991	2,103	1,214	2,696	2,486	1,323
Montant IFOP Payé par Bruxelles	1,091	2,991	2,105	1,214	2,696	2,486	0.991
Montant reçu	1,091	2,991	2,105	1,214	2,696	2,486	0.991
Total reçu (31/12/2008)	13,650						
Total versé aux bénéficiaires	13 433						

### **Dégagement d'office**

La tranche financière 2006 constituant la dernière tranche du programme, il n'y a pas eu de seuil de dégagement d'office à franchir au 31-12-2008 compte tenu du fait que c'est la clôture financière du programme qui mettra en évidence, le cas échéant, des dégagements éventuels de crédits.

Ainsi, il peut être souligné avec satisfaction que la Réunion n'a connu aucun dégagement d'office sur l'IFOP (ainsi que sur les autres fonds) au cours de la période 2000-2006.

MONTANTS DECLARES IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2008		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	MESURE	Décision C(2007)1727bis					
<b>Axe 16</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'A</b>		<b>2,381</b>	<b>1,779</b>	<b>1,322</b>	<b>0,457</b>	<b>0,602</b>
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,161	0,161	0,106	0,055	0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		0,526	0,229	0,190	0,039	0,297
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		0,023	0,017	0,011	0,006	0,006
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		0,320	0,209	0,128	0,080	0,111
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,065	0,059	0,029	0,029	0,007
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en		1,006	0,847	0,669	0,178	0,159
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment :		0,087	0,065	0,043	0,022	0,022
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,193	0,193	0,145	0,048	0,000
<b>TOTAL IFOP</b>			<b>2,381</b>	<b>1,779</b>	<b>1,322</b>	<b>0,457</b>	<b>0,602</b>

*Situation indicative*

DECLARE IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2008)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCTS PUB. NAT.		FONDS PRIVES	
Décision C(2007)1727bis		COUT TOTAL	COUT TOTAL DECLARE		PREVUES	DECLAREES		PREVUES	DECLAREES		Etat Membre			
AXE	MESURE	PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%				
<b>Axe 16</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUACULTURE</b>	<b>28,922</b>	<b>28,509</b>	<b>99%</b>	<b>19,405</b>	<b>17,280</b>	<b>89%</b>	<b>14,369</b>	<b>12,891</b>	<b>90%</b>	<b>4,389</b>	<b>11,229</b>		
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques	0,404	0,432	107%	0,404	0,432	107%	0,283	0,290	103%	0,142	0,000		
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	12,968	13,353	103%	6,485	5,750	89%	5,188	4,785	92%	0,965	7,603		
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000		
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche	0,565	0,582	103%	0,565	0,566	100%	0,335	0,245	73%	0,321	0,016		
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation	4,618	4,153	90%	3,135	2,325	74%	1,777	1,279	72%	1,046	1,828		
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,593	0,465	78%	0,534	0,414	78%	0,267	0,209	78%	0,205	0,051		
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof	7,882	7,991	101%	6,808	6,594	97%	5,517	5,268	95%	1,326	1,397		
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product <sup>o</sup> locale, notamment aquaculture ma	1,662	1,339	81%	1,247	1,004	81%	0,831	0,669	81%	0,335	0,335		
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP	0,228	0,193	85%	0,228	0,193	85%	0,171	0,145	85%	0,048	0,000		
<b>TOTAL IFOP</b>		<b>28,922</b>	<b>28,509</b>	<b>99%</b>	<b>19,405</b>	<b>17,280</b>	<b>89%</b>	<b>14,369</b>	<b>12,891</b>	<b>90%</b>	<b>4,389</b>	<b>11,229</b>		

Situation indicative

#### **4.5 Mise en œuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation**

Au 31 décembre 2008, pour 9 des 62 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (montant UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation.

Au préalable, il est important de rappeler que les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation. Ce décalage constaté sur 9 mesures s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Hétérogénéité résultant de la diversité des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axe 14), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Il convient de noter que par rapport à la fin de l'année 2007, en matière de programmation, tous les taux moyens sont inférieurs ou égaux au taux moyens du complément de programmation

#### **Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation au niveau de la certification mais pas au niveau de la programmation :**

Mesure 11 07	Assistance technique
Mesure 11 09	Export
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable

Sur ces mesures le risque de dépassement en fin de programmation du taux moyen lors que tous les dossiers seront soldés est quasiment nul. Le travail de suivi de ces mesures sera orienté sur le suivi des certifications de dépenses des opérations les plus importantes afin de vérifier qu'une sous réalisation sur un dossier ne viendra pas déséquilibrer le taux moyen attendu.

D'ores et déjà en tenant compte des dépenses aujourd'hui certifiées dans le logiciel PRESAGE, il ne reste plus que 6 mesures dans ce cas : les trois mesures pour lesquelles le taux moyen est maintenant en dessous du taux du complément de programmation sont les mesures 15 02, 15 11 et 14 02.

## 5. Mise à jour des indicateurs de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
  - indicateurs de gestion,
  - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats ont été présentés dans le rapport annuel 2003.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la mise en œuvre du programme, il paraît cependant utile d'actualiser la quantification de ces indicateurs. Les résultats mis à jour au 31 décembre 2008 sont présentés ci-après :

### I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée Au 31/12/2008
<b>Aide aux entreprises :</b> Nombre d'entreprises aidées	300	1106
<b>Aide aux entreprises :</b> Investissements soutenus	30,5 Meuros	421,8 Meuros
<b>Aménagement du territoire :</b> Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	62,825 km
<b>Aménagement du territoire :</b> km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	34 km
<b>Environnement :</b> capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	701 440 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets
<b>Education :</b> capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	20 729 places
<b>Ressources humaines :</b> Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	239 639 bénéficiaires
<b>Ressources humaines :</b> Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	40,8 millions d'heures stagiaires
<b>Agriculture et développement rural :</b> Nombre de projets aidés	8 500 projets	23 589 projets
<b>Agriculture et développement rural :</b> Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	178,033 millions d'euros
<b>Emploi :</b> Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	5500 emplois (2005)

### **Efficacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées**

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 31 décembre 2006, date de la fin de programmation des opérations relevant d'un régime d'aides. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées.

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 31 décembre 2006. Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit 1106 entreprises.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 1469, soit un ratio de 1,33 projet par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
11 01	5	14 07	71
11 02	413	TOTAL AXE 14	71
11 03	5	15 03	133
11 04	80	15 09	48
11 06	80	15 11	3
11 08	89	TOTAL AXE 15	184
11 09	63	16 02	186
TOTAL AXE 11	735	16 05	16
		16 08	13
		TOTAL AXE 16	215
TOTAL GENERAL		1106 entreprises aidées	

\* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

### **Efficacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus**

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 31 décembre 2006, date de fin de la programmation des opérations relevant d'un régime d'aides. Il atteignait à cette date un montant de 421,8 millions d'euros.

Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
11 01	37 655 844,75	14 07	6 546 874,16
11 02	114 921 303,87	TOTAL AXE 14	6 546 874,16
11 03	60 057 929,27	15 03	4 523 750,72
11 04	42 209 379,95	15 09	90 068 661,59
11 06	4 920 257,26	15 11	11 283 742,00
11 08	13 581 644,75	TOTAL AXE 15	105 876 154,31
11 09	14 468 974,72	16 02	14 397 616,40
TOTAL AXE 11	287 815 334,57	16 05	5 417 982,36
		16 08	1 730 892,64
		TOTAL AXE 16	21 546 491,40
TOTAL GENERAL		421 784 854,44 euros d'investissements soutenus	

### **Efficacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes**

Mesure concernée : 12 02

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure 12 02), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux. Sur cette base, ce sont 62,825 km de routes principales qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation au 31 décembre 2008.

<b>n° PRESAGE</b>	<b>Route concernée</b>	<b>km de voiries au 31 décembre 2008</b>
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
3886	Boulevard Sud de Saint Denis - Sections Source/Mazagran et Raccordement Est	7,7 km
4574	Route des Tamarins - Financement des études de conception et des premières sections de travaux	12 km
	<b>TOTAL</b>	<b>62,825 km</b>

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

#### **Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest**

Mesure concernée : 12 04

Cet indicateur est mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Avec les problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et n'ont démarré que début 2004. Ils sont à présent terminés.

La valeur de cet indicateur est de 34 kms au 31/12/2008.

## **Efficacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets**

Mesure concernée : 12 07

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 31 décembre 2008, de 701 440 habitants. Le rapport de clôture actualisera ces données avec les éléments du dernier Recensement Général de la Population disponibles.

Opérations concernées au 31 décembre 2008	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	140 455
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	176 283
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	101 804
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	102 958
Acquisition de bacs roulants pour collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	3383	TCO	179 940
Acquisition de bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective du verre	3888	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de caissons et de bornes pour les déchèteries du TCO	4280	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchèterie de l'Etang St Paul	4395	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de contenants de pré-collecte sélective des déchets d'emballages ménagers	4811	CIVIS	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchèterie du quartier Saint Laurent	4812	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie des Grègues	4805	CCS	Déjà comptabilisé
Acquisition de biocomposteurs individuels	5104	CIVIS	Déjà

			comptabilisé
Acquisition de caissons de compaction pour le centre de tri de Pierrefonds	5105	CIVIS	Déjà comptabilisé

Opérations concernées au 31 décembre 2008	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition de biocomposteurs individuels - Période 2005-2008	5110	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition BAV et caissons exploitation déchèteries de St Joseph et du Tampon	5340	CCSUD	Déjà comptabilisé
Travaux et équipements de la déchetterie à la BRETAGNE	5398	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de bio-composteurs	5512	CIREST	Déjà comptabilisé
Acquisition de biocomposteurs individuels - Période 2005-2008	5110	CINOR	Déjà Comptabilisé
Etudes de maîtrise d'oeuvre et réalisation de la déchèterie de la Ravine des Cabris	5341	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Etudes et réalisation de la déchèterie de Cilaos	5342	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Travaux et équipements de la déchetterie de Bellepierre	5648	CINOR	Déjà Comptabilisé
Acquisition de contenants pour la collecte sélective	5834	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Travaux et équipements de la déchèterie de Bois de Nêfles (ex-Moufia)	5898	CINOR	Déjà Comptabilisé
Réalisation de la déchèterie de l'Etang Salé	5902	CIVIS	Déjà Comptabilisé
Etudes de réalisation, travaux et aménagement déchèterie Saint André Centre Ville	6013	CIREST	Déjà Comptabilisé
	TOTAL		701 440

Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.

Les données populations sont celles de la population des Communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

### *Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée*

Mesures concernées : 13 02, 13 04

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 20 729 places

Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 31 décembre 2008.

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
<b>Collèges</b>		
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation collège Bourbon à St Denis	2137	1067
Extension du Collège Simon Lucas - Etudes et Travaux	2563	+150
Collège Jean Lafosse - St Louis - Extension - Etudes et travaux	2612	+150
Extension du Collège Texeira da Motta La Possession - Etudes et travaux	2613	+150
Extension Collège Quartier Français Ste-Suzanne - Etudes et travaux	2614	+150
Extension du collège PORT IV - Phase travaux	3424	+225
Extension du collège Beauséjour – Etudes et travaux	3496	+250
Extension du Collège Pointe des Châteaux –St Leu	4591	+200
Réhabilitation Collège M. DEBRE	5835	1100
Construction du Collège de Bras Fusil	5833	+900
<b>TOTAL CAPACITE COLLEGE</b>		<b>5 042</b>

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
<b>Lycées</b>		
<b>Construction de nouveaux lycées</b>		
Lycée de St André 3	1765	1 045
Lycée du Tampon III	2778	718
Lycée de St Paul IV	4733	1120
<b>Réhabilitation des lycées</b>		
LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338 & 5214	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
<b>TOTAL CAPACITE LYCEE</b>		<b>14 287</b>

n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

**Centre de formation**

**Construction de nouveaux centres**

Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et du Transport	5808	1400
<b>TOTAL CAPACITE CENTRES DE FORMATION</b>		1400

<b>TOTAL COLLEGES , LYCEES ET CENTRES DE FORMATION</b>	<b>20 729</b>
--	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 31 décembre 2008.

**Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires**

**Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires**

Mesures concernées : 14 01 à 14 11, 14 13 et 14 14

Le décompte est basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000 à 2008 soutenues au titre du DOCUP 2000-2006.

Le nombre de bénéficiaires d'actions déclarées et retenu dans le cadre de la performance s'élève à 239 639, celui du volume d'heures stagiaires à 40 753 839.

Mesure	Nombre de bénéficiaires	Volume Heures x stagiaires
14 01	6 717	2 329 052 h stag
14 02	22 927	-
14 03	8 974	2 402 594 h stag
14 04	48 978	-
14 05	1 904	332 109 h stag
14 06	3 741	1 138 353 h stag
14 07	8 225	-
14 09	41 046	11 747 864 h stag
14 10	20 612	9 783 748 h stag
14 11	14 532	9 137 003 h stag
14 12	15 894	-
14 13	907	-
14 14	46 362	3 883 116 h stag
<b>TOTAL</b>	<b>239 639</b>	<b>40 753 839 h stag</b>

**9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés**

**10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural**

Mesures concernées : 15 01, 15 02, 15 03, 15 05, 15 06, 15 07

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

- le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole ;

- les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers soutenus au titre du DOCUP concernant les années 2000 à 2008, les indicateurs sont les suivants : 23 589 projets aidés et 178,033 millions d'euros d'investissement soutenus dans le milieu rural.

Au 31/12/08	Nombre de projets aidés	Investissements soutenus en K€
15 01	4 351	47 711
15 02	161	5 681
15 03	918	5 712
15 05	3 625	12 538
15 06	8 990	38 899
15 07	5 544	67 492
<b>Total</b>	<b>23 589</b>	<b>178 033</b>

Source : PRESAGE & Rapports annuels

Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisées dans la mesure de l'indicateur de performance.

Il convient de préciser que certains chiffres ont été revus à la baisse étant donné que le niveau de solde s'est avéré inférieur au montant prévu initialement. Le recensement s'est effectué sur la base de la programmation et a été réajusté d'année en année par rapport aux réalisations effectives.

### **Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés**

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2005 a permis d'affiner la mesure des effets du DOCUP sur la création d'emploi à la Réunion. Il en est ressorti les éléments suivants :

<b>Emplois créés à mi-2005 (total)</b>	<b>5 550</b>
Emplois directs créés à mi-2005	1 500
Emplois de réalisation liés à la commande de travaux	2 750
Emplois de réalisation liés à la commande de formation et à l'insertion	750
Emplois dans les structures de recherche et d'accompagnement du développement	550
<b>+ Emplois consolidés à mi-2005</b>	<b>3 400</b>

La contribution du DOCUP à la création d'emplois a été significative, de l'ordre de 5 550 emplois à la mi-2005,

- D'abord par les emplois de réalisation liés à la commande de travaux et de formation,
- Ensuite par l'appui à la création d'emplois directs dans les secteurs économiques (1 500 emplois créés environ à mi-2005 et 3 400 consolidés). Cette création est sélective conformément à la stratégie du programme (ex. Agriculture et IAA, industries de biens de consommation, commerce des Hauts, hôtellerie, services aux particuliers, TIC) et significative dans ces secteurs. D'autres secteurs possèdent des dynamiques propres et/ou ne sont pas éligibles,

- Enfin, par une contribution considérable aux structures de recherche et d'encadrement pour l'appui au développement (550 emplois environ) notamment par le FEOGA (les emplois soutenus à ce titre représentent 6% des effectifs du secteur agricole et agro-alimentaire environ).

## **II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)**

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
<b>Système de suivi :</b> Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières	Oui
<b>Système de suivi :</b> Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP	Oui
<b>Evaluation :</b> Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
<b>Informatisation :</b> Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	90% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
<b>Respect des délais :</b> Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	63% des documents transmis dans les délais	Non

## ☛ (21) Qualité du système de suivi

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	94% des dossiers financièrement cohérents représentant 97% des masses financières

Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

311 opérations PRESAGE sur 4833 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction).

En terme financier, ces modifications concernent des opérations d'un montant UE de 60,0 millions d'euros pour un montant programmé de 1 776 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).

- En ce qui concerne la régularisation de *dépenses certifiées* :

269 opérations ont été modifiées sur un total de 4371 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ;

Les montants concernés s'élèvent à 20 millions d'euros d'UE pour 1280,5 millions d'euros déclarés

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	311	4 522	4 833	94%
	Déclaré	269	4 102	4 371	94%
	Total	580	8 624	9 204	94%
En volume financier	Programmé	60,0	1 716	1 776	97%
	Déclaré	21	1 372	1 393	98%
	Total	81 ME	3 088 ME	3 169 ME	97%

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à partir des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur au 31/12/2008
Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP



L'année 2002 a marqué le démarrage de l'évaluation selon le planning suivant :

- mai 2002 : Validation du cahier charges par le Comité de Suivi (procédure écrite)
- juin 2002 : Lancement de l'appel d'offre
- août 2002 : Réception des offres
- octobre 2002 : Signature du marché / début des travaux
- juin 2003 : validation de la note n°1 par le Comité de Suivi
- octobre 2003 : validation de la note n°2 et discussions sur le rapport final lors du Comité de Suivi
- 4 décembre 2003 : transmission de la version définitive du rapport d'évaluation à l'autorité de gestion du programme.

Une mise à jour de l'évaluation à mi-parcours a été effectuée en 2005. Les principales conclusions ont été présentées lors du Comité de Suivi de novembre 2005. Le rapport final a été transmis à la Commission Européenne en décembre 2005.

### ☛ (23) Informatisation

	Objectif cible	Valeur au 31/12/2008
Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique au Ministère de l'Outre Mer et à la Commission Européenne	91%

Seuls 5 documents sur les 48 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions du CNS de décembre 2000, les procédures écrites de CNS de Mai 2002 et Février 2005 (cahiers des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	4	4	0	Version initiale, version décembre 2001, version révisée mai 2004, version révisée sept. 2006
Complément de programmation	6	6	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001, version nov 2004, version juillet 2005, version sept 2006,
Rapports annuels d'exécution	8	8	0	Rapport 2000, Rapport 2001, Rapport 2002, Rapport 2003, Rapport 2004, Rapport 2005, Rapport 2006, rapport 2007
Rapports de Comité de Suivi	15	14	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005, nov 2005, sept 2006, nov 2007, oct 2008
Procédure écrite CNS	6	3	3	Avr 2001, Mai 2002, Fév 2005, Mars 2006, juin 2007, sept 2008
Relevé de conclusions de Comité de suivi	15	14	1	Jul 2000, dec 2000, , jul 2001, dec 2001 Jul 2002, dec 2002, jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005, nov 2005, sept 2006, nov 2007, oct 2008
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	
<b>TAUX</b>	<b>100%</b>	<b>91%</b>	<b>9%</b>	Source : AGILE

☛ (24) Respect des délais

	Objectif cible	Valeur au 31/12
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40%

Source : AGILE

L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais.

Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :

- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	7	3	4	Rapport 2001 Rapport 2002 Rapport 2003 Rapport 2004 Rapport 2005 Rapport 2006 Rapport 2007
Rapports de Comité de Suivi	15	8	7	<u>Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002</u> Jun 2003, oct 2003, <u>avril 2004</u> , nov 2004, juillet 2005, nov 2005, sept 2006, <u>nov 2007, oct 2008</u>
TOTAL	22	12	10	
TAUX	100%	55%	45%	

### III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

		Objectif cible mi parcours	Fonds	Valeur au 31/12/2008	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2006	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des tranches engagées	FEDER		85%	Oui
		FSE		94%	Oui
		FEOGA		87%	Oui
		IFOP		90%	Oui
Dégagement d'office au 31 décembre 2007*	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2007* (fonds par fonds)	FEDER		Pas de DO	Oui
		FSE		Pas de DO	Oui
		FEOGA		Pas de DO	Oui
		IFOP		Pas de DO	Oui

\* Pas d'application de la règle du dégagement d'office au 31/12/2008

#### ☛ (31) Absorption des fonds

		Objectif cible mi-parcours	Fonds	Valeur à mi-parcours
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2006	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches	FEDER		85%
		FSE		94%
		FEOGA		87%
		IFOP		90%

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 31 décembre 2008, et déclarées auprès de la Commission Européenne.

#### ☛ (32) Dégagement d'office

		Objectif cible	Fonds	Valeur au 31/12/2008
Dégagement d'office au 31 décembre 2007*	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2007* (fonds pas fonds)	FEDER		Pas de DO
		FSE		Pas de DO
		FEOGA		Pas de DO
		IFOP		Pas de DO

\* Pas d'application de la règle du dégagement d'office au 31/12/2008

## **6. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2008**

### **6.1 Actions de suivi et d'évaluation**

#### **6.1.1. Actions relatives au niveau national**

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet de 2003 à 2008.

Pour mémoire, les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

→ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

→ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

→ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

→ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

→ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

→ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

→ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été logiquement moins significatif en 2008 compte tenu du faible nombre de dossiers programmés. Il convient néanmoins de souligner que le nouveau seuil de 50 000 € de subvention UE retenu pour le bénéfice des mesures de simplification au titre de la période 2007-2013 a également été appliqué par les services de la TG aux derniers dossiers 2000-2006 dans un souci de cohérence.

Par ailleurs, la prise en compte au niveau national des dispositifs de préfinancement mis en œuvre à La Réunion depuis près de 20 ans a permis d'assurer un traitement fluide des dossiers et une répartition pertinente des tâches des différents acteurs impliqués dans leur gestion administrative et financière.

## **6.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales**

### **• Consolidation des procédures de gestion du DOCUP 2000-2006**

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même s'ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

Aucune évolution notable n'est intervenue en matière de procédures de gestion dans le courant de l'année 2008, les principes du système de gestion des fonds européens à la Réunion ayant été confirmés à l'occasion des missions d'audit et de suivi conduits par la CICC en 2006 et 2008.

Au titre des questions identifiées pour un traitement ultérieur dans le cadre des procédures de gestion 2007-2013, il convient notamment de citer l'articulation entre la diversification des modes de réalisation des projets à maîtrise d'ouvrage publique (ppp, mandats, concessions...) et les conditions de mobilisation des fonds structurels.

### **• Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion**

Compte tenu de la stabilité du système de gestion et des actions organisées antérieurement, les efforts conduits au cours des années précédentes ont été prolongés par des interventions, nécessairement moins nombreuses, plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques au regard notamment des règles de clôture.

## • Organisation des services et identification des fonctions

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2008 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation ou adaptation du Complément de programmation</li> <li>- Examen des critères de sélection des opérations</li> <li>- Evaluation de la mise en œuvre</li> <li>- Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution</li> <li>- Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup</li> </ul>
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément des actions et des modalités d'intervention</li> <li>- Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme</li> <li>- Suivi de la programmation</li> <li>- Mise en œuvre des évaluations</li> </ul>
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des porteurs de projets</li> <li>- Instruction des demandes de concours</li> <li>- Gestion par objectif des mesures</li> <li>- Suivi des phases d'engagement</li> <li>- Certification technique et liquidation</li> <li>- Suivi financier et contrôle</li> </ul>
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des engagements et mandatements</li> </ul>
Unités certification et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appels de fonds auprès de la Commission et contrôles qualité (unité certification)</li> <li>- Réalisation des contrôles approfondis (unité contrôle et service régional de contrôle)</li> </ul>
Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat des comités de suivi</li> <li>- Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord</li> <li>- Animation de la gestion des programmes</li> <li>- Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation</li> </ul>

## • Description du système de gestion et de contrôle des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.

Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'État, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de données : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE notamment connus dans le déploiement de PRESAGE, il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2008 autour d'un objectif principal : la préparation de la clôture du DOCUP (suivi des dossiers dormants en matière de certification de dépenses).

Au niveau du suivi des projets, trois niveaux de suivi ont été confortés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des certifications de dépenses,
- un suivi des projets mobilisant les concours financiers les plus importants dans le cas du FEDER et du FEOGA.

S'agissant du suivi du conventionnement, la situation constatée fin 2008 est satisfaisante en termes de fluidité des circuits d'engagement puisque les dossiers programmés restant à conventionner représentaient 0,3% de l'ensemble des dossiers programmés et 0,1% également des montants UE programmés.

S'agissant du suivi des certifications de dépenses, l'effort a été porté, d'une part, sur les dossiers les plus anciens n'ayant pas été soldés (environ 9 dossiers programmés en 2005 et en 2008) et, d'autre part, sur les dossiers représentant les enjeux financiers les plus importants.

Pour l'année 2008, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 8 M€ de crédits UE correspondant à 81 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants (notamment dans le cadre de la clôture) mais le faible niveau des montants déprogrammés traduit aussi la maturité des projets programmés.

### **6.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE**

La base de données Presage est pleinement opérationnelle depuis 2003. Elle est utilisée par l'ensemble des acteurs du DOCUP 2000-2006 pour le suivi des opérations programmées et permet la déclaration de dépenses à la Commission Européenne, notamment par voie électronique. Une phase spécifique de traitement et de vérification des données a démarré à la fin de l'année 2008 dans le cadre de la préparation des travaux de clôture des programmes 2000-2006.

Une nouvelle version de l'outil Presage destinée à assurer le suivi des programmes 2007-2013 a été livrée en 2007 et a été déployée dans le courant de l'année 2008.

## **6.2 Actions de contrôle financier**

### **6.2.1 Description du système de contrôle des fonds**

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001 et retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002 ainsi que les différentes recommandations émises par la CICC depuis 2002.

### **6.2.2 Les contrôles de service fait**

Au cours de l'année 2008, l'effort d'harmonisation des certificats de service initié à partir de 2004 a été consolidé. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Sur ce plan, le renforcement des contrôles qualité a également permis d'avoir une veille permanente sur la qualité des certificats de service fait.

#### **a. Sur le FEDER**

S'agissant des irrégularités les plus fréquemment constatées au stade du contrôle de service fait, elles concernent les points suivants :

- présentation par le maître d'ouvrage de dépenses non retenues dans l'assiette des dépenses cofinancées ;
- imprécision des pièces justificatives ;
- insuffisances sur la communication des interventions communautaires.

Conformément aux recommandations de la CICC qui a pu vérifier leur mise en œuvre lors de sa mission de suivi en Septembre 2008, l'effort sur le renforcement des visites sur place s'est poursuivi avec près de 110 visites sur place réalisées sur la base des éléments partiels recueillis auprès des services instructeurs.

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets,
- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques

(grands projets routiers, endiguements, bâtiments d'accueil réalisés « sur mesure » pour une entreprise, infrastructures universitaires et de recherche), plusieurs visites sont programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux (y compris le cas échéant, sous la forme d'une participation aux réunions mensuelles de coordination) indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,

- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement (chambres consulaires par exemple), la participation du service instructeur à des réunions de comités de pilotage, à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

S'agissant des aides aux entreprises, les visites sur le terrain permettent d'élargir le champ des échanges en abordant d'autres sujets (marchés, concurrence, perspectives, situation sociale) qui permettent de fournir des éléments d'information précieux pour l'instruction d'autres dossiers. Les visites sur place permettent également d'expliquer les règles inhérentes aux versements des subventions et de préciser de ce fait les raisons qui conduisent à ne pas retenir une dépense dans l'assiette de calcul de la subvention. Par ailleurs, l'examen sur pièces et sur place permet également de faciliter la compréhension des évolutions survenues dans la mise en œuvre effective d'un programme d'investissement prévisionnel.

S'agissant des investissements à maîtrise d'ouvrage publique, il est à noter que les services disposent également d'attestations des maîtres d'œuvre réalisées également sur la base de visites sur place. De même, à l'occasion du suivi des dossiers dormants réalisé en lien direct avec les maîtres d'ouvrage publics concernés, la mission d'appui technique aux Communes et Epci peut également identifier des difficultés liées au déroulement d'une opération et les signaler aux services instructeurs. Par ailleurs, dans le cas d'infrastructures de pointe (cyclotron par exemple), le service instructeur est également directement associé dès le stade des études APS-APD.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2008 en lien avec le contrôle de service fait.

## b. Sur le FSE

Les principaux axes de progression concernent :

- le respect des obligations en matière de publicité communautaire, qui malgré tout s'est amélioré ;
- l'amélioration des systèmes de suivi financier (comptabilité analytique, enlissement des justificatifs ...) utilisés par les organismes dans le souci de traduire l'obligation réglementaire de comptabilité séparée ;
- les visites sur site et leur formalisation sous forme de fiche spécifique.

Au titre de l'année 2008, les services gestionnaires n'ont pas constaté d'irrégularités devant faire l'objet d'un signalement à l'OLAF.

### c. Sur le FEOGA

En matière d'établissement du CSF, ceux ci sont établis par la DAF et le CAH, services instructeurs, et plus spécifiquement par les services techniques de chargés de l'instruction, après qu'ils aient contrôlé les pièces justificatives, les factures acquittées et l'éligibilité de chacune des dépenses. La réduction éventuelle de la subvention FEOGA intervient donc a priori de l'établissement du CSF.

En matière de contrôle, le Service Instructeur opère de la façon suivante :

- Programme d'actions : vérification essentiellement sur pièces justificatives (état des dépenses, salaires, bilans intermédiaires, rapports d'activités...).
- Régime d'aides individuelles aux agriculteurs : depuis fin 2004, un effort particulier a été fait pour sécuriser la piste d'audit, par la refonte des fiches de procédures relatives aux aides individuelles. Dans cet esprit, l'année 2008 a vu la consolidation d'un contrôle terrain par échantillon (5% minimum) sur la plupart des régimes d'aides en réponse à la recommandation de la CICC.
- Infrastructures publiques : le service technique de la DAF chargé de l'instruction assiste à la réception des travaux dès lors qu'il en a été prévenu par le maître d'ouvrage.
- IAA : tout dossier d'investissement privé fait l'objet d'un contrôle systématique sur place avant solde.
- Pour chaque contrôle réalisé, un compte rendu écrit est joint au dossier. Ce compte rendu fait état des remarques et anomalies éventuelles constatées sur place.
- Globalement, les Services SATE (Aménagement du Territoire et Eau) et SEAA (Service de l'Economie Agricole et AgroAlimentaire) se sont chacun dotés d'une cellule-contrôle interne, notamment pour effectuer ces contrôles, tant en ce qui concerne les aides versées aux agriculteurs que les dossiers d'investissement.

Afin de mener à bien leur mission de contrôle sur le terrain, les contrôleurs disposent de moyens matériels appropriés (GPS, outils informatiques ...).

Les services instructeurs sélectionnent et transmettent au fil de l'eau les dossiers à contrôler au responsable de l'unité contrôle interne qui répartit les dossiers en fonction du planning de chaque agent.

Comme pour les autres fonds, l'accent a également été mis en 2008 sur le renforcement des visites sur place.

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets mais également de privilégier le contact de proximité notamment dans le cas de petits porteurs de projets situés dans les Hauts.
- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques (antennes d'irrigation, retenues collinaires de grande capacité), plusieurs visites sont

programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,

- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement, la participation des services instructeurs à des réunions de comités de pilotage, à des réunions statutaires (invitation aux assemblées générales), à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation des produits agricoles locaux permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

S'agissant des aides aux entreprises, les visites sur le terrain permettent d'élargir le champ des échanges en abordant d'autres sujets (marchés, concurrence, perspectives, situation sociale) qui permettent de fournir des éléments d'information précieux pour l'instruction d'autres dossiers. Les visites sur place permettent également d'expliquer les règles inhérentes aux versements des subventions et de préciser de ce fait les raisons qui conduisent à ne pas retenir une dépense dans l'assiette de calcul de la subvention. Par ailleurs, l'examen sur pièces et sur place permet également de faciliter la compréhension des évolutions survenues dans la mise en œuvre effective d'un programme d'investissement prévisionnel.

S'agissant des investissements à maîtrise d'ouvrage publique, il est à noter que les services disposent également d'attestations des maîtres d'œuvre réalisées également sur la base de visites sur place. De même, à l'occasion du suivi des dossiers dormants réalisé en lien direct avec les maîtres d'ouvrage publics concernés, la mission d'appui technique aux Communes et Epci peut également identifier des difficultés liées au déroulement d'une opération et les signaler aux services instructeurs. Par ailleurs, dans le cas d'infrastructures collectives lourdes (station de traitement d'effluents d'élevage par exemple), le service instructeur est également directement associé dès les phases amont du projet.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

#### d. Pour l'IFOP

Dans le prolongement des missions CICC de novembre 2003 et octobre 2006, le service instructeur du fonds IFOP a procédé au renforcement des procédures de contrôles de premier niveau, au travers, pour ce qui concerne la DRAM, de contrôles sur place, auxquels sont venus se rajouter des examens "dits sur pièces" des dossiers IFOP.

En complément des 13 visites sur place qui ont été effectuées en 2008 dans le cadre d'un contrôle de service fait, il convient de préciser que dans le cadre des aides à la flottille, le centre de sécurité des navires de la DRAM a procédé à 20 contrôles sur des navires ayant bénéficié de subventions. En effet, s'agissant de la sécurité des bateaux et des hommes dans l'exercice de la pêche, le recours à l'avis d'agents techniques du centre de sécurité des navires (CSN) est nécessaire avant et après toutes opérations relatives à la modernisation et à la construction de la flottille. Cet avis s'impose dans la procédure d'instruction mais également de liquidation des projets sur la mesure de renouvellement et de modernisation de la flottille. Le centre de sécurité des navires atteste ainsi au travers d'un rapport de visite, annuel ou spécial, l'acquisition du matériel, ses références, son état de marche ...

Par ailleurs, s'agissant des programmes d'actions des organismes d'animation et de développement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la DRAM a participé à de

nombreuses réunions de travail relatives aux actions soutenues, telles l'intégration des pêcheurs informels, les travaux d'élevage à terre du Cobia, la structuration professionnelle du secteur ... L'année 2008 a été marquée par la préparation de la clôture de la précédente période de programmation et par le lancement de la période 2007-2013. Les dernières opérations du DOCUP 2000-2006 ont concerné principalement la mesure de renouvellement de la flotte dont les contrôles sont assurés par le centre de sécurité des navires. La DRAM a également procédé aux contrôles sur place d'opérations d'investissement supérieures à 100 000 euros conformément aux procédures mises en place par le service instructeur en 2004 et en élargissant ponctuellement la sélection à quelques opérations choisies de manière ciblée.xxx

### 6.2.3 Les contrôles « qualité-gestion »

La mise en œuvre des contrôles qualité s'est consolidée en 2008 comme suit :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	Unité Certification plurifonds
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X
Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	
Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X

Au-delà des contrôles par sondage conduits par l'unité certification (cf point sur les contrôles « qualité-certification »), tous les dossiers sont concernés par plusieurs étapes de vérification:

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture. Les principaux constats au stade de la programmation portent sur la diminution progressive des financements croisés, sur la motivation parfois insuffisante des avis portés dans les rapports d'instruction et sur la présentation de plus en plus systématique d'éléments de bilans dans le cas de programmes d'actions et de dispositifs de formation. Une attention soutenue a également été portée au dispositif d'alerte des opérations dormantes avec un maintien des efforts en matière de déprogrammations (81 dossiers en 2008 contre 45 dossiers en 2007, 98 dossiers en 2006 contre 75 en 2005) ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur

la composition du dossier d'engagement. L'impact de ces contrôles qualité s'est traduit, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2008 à l'engagement ;

- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives : l'impact de ces contrôles qualité se traduit par l'absence de rejets de mandats en 2008.

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.

## 6.2.4 Les contrôles « qualité-certification »

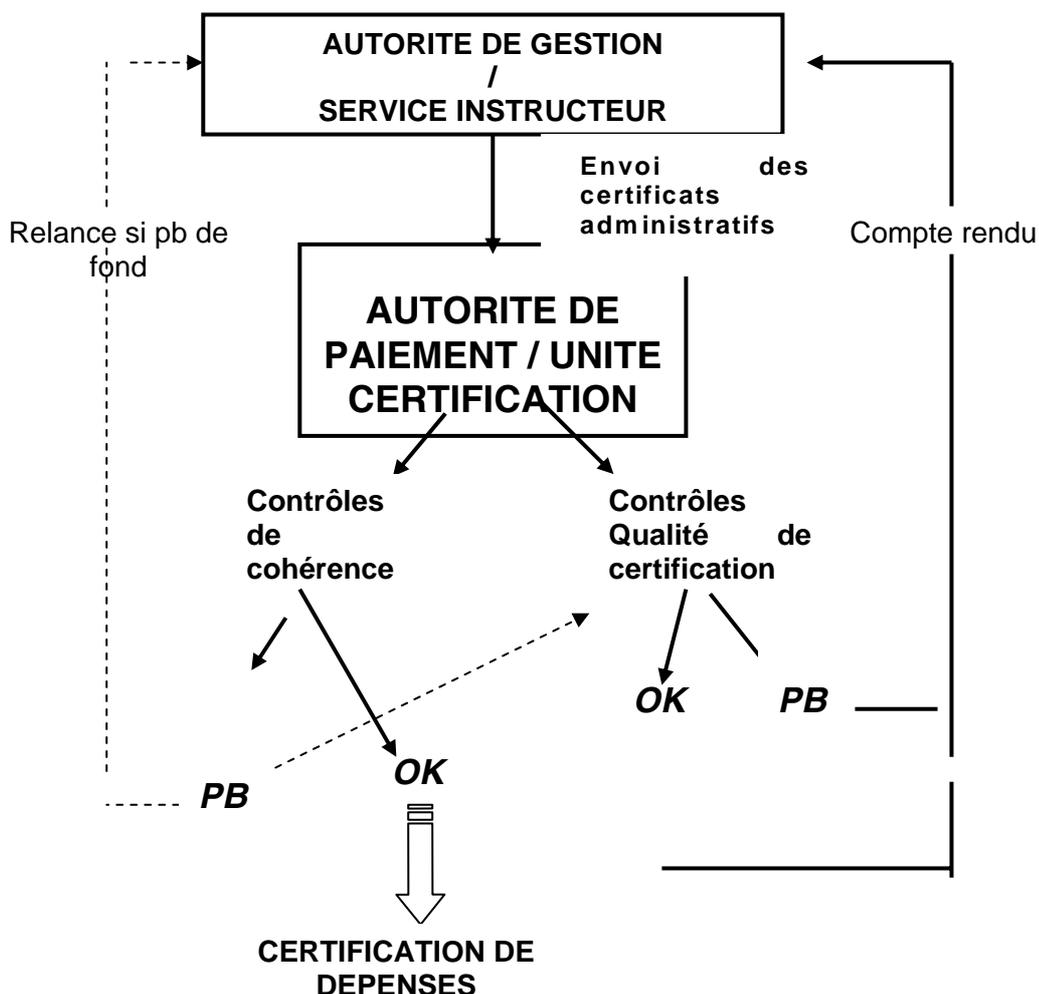
En matière de contrôle qualité, l'année 2008 aura été marquée, conformément aux préconisations de la CICC, par la consolidation des travaux de l'unité certification plurifonds qui a réalisé une vingtaine de contrôle qualité certification soit une progression sensible par rapport aux années précédentes. Cet effort sera poursuivi au cours de l'année 2009 en apportant une attention particulière à la couverture de tous les fonds.

### 5.2.4.1 Eléments méthodologiques

Au regard de la circulaire du Premier Ministre n°4875/SG du 15 juillet 2002, l'unité certification met en œuvre 2 types de contrôles :

- les contrôles de cohérence ;
- les contrôles de qualité.

Ces contrôles s'inscrivent dans la chaîne administrative de la manière suivante :



#### a. Les contrôles de cohérence

- Ils constituent un premier verrou dans le système de contrôles.
- Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 principaux points de vérification :
  - **adéquation de la saisie PRESAGE**
  - **qualité du certificat administratif**
  - **certification et acheminement des fonds UE**

#### b. L'organisation des contrôles qualité

- La CICC avait souligné la nécessité de scinder ce contrôle en 2 parties :
  - **Contrôle qualité gestion (respect de la piste d'audit)**  
Est examiné d'un point de vue formel l'ensemble des pièces archivées physiquement au regard de la piste d'audit définie par le livre de procédures du DOCUP et par la circulaire simplification du 27/11/2002.
  - **Contrôle qualité certification (qualité de la certification de service fait)**  
Sont analysées l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue. Outre l'éligibilité, l'examen porte également sur les modalités de certification et la complétude de la saisie dans PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés. Dans tous les cas, les pièces comptables probantes présentes dans le dossier archivé au moment du contrôle constituent la base de travail pour vérifier la procédure de certification.

#### **6.2.4.2 Constats issus des contrôles qualité**

Les constats au titre de l'année 2008 sont les suivants :

- Sur le FEDER :

S'agissant des contrôles qualité gestion, 17 contrôles ont été réalisés et ils se sont basés sur les dossiers archivés remis par les services instructeurs concernés. Ces contrôles ont consisté à confronter les dossiers archivés aux pistes d'audit définies dans le cadre du livre des procédures 2000-2006 (3 pistes d'audit différentes : opérations d'investissements à maîtrise d'ouvrage privée, opérations d'infrastructure à maîtrise d'ouvrage public et programmes d'actions). Depuis le début de la programmation jusqu'au 31 décembre 2008, ces contrôles ont permis de couvrir un montant de dépenses de 13,8 M€.

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (44 opérations FEDER déprogrammées en 2008), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

Par ailleurs, s'agissant des contrôles qualité certification, 8 contrôles ont été réalisés pour l'année 2007. En 2007, l'accent a été mis sur une meilleure représentativité des sous-mesures et des services instructeurs du DOCUP ; ainsi les 8 contrôles opérés en 2007 couvrent 3 nouveaux services instructeurs.

- Sur le FEOGA :

Les premiers contrôles qualité gestion effectués ont permis d'attirer l'attention des SI sur le respect des dispositions réglementaires et du livre des procédures (modèles de CSF, respect de la publicité européenne et saisie présage).

Depuis la mise en place du guichet unique à la DAF, les dossiers sont complets et permettent une bonne appréciation tant sur le contenu et la forme. Il est noté également la bonne application des conventions UE ainsi qu'un renseignement correct du logiciel PRESAGE.

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (9 opérations FEOGA-O déprogrammées en 2008), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

S'agissant des contrôles qualité certification, les incohérences formelles relevées au cours des années antérieures ont été résolues par les services instructeurs et n'ont plus été constatées au cours de l'année 2008.

La sélection des dossiers contrôlés a été faite sur les critères suivants :

- un contrôle qualité par service,
- prise en compte de dossiers soldés,
- dossiers répartis de 2000 à 2006,
- dossiers représentant une masse financière importante ou un taux de réalisation très bas.

Sur les 15 contrôles réalisés depuis le début du programme, un seul a mis en exergue une dépense irrégulière inférieure à 600 €.

- Sur l'IFOP :

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (28 opérations IFOP déprogrammées en 2008), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

La DRAM étant le seul service instructeur, le choix des dossiers a été porté sur l'ensemble des mesures sur les années 2000 à 2006 avec un ciblage notamment sur les dossiers représentant une masse financière importante.

Sur l'ensemble des dossiers contrôlés IFOP, il peut être noté une bonne application des conventions et une bonne instruction du dossier. Aucune correction financière n'est à noter à ce titre.

- Sur le FSE :

Les contrôles qualité gestion réalisés à ce jour n'ont mis en évidence qu'un seul cas de dépenses irrégulières.

S'agissant des contrôles qualité certification, 5 contrôles ont été réalisés au titre du programme 2008, ce qui confirme le respect des engagements vis-à-vis de la commission en faveur de la reprise des efforts en matière de contrôle qualité certification. Cet effort, qui se poursuivra en 2009, s'est également traduit par une meilleure représentativité des sous-mesures et services instructeurs (1 nouveau service instructeur contrôlé).

## **6.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5%**

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- respect de la procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

L'exécution du plan de contrôle 2008 s'est déroulée dans le respect des principes mis en place précédemment avec comme objectif principal d'atteindre le taux de contrôle de 5% par fonds.

### **6.2.5.1 Services responsables des contrôles**

L'année 2008 a permis la poursuite des contrôles dans les mêmes conditions que depuis 2004. L'organisation des services n'a pas été modifiée et la définition des attributions reste identique à savoir le contrôle du FEDER, du FEOGA et de l'IFOP à la charge du Bureau des Contrôles de Programmes Communautaires du SGAR et le FSE relevant de la compétence du Service Régional de Contrôle.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.

Enfin, dans le cas du FEDER, la mobilisation des compétences du Trésor s'est poursuivie avec la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

### **6.2.5.2 Etat d'avancement du programme de contrôle**

Les taux de contrôle pour chaque fonds continuent à évoluer de manière satisfaisante pour chacun des fonds. Un effort particulier pour le FEOGA a permis de rattraper le retard constaté en fin d'année dernière.

Sur la base des missions de contrôle clôturées, l'avancement du programme de contrôle s'établit comme suit au 31 Décembre 2008 (en dépenses totales éligibles) :

<b>Fonds</b>	<b>Dépenses certifiées</b>	<b>Dépenses contrôlées</b>	<b>Taux de contrôle</b>
FEDER	1 414 333 485 €	168 573 643 €	11,92 %
FSE	589 564 050 €	35 880 562 €	6,09 %
FEOGA	558 145 738 €	45 652 415 €	8,18 %
IFOP	28 509 096 €	2 883 863 €	10,12 %

## **6.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes**

Au cours de l'année 2008, les acteurs locaux ont été également mobilisés par la préparation d'une mission de suivi conjointe CICC-DG REGIO qui s'est déroulée du 15 au 19 Septembre 2008.

## **6.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés**

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion,

- la mobilisation des équipes sur le lancement des programmes 2007-2013,
- une double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013.

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion

S'agissant des contraintes financières, elles se sont exprimées à la fois en termes de manque de ressources financières sur certains dispositifs très dynamiques mais également en termes d'exigences liées à la transition financière entre les périodes de programmation : ces deux paramètres avaient déjà rendu particulièrement complexe l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit en 2006 ainsi que l'exercice d'ajustement final réalisé mi-2008.

S'agissant des contraintes de gestion liées au contexte réglementaire, elles ont concerné plus particulièrement trois types d'intervention :

- en premier lieu, toutes les interventions relevant du champ du FEOGA : les dispositions transitoires FEOGA → FEADER relatives à la non-programmation simultanée au titre des deux programmes ont constitué une contrainte forte de l'activité de programmation des crédits FEOGA (et FEADER) en 2008. Ce paramètre contraignant influera nécessairement sur le niveau d'utilisation final des crédits FEOGA 2000-2006 ;
- en second lieu, les interventions encadrées par des régimes d'aides aux entreprises : la refonte de l'intégralité des encadrements en matière d'aides d'Etat à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 sur la base d'un encadrement communautaire paru très tardivement fin 2006 n'a pas permis de poursuivre la programmation de nouveaux dossiers au cours de l'année 2007, exception faite des dispositifs d'ingénierie financière dont l'activité a pu se poursuivre avec des dotations engagées avant le 31-12-2006 ;
- enfin, les interventions liées à la construction de navires de pêche : le « stop and go » réglementaire n'a pas offert aux gestionnaires locaux et surtout aux porteurs de projets une grande lisibilité pour gérer avec sérénité la fin du programme ce qui explique en partie le nombre important de dossiers déprogrammés dans le domaine de la flotte.

- la mobilisation des équipes sur le lancement des programmes 2007-2013

Au cours de l'année 2008, l'accélération de la mise en œuvre des programmes 2007-2013 s'est traduite par une implication renforcée des services sur la mise en œuvre des PO 2007-2013 à plusieurs niveaux : élaboration des descriptifs de système de gestion et de contrôle, définition des cadres d'intervention et instruction des dossiers.

- la double mobilisation sur les périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2008 a été largement consacrée au lancement des nouveaux programmes 2007-2013 en recentrant de ce fait l'effort au titre de la gestion 2000-2006 autour de deux priorités : l'exercice d'ajustement ultime du DOCUP réalisé mi-2008 dans un souci d'optimisation de la clôture et la gestion de la mission de suivi plurifonds CICC-DG Regio de Septembre 2008.

## **6.4 Utilisation de l'assistance technique**

Au cours de l'année 2008, l'effort a été mis sur le rattrapage de la programmation de plusieurs opérations compte tenu de la date de fin d'éligibilité des dépenses.

La programmation de l'assistance technique a été mobilisée de la manière suivante:

### Les dossiers concernés par le rattrapage de programmation :

17 opérations sont concernées, il s'agit :

- Des programmes d'activités de la cellule AGILE sur les années 2000 à 2007, excepté celui de l'année 2002. Les dépenses de la cellule cofinancées par le FEDER étant portées par la Région et le Département, deux dossiers sont programmés pour chaque année ;
- Le programme des missions des agents de la Région pour la période 2005 – 2007 ;
- L'évaluation ex – ante des programmes opérationnels pour la période 2007 – 2013 ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des PO 2007-2013.

### Les dossiers relevant de l'année 2008 :

5 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2008, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2008, financé par deux fonds européens (FEDER, IFOP) ;
- les missions État 2008 ;

Ces 20 dossiers représentent une programmation totale de 1,614 M€ de fonds UE, dont 1,599 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées: programmation 2008 en matière de ressources humaines, missions Etat 2008, programme AGILE 2000 – 2007, missions Région 2005 - 2007 ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 1,478 millions d'euros.
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées: l'évaluation ex ante et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant FEDER programmé de 0,136 million d'euros.

En 2008, l'assistance technique plafonnée représente 91,57 % des dépenses programmées au titre de l'assistance technique programmée cette année.

Par ailleurs, l'assistance technique plafonnée représente 85,34 % des dépenses d'assistance technique programmées sur l'ensemble de la période 2000 – 2006.

## **6.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention**

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux.
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion.

- Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

Compte tenu de la mise en place des programmes 2007-2013, les actions de communication relatives à 2000-2006 décrites ci dessous sont logiquement plus ciblées : il conviendra de se référer aux rapports annuels des Programmes 2007-2013 afin d'avoir une vision exhaustive des actions menées.

### **Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2008 :**

#### **1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :**

##### ➤ *ACTION 1 : La gestion du site Internet de l'AGILE*

Ce site est opérationnel depuis octobre 2000 et sert prioritairement aux services instructeurs mais aussi aux différents partenaires.

La connexion sur le site Internet [www.agile-reunion.org](http://www.agile-reunion.org) permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures 2000-2006 et notamment de tous les éléments utiles aux services en termes de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.

Par rapport aux années 2005 à 2007, le nombre de connexions est relativement constant que 4 515 connexions en 2008 (4 022 en 2007, 3 525 en 2006 et 4 615 en 2005) et 21 343 pages consultées, compte tenu de la montée en charge du site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) qui a une vocation plus large d'information et qui reprend en grande partie les informations de ce site.

Cependant quelques informations étaient uniquement disponibles à cette adresse notamment toutes les données accessibles via un code utilisateur relatives à la préparation des Comités Locaux de Programmation (CLS), aux relevés de conclusions... Le transfert de ces éléments sur le site unique a été réalisé fin 2008.

Compte tenu de la refonte du site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) en 2008, le site [www.agile-reunion.org](http://www.agile-reunion.org) sera amené à disparaître en 2009.

##### ➤ *ACTION 2 : Gestion du site Internet « grand –public »*

Ce site grand public a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.

Le niveau de connexion baisse légèrement en 2008 par rapport à 2007 avec 17 212 visiteurs et 66 546 pages vues. L'année 2007 a été une année au cours de laquelle de nombreuses informations ont été mises à disposition des utilisateurs avec la phase de négociation des programmes et la mise en place d'une rubrique spécifique sur la préparation et la mise en œuvre des programmes 2007-2013. Par contre le nombre de pages consultées reste constant. On revient au même niveau qu'en 2006.

S'agissant du nombre de pages vues, la répartition par grands domaines est la suivante :

<b>Rubriques</b>	<b>%</b>
1 –Ressources documentaires européennes et nationales	4%
2 – Gestion des programmes 2000-2006	5%
3 – Gestion des programmes 2007-2013	11%
4 –Cadres d'intervention	38%
5 – Données générales sur l'Europe et la gestion des fonds européens	23%
6 – Exemples de réalisations	16%
7 - Divers	2%
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

La consultation des cadres d'intervention constitue logiquement un des points forts de ce site. Au cours de l'année 2008, de nombreux cadres d'intervention 2007-2013 ont été mis en ligne ce qui contribue à expliquer ces chiffres de consultation très importants.

Ces résultats confirment que les objectifs principaux sont en bonne voie d'être aujourd'hui atteints, à savoir :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...) ;
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.

Par ailleurs le site est régulièrement mis à jour avec notamment la mise en lignes d'informations pratiques comme la mise en place de l'appel à projets LEADER (page vue 445 fois) ou la mise en place d'un lien avec le site de la Présidence Française de l'Union Européenne.

Il convient de signaler qu'une refonte du site a été mise en place fin 2008 dans le cadre du plan de communication 2007-2013 afin de rendre ce site plus convivial et pratique, au vu des remontées de terrain sur son appréciation générale. Le site est actuellement « lourd » compte tenu de la superposition des 2 périodes de programmation ; il présentait par ailleurs un caractère trop « institutionnel » et sa lisibilité méritait d'être renforcée pour faciliter l'accès au public le plus large.

Après 5 années d'existence, le site a été entièrement rénové afin notamment d'intégrer la nouvelle charte graphique nationale « L'Europe s'engage ».

Il s'adresse en premier lieu au grand public avec des pages d'informations générales. Il est également destiné aux porteurs de projets potentiels qui trouveront des informations sur les financements européens.

L'internaute peut donc y trouver :

- Des informations générales sur l'Europe
- Les cadres d'intervention qui fixent les critères d'éligibilité des projets financés par l'Europe
- Les coordonnées des services instructeurs pour chaque mesure (dispositif le cas échéant)
- Des exemples concrets de projets financés par l'Europe à La Réunion
- Les 5 Programmes Opérationnels Européens 2007-2013 mais également le DOCUP 2000-2006 et le programme INTERREG IIIB
- La liste des bénéficiaires des aides européennes
- De la documentation telle que des textes réglementaires ainsi que différentes publications

Afin de faciliter l'accès aux cadres d'intervention par les bénéficiaires potentiels, un accès par type de public ou par domaine d'activité a été prévu dans la nouvelle version du site.

➤ **ACTION 3 : Relations presse**

Une conférence de presse a été réalisée au moment du Comité de suivi d'octobre 2008 (les articles de presse parus à l'occasion de cette manifestation ont été joints au relevé de conclusions du CNS d'octobre 2008). Par ailleurs, les visites de terrain organisées autour de la thématique centrale du Comité (l'environnement) ont également fait l'objet d'une bonne couverture médiatique.

➤ **ACTION 4 : L'information du grand public**

En complément des éléments ci-dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion (plaquettes, CD ROM, documents de vulgarisation, autocollants...).

## **2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels**

Certaines actions financées par les fonds européens, sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion. Ces actions contribuent donc au plan de communication du programme.

En 2008, l'activité de programmation a été moins importante compte tenu de l'approche de la clôture du programme. Aussi aucune action programmée en 2008 dans le cadre du DOCUP 2000-2006 ne s'inscrit dans cette rubrique.

Par contre il convient de signaler que l'activité de programmation a été plus importante sur les programmes 2007-2013.

**En conclusion, les actions de communication décrites ci dessus sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :**

<b>Actions</b>	<b>Publics cibles</b>	<b>Objectifs</b>
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand – public » <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a>	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Information du grand public	Grand public	c

Pour rappel, les objectifs du plan d'action et de communication sont les suivants :

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.

### **3) Mesure de l'impact des actions de communication**

L'enquête commanditée par le CNASEA pour le compte des administrations centrales et réalisée par l'IFOP livre des éléments de diagnostic intéressants sur « la connaissance et la perception de l'action de l'Union Européenne et des fonds européens auprès des Français » (enquête réalisée au plan national et régional du 18 Février au 1<sup>er</sup> Mars 2008 sur la base d'un échantillon de 5211 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus).

Il ressort notamment de la synthèse de cette enquête que *« les habitants des départements d'outre-mer (et plus particulièrement les habitants de La Réunion) non seulement identifient beaucoup mieux que les autres catégories de population les actions soutenues par l'Union Européenne au niveau de leur région (notamment dans le domaine social) mais se montrent également nettement plus positifs sur le rapport avantages-inconvénients de l'appartenance de la France à l'UE »*.

Ces éléments sont encourageants et témoignent en partie de l'impact des actions de communication sur 2000-2006.

## **7. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2008**

### **7.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions**

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2004 avait vu la notification de deux nouveaux régimes d'aide :

- le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits de l'annexe 1 le 28 Juillet 2004.
- le régime des aides aux PME du secteur de la pêche le 8 septembre 2004.

Ces régimes d'aides font partie de la liste ci après arrêtée par les administrations centrales.

Voir tableau national (tableaux 1 et 2 pages suivantes).

### **7.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion**

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

En 2004, faisant suite à la demande de modification initiée en 2003, a été autorisé le régime d'aide d'Etat N° 549/2003 modifiant le régime N 324/00 « intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables – Ile de la Réunion.

Il faut également noter le dispositif SOFIPECHE, régime d'aide d'Etat N° 148/2004 relatif aux aides au renouvellement de la flotte jusqu'au 31/12/05 et aux autres mesures jusqu'au 31/12/2010.

Aucun élément nouveau ou modification ayant un impact sur les dossiers programmés au titre du DOCUP 2000-2006 n'est intervenu depuis.

Voir tableau régional (tableaux 3 et 4 page suivantes).

**REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP**

DATAR / JPB/1/10/2004

*Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé*

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond régional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTURE	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-août-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 <b>Circulaire du 7 janv 2002</b>
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-janv-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-janv-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/2000 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	02-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	02-mai-96	02/05/1996	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location				
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	17-juil-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	26/01/1995	illimitée	12/04/1995	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/2010	03-juil-02	régime adopté
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Opération programmé d'améliorat° thermique des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Gestion des déchets municipaux et des déchet des entreprises	ADEME	N117/B/2001	6 fev 01	28/12/2010	02 aou 02	adopté
Air sources fixes (ADEME)	ADEME	N37/2002	19 dec 01	28/12/2010	21-juin-02	régime adopté
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N354/2001	17-mai-01	28/12/2010	20 dec 2001	régime adopté
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	N 353/2001	7-mar-01	31 dec 07	05-mars-03	régime adopté
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté
Aides ADEME à la R & D	ADEME	-	14-févr-03	31-déc-05	attendu	notification en cours
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	illimitée	23/12/1996	circulaire MATE 3 mai 02
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/1994	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/1996 31/08/1990	illimitée illimitée	07/04/1997 05/11/1990	régime existant applicable

## AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

*Dernieres modifications en italique sur fond jaune ou grise*

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/1996	régime existant applicable
Grands projets innovants (FIL)	GPI	N70/89	28/02/1989	illimitée	10/11/1989	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/1985	illimitée	01/12/1986	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2006	23/05/2001	circulaire PM du 10 septembre 02
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/2000	31/12/2006	25/0701	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2006	08/05/2001	
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/1990	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référen	78-81		obtenu	régime applicable
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sept-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/2001	17/10/00	Lettre DATAR 28/11/00
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/2002	12-oct-01	Régime en vigueur
	REGIME CADRE	N393/B/2001	9 - aout 01	01/09/2012	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03
	Régime Tarn	NN 86/2002			17 -dec - 02	courrier DATAR 3 jan 03
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	2 ans	02-mai-02	en vigueur
	Régime Gard	N 31/2004	14-janv-04	01/09/2012	6-fev-04	en vigueur
Régime d'aide directe des collectivités locales en faveur de l'investissement des productif des grandes entreprises	régime collectivités investissement grandes entreprises	N 440/2003	24-sept-03	31-dec-2006	13-janv-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime d'aide directe des collectivités à la R&D	Régime collectivités R&D	N 446/2003	24-sept-03	31-dec-2006	22-mars-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime garanties des financements de restructuration - region Alsace	regime garanties Alsace	N 414/2003	11-sept-03	-	En cours de négociation	En cours de négociation
Régime d'aide aux entreprises de commercialisation et transformation des produits annexe 1	Régime investissement agro-alimentaire	N 553/2003	8-dec-2003	7-dec-2008	28-juil-04	régime approuvé applicable
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 364/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 70/2001
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 363/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 68/2001
Règlement des aides à l'emploi	RGT EMPLOI	Rgt n° 2204/2002	-	31/12/2006	adopté 12 - dec - 02	règlement applicable
Règlement des aides aux PME agricoles et agroalimentaires	RGT PME AGRICOLES	Rgt n°1/2004	-	31/12/2006	adopté 23-dec-03	règlement applicable
Règlement des aides aux PME du secteur de la pêche	RGT PME PECHE	Rgt n° 1595/2004	-	31/12/2006	adopté 08-sept-04	règlement applicable à compter du 1° nov 2004

**TABEAU 3**

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission RP => DGC	Autorisation O/N
REUNION				
	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/06/2002
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 14/08/01
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/2000	Aide autorisée ( décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 19/07/2001
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 17/07/2001
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 31/07/2001
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N549/2003	18/05/2000	Aide autorisée le 30/12/04 modifiant le régime d'aide d'Etat N 324/00 autorisé le 03/01/01
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/01	
20 - FISAC/FLACR	N66/2001	09/01/2001	Aide autorisée le 01/06/01	

**TABLEAU 4**

**REGIMES D'AIDE NOTIFIES DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

TITRE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Aides de l'Etat au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les opérations cofinancées par l'IFOP (y compris Ofimer, aides à la flotte et installations des jeunes)	839A/2001	27/11/1997	2000-2006	24/06/2002 Décision C/2002/1716	Circulaire ministérielle du 09/12/02
Aides publiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture des collectivités territoriales intervenant en contrepartie de l'IFOP	N 80/2002	13/02/1998	2000-2002	19/03/2002 Décision C/2002/714	Circulaire ministérielle*
Plans de sortie de flotte 2000 et 2001	120/2000	9/11/2000 et 12/02/2002	2000 et 2001	02/04/1998	Circulaires ministérielles du 10/10/2000 et 15/03/2001
Plan de sortie de flotte 2002 (cadre général)	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Aide à la constitution de sociétés mixtes	120/2000	11/02/1998	2001	02/04/1998	Circulaire ministérielle du 28/12/2001
Aide aux actions d'orientation et de promotion (investissements à terre, actions structurelles, amélioration de la qualité, modernisation des entreprises, innovation, observatoire économique).	86/2001	23/01/1997	2000-2006	10/06/1997	Circulaires ministérielles du 21/12/2001 (prime d'orientation agricole) et du 24/01/2002
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Actions de promotion mises en œuvre par l'Ofimer	530/2000	03/08/1996	2001-2003	05/11/1996	Décret n° 91-1412 du 31/12/1991 modifié
Actions mises en œuvre par le CNPME au titre des actions mises en œuvre par les professionnels	464/2001	04/07/1997	2000-2003	30/01/1998	Décret modifiant le décret n° 96-1231 du 27/12/1978 instituant des taxes parafiscales
Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA)	183/99	16/03/1995	2000-2006	20/05/1995	Décret n° 99-928 du 8/11/1999 portant création auprès de l'Ofimer d'un FNCA et arrêté d'application du 8/11/1999
Fonds de garantie marchés	97/317	Notifié	2000-2006	22/04/1993	Décret n° 78-1044 du 25/10/1978 modifié le 29/12/98 (n° 98-1260) Circulaire du 16/02/1999.
Dispositif SOFIPECHE	148/2004	29/03/2004	Jusqu'au 31/12/05 pour les aides au renouvellement de la flotte. Jusqu'au 31/12/2010 pour les autres mesures	06/10/2004	Agrément par le Ministre chargé du Budget après avis du Ministre chargé de la pêche en vertu de l'article 238bis du Code général des impôts

\* et délibérations spécifiques des collectivités de l'île de la Réunion portant sur la mise en oeuvre du soutien aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'île en conformité avec la réglementation communautaire, les lignes directrices édictées par la Commission Européenne et le régime national (N80/2002) approuvé par la Commission intervenant en contrepartie de l'IFOP

### **7.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi**

Etablir un lien entre le DOCUP Ile de La Réunion et la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

— le premier est lié au décalage temporel entre le cadre de la SEE et celui du DOCUP :

- 2005-2010 pour la SEE avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE ;
- 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuel très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

— le second est dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2008, le constat suivant peut être fait :

Dans la majorité des cas, les analyses tiennent peu compte des spécificités des DOM alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Ce problème systémique pèse lourdement sur l'évaluation du lien entre le DOCUP Réunion et les lignes directrices de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM. Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en termes d'emploi et de démographie, suppose un traitement préalable différencié.

L'île de la Réunion est marquée par un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Certains facteurs sont particulièrement marquants (retraçant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

- une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36% de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9% en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 3 500 au nombre d'emplois offerts. A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture,
- des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : à La Réunion, 14% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale (environ 111 000 personnes âgées de 16 à 65 ans en grande difficulté dans les exercices simples de communication par écrit, taux d'illettrisme de 21%).

- une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;
- une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;
- de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

Compte tenu des particularités décrites ci-dessus au regard du PNAE, les objectifs de la SEE font l'objet d'une prise en compte différenciée et circonstanciée dans le DOCUP Réunion

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait cependant pas de doute :

— à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

— à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers, d'une part, une dotation FSE élevée et abondée lors de la révision à mi-parcours et, d'autre part, la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.

Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

Axes	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe 11 Développement économique créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	XX	XX	X	Dans la moyenne
Axe 12 Aménagement équilibré du territoire	XX	X	X	Dans la moyenne
Axe 13 Services à la population	X	X	XX	Dans la moyenne
Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines	XX	XX	XX	En avance
Axe 15 Soutien au développement rural durable	X	X	X	Dans la moyenne
Axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	X	X	X	Dans la moyenne

En prenant en compte l'état d'avancement financier à fin 2008, il ressort que l'axe ayant un impact important sur la mise en œuvre de la SEE (axe 14) est en avance, les autres étant généralement dans ou proches de la moyenne.

Par rapport à la situation de fin 2007, l'évolution a également concerné les infrastructures éducatives notamment dans le domaine de l'enseignement secondaire avec le lancement d'opérations mises en œuvre dans le cadre des pôles d'excellence de la formation professionnelle (CFAT) et la poursuite des travaux de construction dans le domaine universitaire (phase finale du cyclotron).

Il est donc raisonnable d'indiquer que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation, tout comme le montrent les résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.

## **7.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires**

Préambule : compte tenu du faible nombre de projets programmés en 2008, les exemples de projets confirmant le respect des politiques communautaires sont plus limités.

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au Code des Marchés Publics et ses différentes évolutions dont une a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. Dans le domaine de la formation professionnelle, les marchés de formation professionnelle mis en place à la Réunion dès 2002 ont été expertisés par la mission de contrôle de la DG Emploi en Décembre 2005.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, l'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus en 2008 pour un cofinancement par les fonds structurels respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (développement de la démarche « Haute Qualité Environnementale » notamment sur la construction des collèges et lycées, traitement paysager des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain) ;

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard dans le domaine de la valorisation des produits agricoles, plusieurs micro-projets de création d'activité ont été portés par des femmes : voir descriptif de la mesure 15 03 - Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts.

S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, il n'y a pas eu de projet programmés dans ce domaine en 2008 dans le cadre du DOCUP 2000-2006, les nouveaux projets ayant été soutenus au titre des programmes 2007-2013.

En matière de cohérence avec les actions financées au titre du FEOGA Garantie, toutes les dispositions sont prises au niveau local afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP, d'une part, avec le POSEIDOM et, d'autre part, avec les mesures inscrites dans le cadre du PDRN.

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion conjointement à d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui appartiennent soit au premier pilier de la PAC tel l'OCM sucre, soit aux mesures structurelles du second pilier (PDRN) ou sont mis en œuvre dans le cadre du DOCUP (FEOGA –O).

En ce sens, le POSEI couvre l'essentiel des interventions au titre du premier pilier de la PAC depuis 2006 (intégration des aides animales et des aides au secteur du sucre suite à la réforme de l'OCM sucre). Les mesures des autres programmes complètent ce dispositif (aide au titre de la pré-reconnaissance des organisations de producteurs dans le cadre de l'OCM fruits et légumes) et sont complémentaires de celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEI ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui relevait du DOCUP et relèvera également du cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI et les aides apportées dans le cadre des programmes FEOGA–Orientation et FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

La Préfecture, la Région et le Département ont confié à la DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), l'instruction de la majorité des dossiers dans le cadre du DOCUP en ce qui concerne les aides cofinancées par le FEOGA-Orientation. La DAF instruit également les dossiers locaux POSEI (dont la gestion financière est assurée au niveau national). Ce rôle de guichet unique permet de disposer d'une complète lisibilité sur l'ensemble des deux dispositifs et sur les bénéficiaires éventuels, et d'écartier ainsi tout risque de doublon sur les deux dispositifs.

**A Sur les mesures du PDRN** financées par le FEOGA-Garantie les mesures suivantes sont soutenues :

- les ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel)
- les mesures agro-environnementales,
- la Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensif (PMSEE) puis Prime Herbagère AgroEnvironnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite,
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN à l'exception du Département qui cofinance un complément au titre des préretraites.

Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées de 2000 à 2006 par type de mesures. En 2007, ces mesures ont été intégrées pour partie au FEADER 2007-2013 (voir rapport annuel 2007 du Programme de Développement rural de la Réunion) et n'ont pas fait l'objet de paiements au titre du PDRN.

#### 1 - Préretraite

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 973 675	2 269 561	<b>12 350 182</b>
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	<b>3 994 217</b>
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	811 489	922 128	<b>5 796 621</b>
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	397 862	468 766	<b>2 559 341</b>
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	480	462	<b>2 670</b>

2 – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) et Prime herbagère agro-environnementale (à compter de 2003 mesure f du RDR)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	<b>469 766</b>
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	25	<b>164</b>

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	0	<b>92 377</b>
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	<b>70 723</b>
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	0	<b>172</b>

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte anti-érosive et les traitements raisonnés sur vergers.

4 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 565 692	<b>7 147 582</b>
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	3 030 838	<b>4 863 549</b>
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	323	<b>934</b>

Les premiers paiements CAD sont intervenus en 2005.

5 – ICHN (mesure e du RDR):

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	2 552 758	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	6 307 799	6 247 376	<b>35 904 452</b>
Montant total dépenses FEOGA	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	<b>26 928 326</b>
Nombre de dossiers	1800	2 935	3 984	3 886	3 559	3 464	3 252	<b>22 880</b>

6 – Récapitulatif des paiements FEOGA au titre du PDRN

TOTAL	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
ICHN	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	<b>26 928 326</b>
préretention	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	<b>3 994 217</b>
MAE	0	14 404	35 141	92 849	94 080	1 596 237	3 030 838	<b>4 863 549</b>
MAE hors CTE et CAD	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	<b>70 723</b>
PHAE/PMSEE	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	<b>469 766</b>
Total	2 274 597	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451	7 173 760	7 173 760	<b>32 910 372</b>

**B Sur le POSEIDOM III le bilan financier 2001-2007 est le suivant :**

**Mise en œuvre du POSEI III** (jusqu'au 16 octobre 2006 avec mise en place de mesures transitoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour les aides animales par exemple)

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépense en 2001	Dépense en 2002	Dépense en 2003	Dépense en 2004	Dépense en 2005
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	articles 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	4 667 173	6 596 839	7 954 841	6 920 278	9 718 022
	Approvisionnement en animaux	article 6 : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	541 990	429 385	362 154	226 900	520 000
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal)	425 435	3 438 633	3 769 678	4 104 400	4 470 300
		article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	1 896 718	1 922 649	1 912 563	2 061 000	2 095 600
		article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition	5 393 394	5 789 558	6 177 700	6 820 000	7 134 000
	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs	949 685	842 101	859 684	695 430	695 430
		article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes)	203 617	162 135	107 153	151 000	109 000
	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres Productions végétales hors canne	article 12.3 : Soutien à la production d'huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes)	338 054	333 546	229 609	198 557	173 900
		article 13 : Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM	61 081	42 931	62 404	108 000	135 000

		article 15 : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	481 063	416 000	668 107	839 510	886 700
	Secteur canne sucre rhum agricole	article 16 : aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	5 799 256	5 796 500	5 866 109	6 010 000	5 500 000
		article 17 : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	25 174	7 449	--	0	0
<b>Total</b>			<b>20 776 640</b>	<b>25 777 726</b>	<b>27 970 002</b>	<b>28 135 075</b>	<b>31 437 952</b>

Remarque 1 : les dépenses sont au titre des réalisations de l'année n mais sont en règle générale payées en début d'année n+1 (avant le 30 juin)

**Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)**

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 payés	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	10 296 214	12 153 793	Maintien du dispositif existant (article 2 et 3 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des tonnages	Utilisation forte des quotas attribués, dispositif maintenu dans le cadre du programme POSEI IV (taux d'utilisation : 99,2%)
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB)  Prime aux petits ruminants (PPR)	2 755 371  1 140 405  37 428	2 983 994  1 245 167  54 922	Dispositif mis en œuvre en 2006	Trois primes mises en œuvre en 2006: - ADMCA : aide au développement et au maintien des cheptels allaitants - PAB : prime à l'abattage - Prime petits ruminants (PPR)
Importations animales	Aide à l'importation d'animaux	384 701	165 909	Maintien du dispositif existant (article 6 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des quotas	Maintien du dispositif. Réduction en 2006 et 2007 surtout du nombre de bovins reproducteurs importés. Maintien pour les autres espèces (lapins, poussins)
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	11 458 966	13 514 200	Intégration à compter de juillet 2006 dans la mesure structuration de l'élevage de l'aide à la production laitière (ex art 10 du POSEIDOM III) Maintien de certaines aides (aides à la collecte, promotion, animation etc...) financées dans le cadre du POSEIDOM III) . instauration d'aides à la transformation, aides aux produits « cœur pays »	En 2007, l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints sauf en production laitière (baisse de production suite à Gamède)

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 payés	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	2 429 582	3 658 780	Maintien des dispositifs d'aide au titre de l'aide à la commercialisation sur le marché local (ex article 12), à la transformation (ex article 13) et à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15) Création d'aides à l'accompagnement de la filière fruits et légumes pour inciter à l'organisation et à la mise en œuvre d'une politique de qualité	Accroissement de la production commercialisée par les organisations de producteurs reconnues ou préreconnues
	Aide à la filière plantes à parfum	321 526	336 134	Maintien des aides aux filières traditionnelles et revalorisation des montants attribués, extension du dispositif à l'ensemble des huiles essentielles	Maintien de la production entre 2006 et 2007
	Aide à la filière vanille	119 548	148 368	Mise en œuvre d'un dispositif d'aide au maintien des surfaces plantées en géranium et vanille	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	702 668	749 341	Maintien du dispositif d'aide au titre de l'aide à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15)	Baisse du niveau de la production entre 2006 et 2007
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	6 941 837	6 940 262	Maintien de l'aide au transport (art 16 du POSEIDOM III) et revalorisation du montant unitaire	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	31 496 000	36 648 000	Application de la réforme de l'OCM sucre : maintien du prix industriel de la canne et mise en œuvre d'un plan d'entreprise	
<b>Total</b>		<b>68 084 246</b>	<b>78 598 870</b>		

L'année 2006 fut une année de transition entre 2 dispositifs : 9,5 mois au titre du POSEI 3 et 2,5 mois au titre du POSEI IV. Pour l'année 2007, le POSEIDOM IV s'est appliqué pleinement. Par ailleurs, le champ d'intervention du nouveau programme avait été pris en compte lors de la négociation du FEADER en novembre 2007. Pour 2007, les paiements se réalisant jusqu'au 30 juin 2008, les montants sont provisoires. Le nouveau programme POSEI IV est applicable depuis le 16 octobre 2006 et s'est traduit par des modifications sensibles dues à la transition entre les 2 programmes – POSEI3 et 4 – et de nouvelles modalités de fonctionnement par enveloppe financière « contrainte ». Concernant les éléments 2008, le rapport annuel 2008 au titre du POSEI, qui sera réalisée par l'ODEADOM ne sera disponible qu'à partir du mois de juin 2009. Le bilan des actions et leur articulation avec le DOCUP ne pourra donc être démontrée au titre de ce présent rapport annuel mais seraintégré dans le rapport de clôture du DOCUP 2000-2006.



## **8. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales**

### ***8.1 Subventions globales***

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue dans le cadre du dispositif EDEN a connu une première mise en œuvre opérationnelle en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et du Complément de Programmation.

Le dispositif a pris fin en 2006 avec la certification de la totalité des opérations programmées. 36 bénéficiaires ont été soutenus dans leurs projets de création d'activité. Ces porteurs de micro-projets relèvent exclusivement de publics bénéficiaires de minima sociaux et leur nouvelle activité s'inscrit majoritairement dans les secteurs de l'artisanat (50%) et du commerce (30%).



## 8.2 Grands projets

L'état d'avancement des grands projets est détaillé dans les tableaux ci dessous:

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet :

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<b>Transport en Commun en Site Propre interurbain</b>	
<p>Seules les études seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul – Gillot). L'Avant-Projet a été rendu en février 2007.</p> <p>L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du Projet a été délivré par le Préfet de La Réunion le 25 Mars 2008.</p> <p>Les groupements « PPP » ont été sélectionnés en Octobre 2007 : 2 candidats (Vinci Concessions et TRAM'tiss) ont été attributaires du cahier des charges relatif au projet. Le dialogue compétitif, en cours, devrait se conclure courant mai 2009 pour un choix définitif du Conseil Régional fin 2009.</p> <p>L'étude de réalisation sera lancée à l'issue de l'attribution du contrat PPP au lauréat.</p> <p>La première convention FEDER a été soldée le 13 Septembre 2007 par le Service Instructeur (3,6 ME de FEDER). La deuxième programmation des crédits permettant la clôture de la mesure est intervenue le 06 Mars 2008 (10,9 ME de FEDER) est en cours de solde.</p>	<p>La procédure grand projet ne sera pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence des délais de réalisation des études s'échelonnant au-delà 2006.</p>



<b>Route des Tamarins</b>	
<p>Etudes opérationnelles et travaux préparatoires réalisés. Les principaux marchés rendus éligibles sur ce DOCUP ont tous été notifiés et sont terminés. Il s'agit notamment des prestations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>4. TOARC 1 – St Gilles / Trois Bassins</li><li>5. OANC 1 –Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine</li><li>6. Viaducs de la Savane – Entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine</li><li>7. TOARC 2 - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu</li></ol> <p>Suite à l'ajustement financier final du DOCUP 2000/2006, cette opération a été retenue comme étant celle permettant l'optimisation de la consommation de l'axe 12 (avec le Transfert des Eaux) . Elle a fait l'objet d'une programmation complémentaire, en ces termes, au CLS en Novembre 2008 portant la contribution maximale du FEDER à un montant potentiel de 104,3 M€ L'avenant à la convention FEDER est en cours d'engagement auprès de l'autorité de gestion. Le solde de la convention interviendra au plus tard à la clôture financière du DOCUP.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 septembre 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 108 millions d'euros correspondant à 54,82 % du coût éligible de 197 millions d'euros.</p>
<b>Déviation de Sainte Marie</b>	
<p>Opération achevée déjà livrée à la circulation. Sur le plan financier, opération intégralement certifiée à ce jour.</p>	<p>Décision de la Commission du 10 février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.</p>
<b>Boulevard Sud</b>	
<p>Outre les 3 sections réalisées sur la période du DOCUP :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 - <u>Section Source-Mazagran</u> : travaux achevés (marchés soldés)</li><li>2 - <u>Section entrée Est</u> :</li><li>3 - <u>Section Mazagran-Doret</u> :</li></ol> <p><b>(cette section n'est pas couverte par le financement communautaire)</b></p> <p>La maîtrise d'ouvrage a accéléré la mise à 2X2 voies des 2 derniers tronçons du projet (<b>non couvertes par le financement communautaire</b>) La mise en service de l'ensemble des voies du boulevard sud est ainsi intervenue en Décembre 2008. Le projet est physiquement achevé sur toute la longueur de son tracé. Le solde de la convention FEDER interviendra début 2009.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 novembre 2004 confirmant le niveau de participation communautaire à 35,75 millions d'euros correspondant à 55% du coût éligible de 65 millions d'euros.</p>
<b>Unités d'incinération du Nord-Est et du Sud-Ouest</b>	
<p>Nouvel appel d'offres lancé en Novembre 2002 mais suspendu pour des raisons de financement. Relance du projet début Juin 2003 avec une hypothèse de scission en deux tranches fonctionnelles (DOCUP actuel et programme suivant). Pas d'approbation de cette nouvelle approche par le conseil communautaire de la CIREST (délibération initialement prévue le 3 Juillet 2003). Réalisation des seules études sur la période 2004-2006 pour les deux unités d'incinération.</p>	<p>Réalisation du dossier grand projet reportée suite au décalage dans le calendrier de réalisation de l'incinérateur du Nord-Est.</p>



<b>Extension du Port Est</b>	
<p>Les travaux de l'extension du Port Est ont été scindés en 2 lots notifiés le 26/10/2005 (la notification vaut démarrage des travaux), dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Lot 1 : génie civil Titulaire : Groupement VINCI / GTM terrassements / SOGEA Constructions / SBTPC / SOGEA Réunion / Société de dragage international / DREDGING international, Montant : 67 263 740,00 € HT Durée des travaux : 25 mois, dont 3 mois de préparation. Les travaux de génie civil (quai de 650 ml, protection en enrochement, agrandissement du cercle d'évitage) et l'approfondissement à -16m sont achevés. Les travaux ont été réceptionnés le 8 août 2008.</p> <p>Lot 2 : transport de matériaux Titulaire : COTRARUN Montant : 684 401,45 € HT Durée des travaux : 9 mois, dont 3 mois de préparation. Les travaux ont été réceptionnés le 2 juin 2008.</p> <p>S'agissant d'une opération sous maîtrise d'ouvrage Etat, l'autorisation de programme globale de 74 M€ pour l'opération a été ouverte le 24/10/2005.</p> <p>Ce dossier est soldé avec un taux de certification de supérieur à 100%.</p>	<p>Décision de la Commission du 22 mars 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 30 millions d'euros correspondant à 40% du coût éligible de 75 millions d'euros.</p>



<b>Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise</b>	
<p>Le programme scientifique et culturel a été adopté par la commission permanente de la Région en date du 29 Mars 2005. L'enveloppe financière est actualisée à 61,3 ME (hors foncier).</p> <p>Les premiers dossiers programmés en Août 2005 concernent l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et le programme architectural et technique.</p> <p>Après une procédure de concours international, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 05 octobre 2007 au groupement X-TU pour 8,4 ME TTC.</p> <p>Suite à l'ajustement financier final du DOCUP 2000/2006, cette opération a été retenue comme étant celle permettant l'optimisation de la consommation de l'axe 11. Elle a fait l'objet d'une programmation complémentaire, en ces termes, au CLS du 04 Décembre 2008 portant la contribution maximale du FEDER à un montant potentiel de 2 243 K€.</p> <p>L'Avant-Projet définitif a été remis en décembre 2008 à la maîtrise d'ouvrage pour validation.</p> <p>Le dossier d'enquête transmis en préfecture a été validé. Le lancement de l'enquête publique préalable à la DUP est fixée du 26 Février 2009 au 26 Mars 2009.</p> <p>La consultation pour les travaux devrait intervenir au second semestre 2009 pour un démarrage effectif en Février 2010.</p>	<p>Dossier grand projet prévu courant 2009 après prise en compte des éléments (notamment de coûts) de la maîtrise d'œuvre.</p>

**— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet**

<b>Etat d'avancement du projet</b>	<b>Avancement de la procédure grand projet</b>
<b>Axe Mixte Cambaie – Le Port</b>	
<p>Dossier soldé. Mise en service réalisée en février 2003.</p>	<p>Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II.</p>



<b>Transfert Est-ouest</b>	
<p>Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et ont été confiées à l'exploitant des ouvrages du projet d'Irrigation du Littoral Ouest. Suite aux dégradations relevées lors des crues liées à Diwa (mars 2006) et Gamède (février 2007), des blindages complémentaires ont été mis en œuvre entre juillet et novembre 2007.</p> <p>Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et a atteint en décembre 2008 le point métrique (PM) 3475. Suite à la rencontre d'une venue d'eau entre les PM 2980 et 3510, reconnue puis précisée par la réalisation de deux sondages de grande longueur, la conduite des travaux s'effectue selon le scénario technique suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>d) Poursuite du creusement à l'explosif jusqu'au PM 3600 (jusqu'à février 2009),</li><li>e) Utilisation du tunnelier entre les PM 3600 et 7840 (prise des Fleurs Jaunes) (à partir d'avril 2009),</li><li>f) Valorisation d'une partie des débits rencontrés en galerie par transfert vers la galerie aval et utilisation dans le cadre de l'alimentation des antennes d'irrigation.</li></ul> <p>En parallèle à ce chantier mené depuis la rivière des Pluies, la fin de l'année 2007 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau front de creusement (« attaque amont ») depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise d'eau qui s'achèvera au début du mois de février 2009.</p> <p>La poursuite de ces travaux intègre selon les recommandations de l'expertise conduite par M. Mermet en particulier la réalisation de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas et la mise en œuvre de la sécurisation en terme d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies.</p> <p>Le percement de la galerie est envisagé pour 2010 et son achèvement pour l'année 2013.</p> <p>La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006.</p> <p>La <u>conduite maîtresse – 2<sup>ème</sup> tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.</p> <p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 8, 6 et 3 :</i></p> <p><u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006.</p> <p><u>Antenne 6</u> : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007.</p> <p><u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service effective depuis août 2008.</p> <p>En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent. Leur mise en œuvre s'échelonnera entre 2009 et 2014 avec en 2010 une première tranche de l'antenne 2 et le lancement des travaux de l'antenne 1.</p> <p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydrosystème corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie</p>	<p>Le dossier grand projet a été actualisé.</p> <p>Décision de la Commission du 13 Mars 2009 confirmant le niveau de participation du FEDER à 89,39 M€ correspondant à 55% du coût éligible de 1645 M€ puisque le niveau de participation du FEOGA Orientation à 50,95 M€ correspondant à 60 % du coût éligible de 84,92 M€.</p>